

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 026-212601983-20220627-20220627\_201D-DE



montélimar

COMMUNE DE MONTELMAR

Eau Potable

2021

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



## Table des matières

<b>EDITORIAL:</b> .....	<b>4</b>
<b>L'ESSENTIEL DE L'ANNEE</b> .....	<b>5</b>
LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE .....	6
COMPARATIF DES CHIFFRES CLES.....	7
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE .....	8
LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE.....	11
<b>LE CONTRAT</b> .....	<b>12</b>
LA VIE DE VOTRE CONTRAT.....	13
<b>PRESENTATION DE L'ENTREPRISE</b> .....	<b>14</b>
PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR .....	15
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU .....	16
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE</b> .....	<b>19</b>
VOTRE PATRIMOINE .....	20
LE RESEAU.....	20
Répartition par matériau .....	20
Répartition par diamètre.....	20
LES COMPTEURS .....	21
<b>LE SERVICE AUX USAGERS</b> .....	<b>22</b>
VOS BRANCHEMENTS .....	23
LES VOLUMES CONSOMMES.....	23
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS .....	23
<b>BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE</b> .....	<b>24</b>
CAPACITE DE STOCKAGE .....	26
LE RENDEMENT DE RESEAU .....	26
L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP).....	26
L'INDICE LINEAIRE DE VOLUME NON COMPTE (ILVNC) .....	27
L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC) .....	27
LA CONSOMMATION ENERGETIQUE .....	27
<b>LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE</b> .....	<b>28</b>
SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2021 .....	29
SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUEES ET TRAITEES EN 2021 .....	29
L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION .....	29
CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE .....	30
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE</b> .....	<b>31</b>
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007 .....	32
<b>LES INTERVENTIONS REALISEES</b> .....	<b>35</b>
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION .....	36
Mise en sécurité de nos réservoirs .....	36
L'Origine des fuites .....	36
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	37
Les opérations de renouvellements .....	37
<b>LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION</b> .....	<b>38</b>
RESSOURCES .....	39



STOCKAGE.....	39
RESEAU .....	39
ROBINETTERIE.....	39
<b>LE CARE .....</b>	<b>40</b>
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE .....	42
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques .....	42
<b>ANNEXES.....</b>	<b>46</b>
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE .....</b>	<b>47</b>
LE PATRIMOINE DE SERVICE .....	48
Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes .....	48
Les installations de production.....	48
Les ouvrages de stockage .....	48
Installations de surpression .....	49
Le réseau .....	49
Les équipements de réseau .....	50
Inventaire .....	50
Les compteurs .....	51
<b>LE SERVICE AUX USAGERS .....</b>	<b>52</b>
LA GESTION CLIENTELE .....	53
LA FACTURE 120 M <sup>3</sup> .....	57
NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M <sup>3</sup> .....	61
<b>BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE .....</b>	<b>63</b>
LES VOLUMES D'EAU .....	64
LES VOLUMES PRELEVES MENSUELS PAR RESSOURCE .....	65
LES VOLUMES PRODUITS MENSUELS PAR RESSOURCE.....	66
LES VOLUMES EXPORTES MENSUELS PAR RESSOURCE.....	67
LES INDICATEURS .....	68
CONSOMMATION D'ENERGIE .....	73
CONSOMMATION DE REACTIFS .....	73
<b>LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE.....</b>	<b>74</b>
GENERALITES.....	75
L'EAU BRUTE .....	76
L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION .....	76
L'EAU DISTRIBUEE.....	77
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>78</b>
LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :.....	79
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE .....	84
<b>LES INTERVENTIONS REALISEES .....</b>	<b>86</b>
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION .....	87
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	93
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT.....	95
<b>Compte de renouvellement des accessoires réseaux :</b> .....	97
<b>Bilan financier du fond contractuel réseau</b> .....	97
<b>ANNEXES COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>99</b>
LES BIENS DE REPRISE .....	123
LES FLUX FINANCIERS.....	124
LE PATRIMOINE IMMOBILIER .....	124



Envoyé en préfecture le 11/07/2022  
Reçu en préfecture le 11/07/2022  
Affiché le  
ID : 026-212601983-20220627-20220627\_201D-DE



**LE GLOSSAIRE ..... 124**  
**LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES..... 125**



## EDITORIAL:



Monsieur le Président,

*Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le Rapport Annuel du Délégué (RAD) qui rend compte de l'activité et de l'engagement du groupe Saur sur votre territoire.*

*Il reprend les éléments techniques, organisationnels et financiers qui vous permettent, ainsi qu'à vos services, un suivi régulier du service de l'eau potable et des indicateurs de performance que nous avons définis ensemble.*

*Nous apportons une attention toute particulière à cette gouvernance partagée du service de l'eau potable, sous votre autorité. Elle nous permet d'avancer collégalement sur des pistes d'amélioration de la performance spécifiques à votre territoire. La transparence que nous devons à notre délégué constitue le socle de notre engagement.*

*L'année 2021 aura été pour tous une année très particulière marquée par la crise de la COVID 19. A vos côtés, les collaborateurs du groupe SAUR se sont mobilisés pour assurer la mission d'importance vitale de continuité des services de l'eau et de l'assainissement.*

*Protéger la ressource, prévenir les conséquences des aléas climatiques, vous accompagner dans la transition écologique de votre territoire, être auprès de vous lorsque survient une crise : le groupe Saur est pleinement dans son rôle de défense de l'eau, au bénéfice de votre territoire.*

*La communication de ce RAD doit être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service d'eau potable, pour le bien de tous.*

*Nos équipes locales sont toujours à votre écoute et à votre disposition. A travers elles, et en mon nom, je vous remercie de la confiance que vous nous accordez tous les jours pour servir votre territoire, pour le développement duquel vous vous engagez quotidiennement.*

**Patrick Blethon**  
Président Exécutif de Saur



*Thomas MONTAGNIER*

*Direction Régionale AURA*

*« Saur est une entreprise engagée pour défendre l'eau. Elle est également un acteur investi dans l'économie locale, au travers des emplois que nous générons, des entreprises, commerces, et services publics que nous contribuons à maintenir. Nous voulons le meilleur pour le service de l'eau, et le meilleur pour les habitants de votre territoire. Cette responsabilité nous engage. »*

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 026-212601983-20220627-20220627\_201D-DE

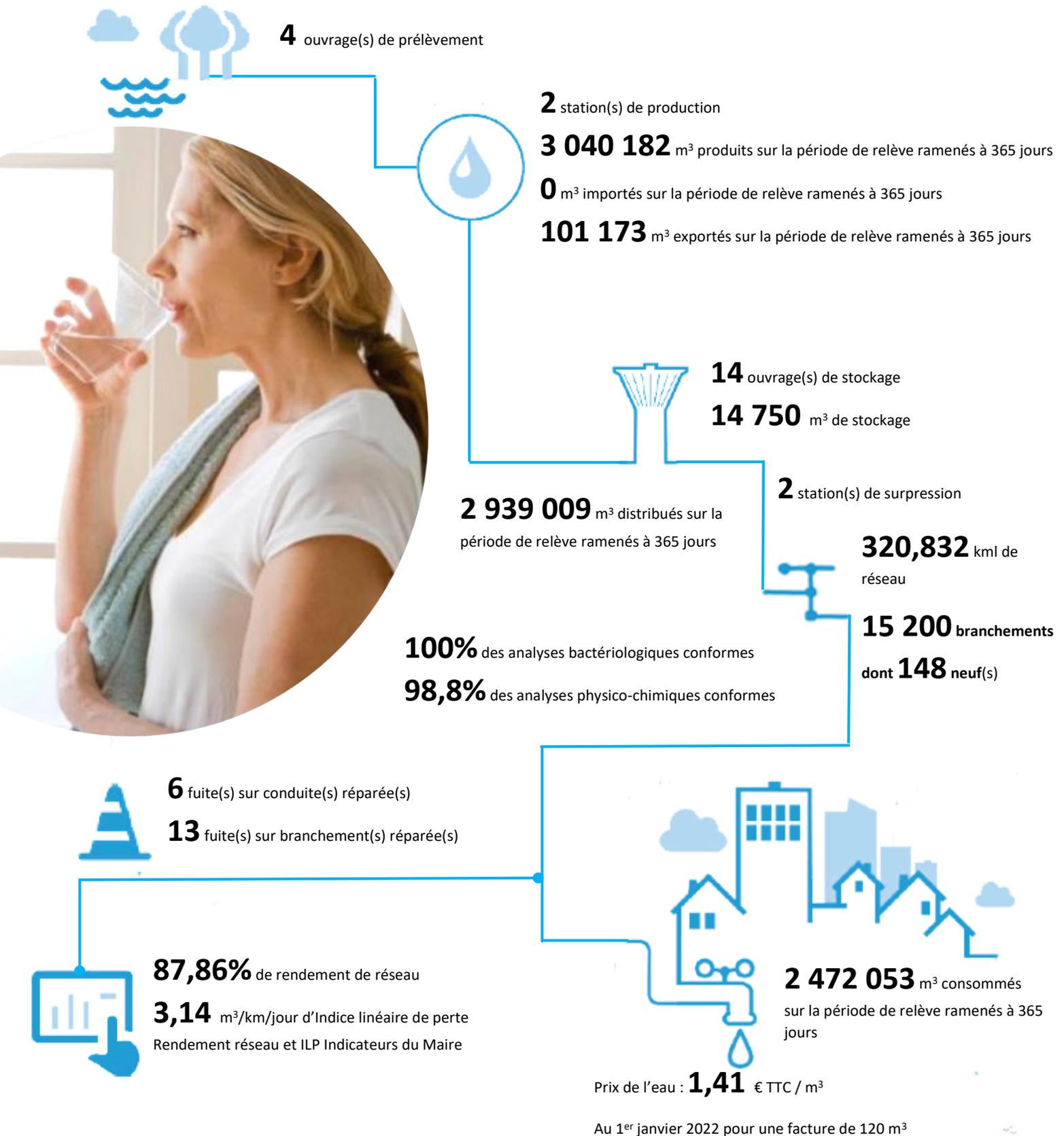


1.

## L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

*Les temps forts et les chiffres  
clés de l'année d'exercice*

## LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE



## COMPARATIF DES CHIFFRES CLES

	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit sur la période de relève ramenée à 365 jours (m <sup>3</sup> )	3 025 074	3 040 182	0,5%
Volume importé sur la période de relève ramenée à 365 jours (m <sup>3</sup> )	0	0	-
Volume exporté sur la période de relève ramenée à 365 jours (m <sup>3</sup> )	112 510	101 173	-10,1%
Volume distribué sur la période de relève ramenée à 365 jours (m <sup>3</sup> )	2 912 563	2 939 010	0.009%
Volume consommé sur la période de relève ramenée à 365 jours (m <sup>3</sup> )	2 443 276	2 472 053	-0,8%
Rendement de réseau (%)	87,59%	87,86%	0,3%
Indice linéaire de perte (m <sup>3</sup> /km/jour)	3,24	3,14	-3,1%
Linéaire de réseau (kml)	316,494	320,832	1,4%
Nombre de branchement	15 052	15 200	1,9%
Taux d'analyses bactériologiques conformes (%)	100%	100%	0%
Taux d'analyses physico-chimiques conformes (%)	100%	98,8%	0,2%
Nombre de fuite sur conduite réparée	8	6	-25%
Nombre de fuite sur branchement réparée	12	13	8,3%
Prix de l'eau au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année suivante pour une facture de 120 m <sup>3</sup> (€ TTC / m <sup>3</sup> )	1,41	1,41	0%

## LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

### RENOUVELLEMENT VANNE AVENUE KENNEDY



**Chloration Route de Villeneuve (Source La laupie / réservoir de Narbonne)**

Les 2 cuves de stockage de la javel (2 x 500 litres) ont été renouvelées.

Les nouvelles cuves transparentes permettent un contrôle plus précis du niveau de javel dans celles-ci.

Anciennes cuves



Nouvelles cuves



## RENOUVELLEMENT POMPES STATION DE REDONDON



## LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

*Travaux financés par la Collectivité et réalisés par une tierce entreprise*

Commune	Localisation	Nature des travaux	Montant en € HT
Montélimar	Avenue Kennedy – Avenue d'Aygu	Renforcement u réseau d'eau potable en Fonte : - DN400 mm sur 80 ml - DN250 mm sur 160 ml - DN150 mm sur 132 ml - DN100 mm sur 18 ml	471 183.32
Montélimar	Route de Saint Gervais	Extension du réseau d'eau potable sur 200 ml en PEHD DN50mm	52 311.25
Montélimar	Impasse des Méyères	Extension du réseau d'eau potable sur 230 ml en PEHD DN40mm	43 603.85
Montélimar	Route de Valence tronçon Brassens Colombière	Renouvellement réseau eau potable sur 180 ml en Fonte DN100mm	134 002.66
Montélimar	Chemin des Emetteurs	Renforcement du réseau d'eau potable sur 140 ml en Fonte DN150mm	55 860.69
<b>TOTAL</b>			<b>756 961.77</b>

### **Branchements neufs**

Le nombre des branchements neufs pour l'année 2021 se répartit comme suit :

Diamètre	Particuliers	Communaux	Agglomération	Industriels	Collectifs	Total
25	117	0	0	0	0	<b>117</b>
32	23	4	0	0	0	<b>27</b>
40	3	1	0	0	0	<b>4</b>
<b>Total</b>	<b>143</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>148</b>

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 026-212601983-20220627-20220627\_201D-DE



2.

## LE CONTRAT

*Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation*

## LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'eau potable du contrat CNE DE MONTELIMAR AEP DSP est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 21 juin 2018, arrivera à échéance le 31 décembre 2023.

### AVENANT N° 1

Date de signature par la Collectivité :	15/12/2014
Date de visa de la Préfecture :	23/12/2014
Date d'effet :	01/01/2015

### AVENANT N° 2

Date de signature par la Collectivité :	20/06/2018
Date de visa de la Préfecture :	21/06/2018
Date d'effet :	21/06/2018

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 026-212601983-20220627-20220627\_201D-DE

## LA PROXIMITÉ

Écouter et agir  
en conséquence

## LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible  
et Faire primer le collectif

## LA TRANSPARENCE

Partager l'information  
et travailler en confiance

## LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif  
et toujours à l'écoute du client

## LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer  
ses décisions

## LE PRAGMATISME

Apporter des solutions  
simples et efficaces



## LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

## LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

## LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

## LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

## LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

## LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES

3.

SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES.

PRESENTATION DE  
L'ENTREPRISE

SAUR, une organisation et  
une méthode éprouvée



À MARNE-LA-VALLÉE

## PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **6 Directions Opérationnelles (DIROP)**, **8 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** et **20 Directions Régionales (DR)** (dont 2 dans les DOM) composées de 60 **AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, la **Direction Opérationnelle** et le **Centre de Pilotage Opérationnel** regroupe l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

### NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée
- Une organisation et des outils innovants
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24

## NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISE DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS REEL DE L'EXPLOITATION



Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.



## PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

LE MEILLEUR DES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE VOTRE COLLECTIVITE ET DE L'INDUSTRIE.

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

SAUR innove en partenariat avec des sociétés spécialisées, afin de relever les défis de demain : gestion de la ressource, gestion du patrimoine, sécurisation de la ressource et de la distribution et suivi permanent de la qualité de l'eau.

Grâce à ce partenariat, nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires et nous créons de nouveaux services pour mieux préserver la ressource en eau, le patrimoine et l'environnement afin de répondre aux 4 grands enjeux de la politique de l'eau.

→ 4 enjeux : des solutions innovantes



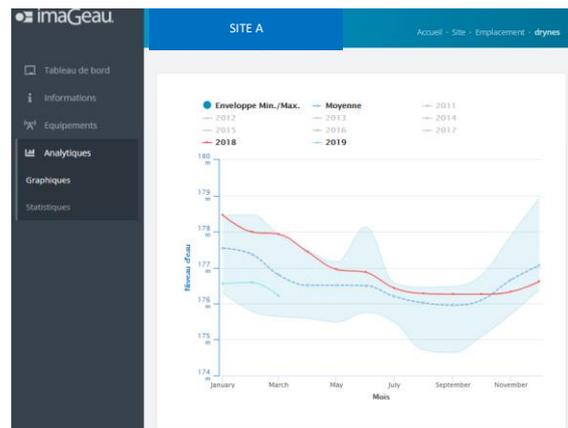
## ENJEU 1 GESTION, SURVEILLANCE ACTIVE ET PRESERVATION DE LA RESSOURCE - EMI

### ① MAITRISER ET SURVEILLER VOTRE RESSOURCE EN EAU

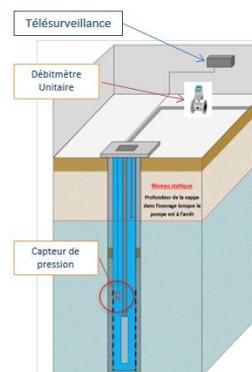
Les données issues des ouvrages de production (puits, forage) et d'observation (piézomètre) vous sont mises à disposition sous **EMI** ou « Interface de gestion des données environnementales » (courbe de niveau, courbe enveloppe, suivi du biseau salé...).

EMI permet :

- De gérer **en continu et de sécuriser** la ressource en connaissant parfaitement ses aspects qualitatifs et quantitatifs et leur évolution dans le temps ;
- De mieux **anticiper** les risques de sécheresse et de dégradation de la ressource ;
- De **pérenniser** la ressource et d'optimiser son exploitation (vérification du débit spécifique, rabattement...).



Exemple de suivi du risque sécheresse (courbe enveloppe)



AquaStandard – Control ou Sécurité



Aqua 3D

## ② AMELIORER LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE EN DETECTANT LES FUITES PLUS RAPIDEMENT

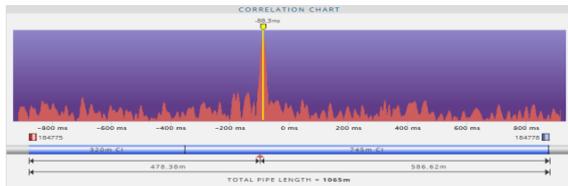
**EAR®** (Ecoute Active de Réseaux) permet :

- d'assurer une localisation précise des fuites et de les réparer au plus vite
- une écoute acoustique fiable en continu des réseaux.



**ENIGMA3M®** permet :

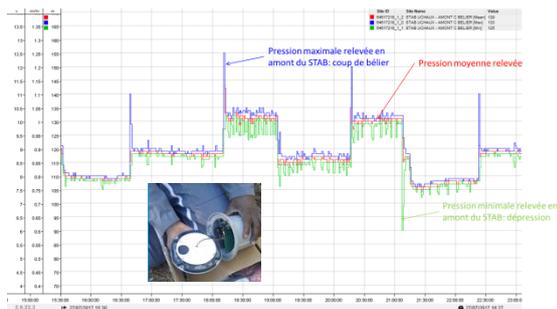
- des écoutes acoustiques **géolocalisées**
- des **corrélations systématiques de nuit** pour déterminer l'emplacement précis des fuites



## ③ PRESERVER VOTRE PATRIMOINE ET LIMITER LES VOLUMES DE PERTE PAR UNE SURVEILLANCE EN CONTINUE DES PHENOMENES TRANSITOIRES

**CELLO4S®** permet :

- de suivre en continu les **phénomènes transitoires** et l'évolution des **pressions** dans les conduites
- proposer des solutions pour limiter les **à-coups hydrauliques** qui fragilisent le réseau



## ENJEU 2 SECURISATION ET SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU

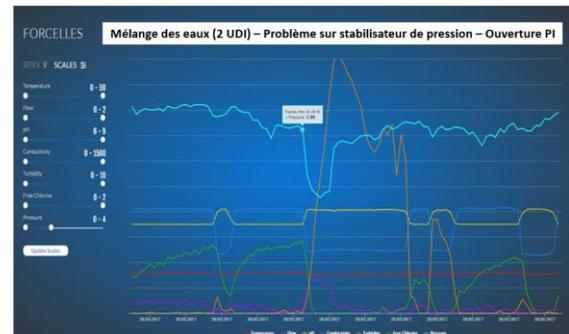
### ④ AMELIORER EN TEMPS REEL LA PERFORMANCE ET LA FIABILITE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU

**Intellitect®** (sondes multiparamètres) permet :

- D'assurer la détection rapide d'anomalies ou de zones de défaillances critiques ;
- D'anticiper les dysfonctionnements ;
- De sécuriser 24h/24 la distribution d'eau aux abonnés ;
- D'obtenir une meilleure maîtrise de la qualité de l'eau et de son évolution dans les réseaux.



### Réseau « sentinelle » : sécurisation de l'eau distribuée aux abonnés



Exemple de suivi d'évènement en réseau de distribution

## ⑤ GARANTIR LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU : R&D

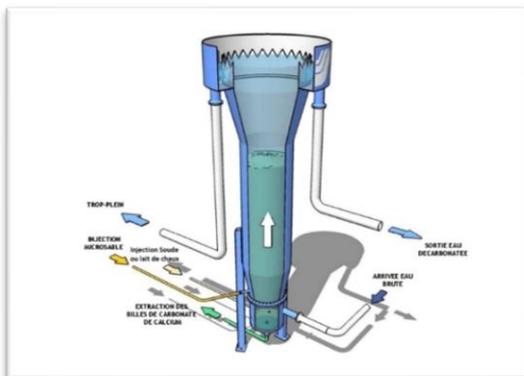
Les procédés de la R&D de SAUR :

- **Le CarboPlus©** permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau (dont les métabolites de pesticides) et des résidus médicamenteux à un coût maîtrisé.



**Le CarboPlus©** est l'outil le plus adapté pour éliminer les sous-produits de dégradation de pesticides ou métabolites (Métolachlore ESA et OXA, Alachlore ESA). Ces molécules considérées comme « pertinentes » par l'ANSES vont faire l'objet d'un suivi et d'une limite de qualité dans les eaux distribuées à 0.1 µ/l. Elles sont très présentes dans les eaux de surface ou souterraines qui nous servent à la production d'eau potable.

- **Le Calcyle©** est une solution visant à **réduire significativement la dureté de l'eau**. Ce traitement permet de protéger le réseau de distribution et de diminuer la gêne occasionnée par des eaux trop dures chez le consommateur.



## ENJEU 3 MAITRISE DE LA CONSOMMATION ET NOUVEAUX SERVICES AUX ABONNES

### ⑥ MIEUX INFORMER LES CLIENTS GRACE A UNE TELERELEVÉ REELLEMENT INTER-OPERABLE

Grâce au suivi fin de la consommation des compteurs d'eau, la **Télérelève** permet :

- Aux consommateurs particuliers : de suivre au quotidien leurs consommations d'eau et d'être alerté en cas de consommation anormale.
- Aux consommateurs professionnels : de grouper leurs compteurs sur un même espace de suivi et de disposer d'un accompagnement personnalisé à la réduction de leur consommation par des bilans horaires.
- A la collectivité : au travers d'un portail dédié, de garder la maîtrise de son parc de télérelève en toute transparence, de suivre plus finement l'évolution des rendements de réseaux sectorisés et de maîtriser les consommations de ses compteurs communaux.



**PURE INNOVATION :  
NOS SOLUTIONS AU SERVICE  
DE L'EAU**

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 026-212601983-20220627-20220627\_201D-DE



## LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous  
surveillance*

## VOTRE PATRIMOINE

SYNTHESE DE VOTRE PATRIMOINE	
Ouvrage(s) de prélèvement	4
Station(s) de production	2
Station(s) de surpression	2
Ouvrage(s) de stockage	14
Volume de stockage (m <sup>3</sup> )	14 750
Linéaire de conduites (kml)	320,832

Matériau	Valeur (%)
Fonte	90,45
Pvc	3,9
Polyéthylène	2,85
Béton	2,66
Inconnu	0,26
Autres	0,12

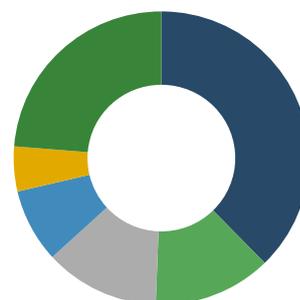


### Répartition par diamètre

## LE RESEAU

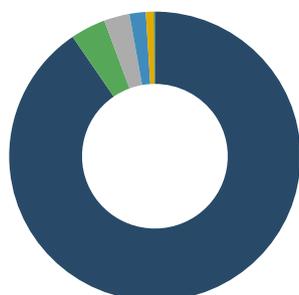
Le réseau de distribution se compose de conduites de transport (également appelées feeders) d'un diamètre en général supérieur à 300 mm et de conduites de distribution.

Dans les graphiques de répartition du linéaire par diamètre et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées.



■ 150 ■ 100 ■ 80 ■ 200 ■ 250 ■ Autres

### Répartition par matériau



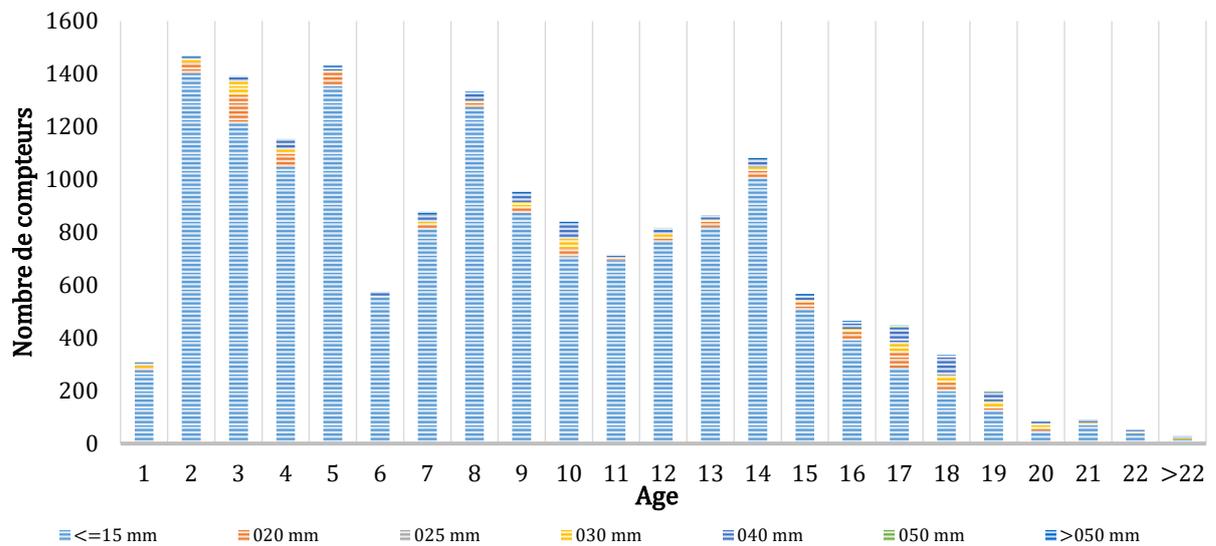
■ Fonte ■ Pvc  
 ■ Polyéthylène ■ Béton  
 ■ Inconnu ■ Autres

Diamètre	Valeur (%)
150	37,67
100	12,94
80	12,6
200	8,12
250	4,95
Autres	23,72

## LES COMPTEURS

- Il y a au total 16 067 compteurs. 639 compteurs ont été renouvelés sur l'année 2021.

### Répartition par âge et par diamètre



Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 026-212601983-20220627-20220627\_201D-DE



5.

## LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de  
nos préoccupations*

## VOS BRANCHEMENTS

### Pour mieux comprendre :

**Le Branchement :** Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution privé d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau et un compteur.

**Le Compteur :** Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

**Le Client :** Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

Cas général :

**1 Client** = 1 Branchement = 1 Compteur

Cas particuliers :

**1 Client** = 1 Branchement = 2 Compteurs

⇒ Compteur domestique

⇒ Compteur arrosage

**1 Client** = n Branchements = x compteur

⇒ Mairie = 1 Compteur

⇒ Salle des fêtes = 1 Compteur

⇒ Piscine = 2 Compteurs

	2020	2021
Nombre de branchements	15 052	15 200

Ce chiffre prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

## LES VOLUMES CONSOMMES

**Volume consommé :** Conformément au décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Les volumes en annexes sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève (356j) afin d'être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs.

Le volume d'eau potable consommé par les clients du périmètre de votre contrat n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros et / ou les volumes exportés.

→ Volume consommé hors VEG = Volume relevé + Volume estimé des clients\*

**Volume facturé :** Volume consommé, mise à jour des corrections administratives éventuelles (dégrèvements, réajustements, annulations et réémissions de factures, ...).

ATTENTION → Volume consommé hors VEG ≠ volume facturé

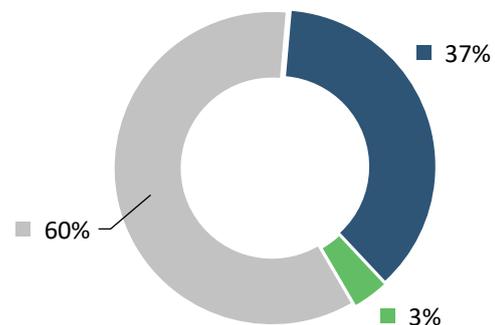
Le présent rapport fait apparaître le volume consommé. Le décompte de gestion fait apparaître le volume facturé.

	2020	2021
Volume consommé hors VEG (m <sup>3</sup> )	2 443 276	2 472 053



## LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS

Motifs de réclamations	2021
Facturation encaissement	62
Produit	6
Qualité de service	101



■ Facturation encaissement  
 ■ Produit  
 ■ Qualité de service

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 026-212601983-20220627-20220627\_201D-DE

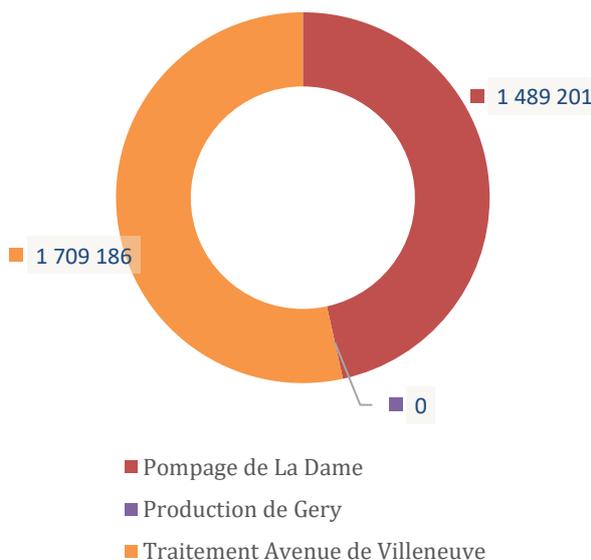
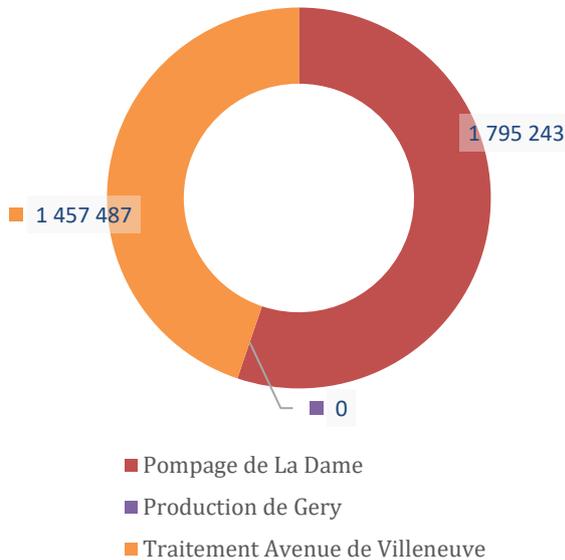


6.

## BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

*Un regard sur notre activité*

**Le volume prélevé** est le volume issu des ouvrages de prélèvement d'eaux brutes (captage, puit etc...)



**Le volume produit** est le volume issu des ouvrages du service et introduit dans le réseau de distribution.

**Le volume importé** est le volume d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.

**Le volume exporté** est le volume d'eau livré à un service d'eau extérieur.

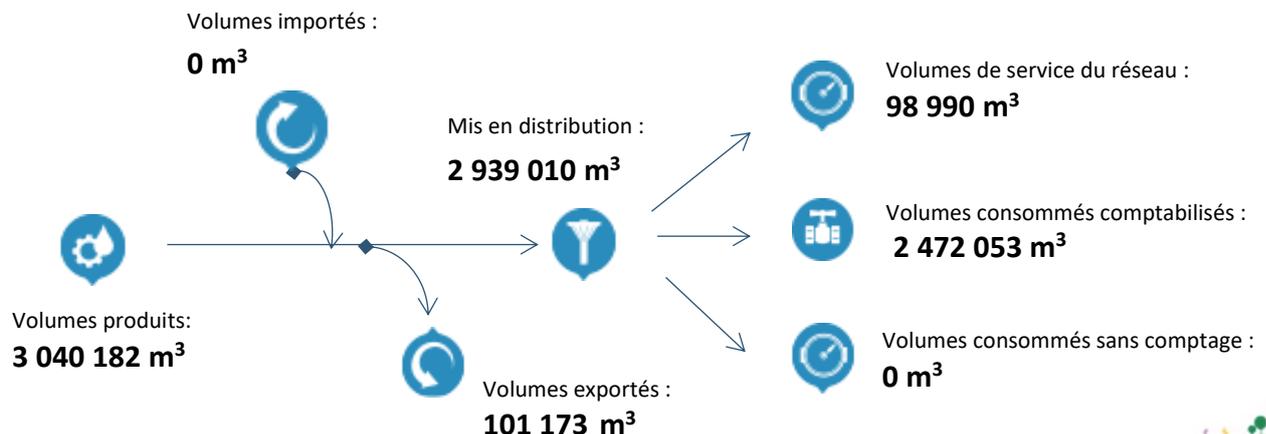
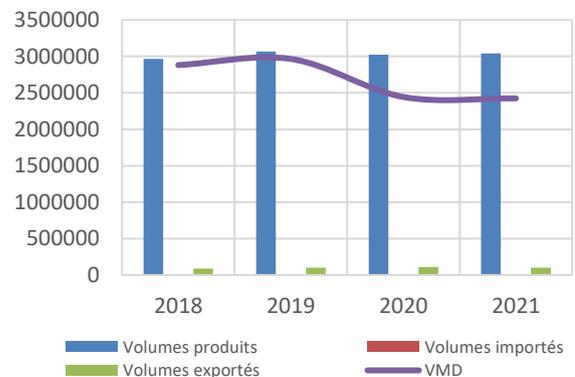
**Le volume mis en distribution** correspond à la somme des volumes produits et importés, auxquels on retranche le volume exporté.

**Le volume consommé autorisé** est la somme du volume consommé hors VEG sur 365 jours, du volume sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, ...) et du volume de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, ...).

Les volumes présentés dans les sections ci-dessous sont extrapolés sur la période de relèvement de 356j et ramenés sur 365j afin de répondre aux exigences du décret.

Synthèse des volumes (m <sup>3</sup> ) transitant dans le réseau	2020	2021
Volumes produits	3 025 074	3 040 182
Volumes importés	0	0
Volumes exportés	112 510	101 173
Volumes mis en distribution	2 912 563	2 939 010
Volumes consommés	2 443 276	2 472 053

### Volumes en m<sup>3</sup>



## CAPACITE DE STOCKAGE

Synthèse des volumes mis en distribution	
Capacité de stockage (en m <sup>3</sup> )*	14 750
Volume mis en distribution moyen/jour (en m <sup>3</sup> )	8 030
Capacité d'autonomie (en j)	1,8

\*Le calcul de l'autonomie ne prend pas en compte le volume des bâches d'eau brute.

## LE RENDEMENT DE RESEAU

**Le rendement** d'un réseau compare les volumes d'eau introduits en amont et ceux consommés en aval par les usagers. La différence correspond aux volumes non comptabilisés dont les fuites de réseau.

	2020	2021
Rendement primaire (%)	83,9%	84,11%
Rendement IDM (%)	87,59%	87,86%

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau : une politique de **gestion patrimoniale adaptée** permet d'optimiser les performances de vos réseaux.

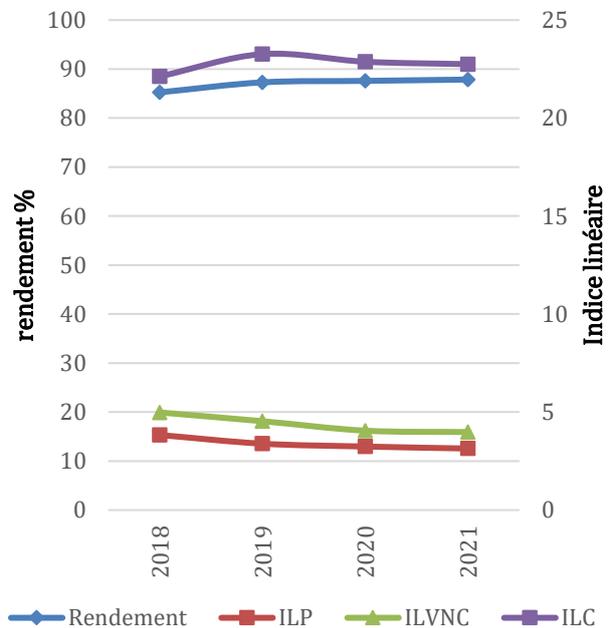
## L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP)

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) indique le volume perdu par jour et par kilomètre de réseau.

Il permet de mieux traduire la performance du réseau selon sa nature.

	2020	2021
Indice linéaire de pertes (en m <sup>3</sup> /km/j)	3,24	3,14

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.



## L'INDICE LINEAIRE DE VOLUME NON COMPTE (ILVNC)

L'Indice Linéaire de volume non compté (ILVNC) indique le ratio de volume non compté par jour, par kilomètre de réseau.

	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/j)	4,05	3,98

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

## L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC)

L'Indice Linéaire de consommation (ILC) indique le ratio de volume consommé par jour, par km.

	2020	2021
Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /km/jour)	22,87	22,75

Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement de réseau. Il est également utilisé pour mesurer les écarts entre services dans le comparateur inter services.

## LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice :

(Les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie)

	2020	2021
Consommation en KWh	920 083	785 951

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO<sub>2</sub>, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, SAUR a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de déceler d'éventuelles dérives



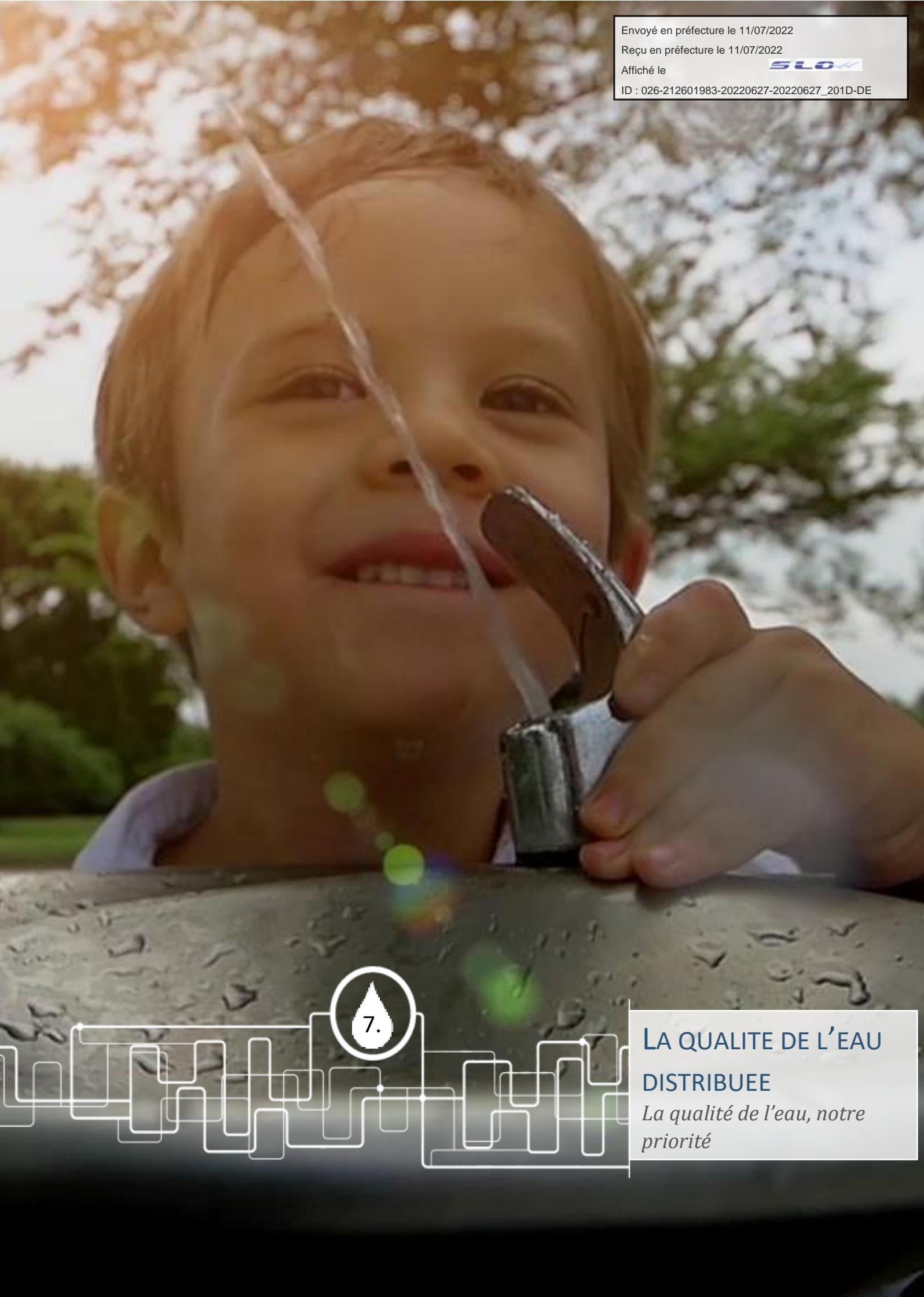
Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



ID : 026-212601983-20220627-20220627\_201D-DE



## LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

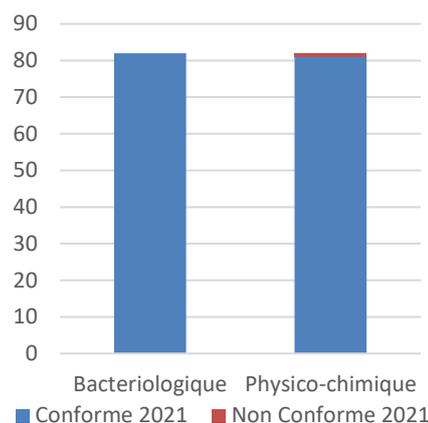
*La qualité de l'eau, notre  
priorité*

L'eau potable est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi régulier et rigoureux. SAUR œuvre chaque jour afin de vous délivrer, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Le code de la santé publique (CSP, articles L1321-1 à 10 et R1321-1 à 63) précise les dispositions à respecter par la personne publique responsable de la production et de la distribution des eaux.

Ce chapitre présente les résultats de conformité de l'eau par rapport à la réglementation, en distinguant les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

Par ailleurs, il vous est présenté en annexe la problématique du CVM (Chlorure de Vinyle Monomère), rappelant le contexte réglementaire et les actions à réaliser en cas de non-conformités. SAUR vous accompagnera dans la gestion de cette problématique le cas échéant.



Nombre d'analyses conformes et non-conformes tout type de point compris

## SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2021

*Les eaux brutes constituent la ressource et peuvent être issues d'eaux souterraines (sources, forages) ou d'eaux de surface (rivières, lacs, barrages ...).*

Nature de l'analyse	2020	2021
Bactériologique	15	16
Physico-chimique	15	16
Nombre d'échantillons analysés (ARS)	15	16



## L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION

*Les eaux au point de mise en distribution sont les eaux considérées comme représentatives de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). Ces eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.*

## SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUEES ET TRAITEES EN 2021

Taux de conformité	2020	2021
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	98,6%	98,8%

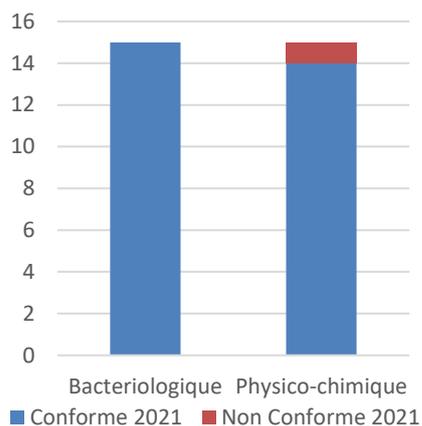
Taux de conformité	2020	2021
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	92%	93%

Nombre total de non conformités	2020	2021
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	1	1

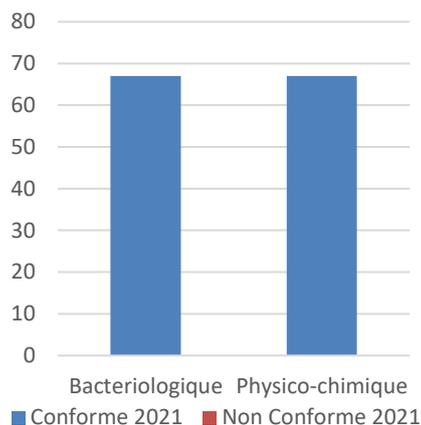
Le détail des non-conformités est présenté en annexe.

Nombre total de non-conformité eau au point de mise en distribution	2020	2021
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	1

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non conformes au point mis en distribution



Nombre d'analyses conformes et non conformes au point Eau distribuée



## CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Les eaux distribuées sont les eaux disponibles chez les clients après passage dans le réseau de distribution.

Taux de conformité	2020	2021
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%

Nombre total de non-conformité eau distribuée	2020	2021
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	0

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 026-212601983-20220627-20220627\_201D-DE



8.

## LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

*Garantir la performance de votre réseau*

## LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

### Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2021

QUALITE DE L'EAU		
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques.	Somme des volumes consommés et des volumes vendus en gros (m <sup>3</sup> )
100%	98,8%	2 670 976
Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Ramenés sur 365 jours

PERFORMANCE DE RESEAU			
P104.3 : Rendement du réseau de distribution (%)	Somme des volumes produits et des volumes importés (m <sup>3</sup> )	P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Volume prélevé dans le milieu naturel
87,86%	3 040 182	NR	3 225 993
Rendement = (Volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros)X100. Volume consommé autorisé = Volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau	Données de consolidation	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	Données de consolidation

## PERFORMANCE DE RESEAU

P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	Longueur cumulée du linéaire de canalisation renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de desserte au 31/12 (km)	P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
0,37	5,933	320,832	100
Rapport du linéaire de réseau (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de desserte.	Données de consolidation	Données de consolidation	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B, C, voir tableau détail joint en fin de chapitre.

## PERFORMANCE DE RESEAU

P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau (m <sup>3</sup> /km/j)	P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j)	P110.3 : Indice linéaire de consommation	Linéaire de réseau de desserte (km)
3,14	3,98	22,75	320,832
Indice = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365j. Les pertes sont constituées d'une part des pertes apparentes (volume détourné, défaut de comptage, ...) et d'autres part des pertes réelles (fuites sur conduites, sur réseau, au réservoir, ...).	(Volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur de réseau de desserte / 365j Volume mis en distribution = Production + volume acheté en gros – volume vendu en gros	Indice = (Volume consommé autorisé + V exporté) / longueur de réseau de desserte / 365 j	Données de consolidation

## SERVICE A L'USAGER

D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 01/01/N+1 (€)	D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 01/01/N (€)	D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service (jours)
1,41	1,41	48 888	2
		Données de consolidation. Sont considérées le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel

SERVICE A L'USAGER	
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés	P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
1,62	94,31
Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

SERVICE A L'USAGER				
P154.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'eau potable	Montant des impayés au 31/12/2021 (€ HT)	Chiffre d'affaire TTC facturé N-1(hors travaux) (€)	P155.1 : Taux des réclamations du service de l'eau potable pour 1 000 abonnés	Nombre d'abonnés desservis
3,61	120 758,79	3 294 161	3,53	16 067
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation.	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau du prix.	Données de consolidation.

SOLIDARITE		
P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité de l'eau (€)	Montants en Euro des abandons de créances (€)	Volumes consommés y compris VEG (m <sup>3</sup> )
0	0	2 670 976
	Données de consolidation.	Données de consolidation. Remis sur 365 jours

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 026-212601983-20220627-20220627\_201D-DE



## LES INTERVENTIONS REALISEES

*Préserver et moderniser  
votre patrimoine*

## LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Tout au long de l'année, SAUR réalise des opérations sur les installations et le réseau de la collectivité afin d'assurer la bonne distribution de l'eau.

Synthèse du Nombre d'interventions par type	2020	2021
Nettoyage des réservoirs	15	12
Nombre de campagnes de recherche de fuites	50	55
Linéaire inspecté (ml)	35 380	41 528
Nombre de fuites trouvées	21	23
Réparation fuites/casses sur conduite	11	6
Réparation fuites/casses sur branchement	13	13
Interventions d'entretien	29	84

### Mise en sécurité de nos réservoirs

Lors d'une intervention de lavage de réservoir sur tour dans la Manche, nous avons malheureusement eu à déplorer l'accident mortel d'un de nos agents. Des mesures conservatoires ont été prises immédiatement afin de supprimer ce risque et SAUR a mobilisé ses experts en Prévention des Risques dans un groupe de travail national pour réévaluer nos procédures d'intervention en hauteur et définir les préconisations de sécurisation des réservoirs.

Sur ces bases, il s'avère que l'accessibilité de ces ouvrages présente des carences possibles au regard des normes actuelles. Par conséquent, un état des lieux de tous les ouvrages de stockage vis-à-vis du risque de chute de hauteur sera réalisé.

Nous serons amenés à vous présenter les conclusions de ces diagnostics accompagnées quand cela s'avèrera nécessaire, de l'estimation des travaux de mise en sécurité (voies d'accès, protections collectives...). Nous sommes convaincus de l'importance que vous accordez à cette exigence de sécurité à déployer dans vos ouvrages.

### L'Origine des fuites

Il peut s'agir par exemple de fissures de canalisation, de colliers de prise en charge défectueux ou de joints détériorés. L'instrumentation des réseaux via la pose de capteurs permanents ou temporaires reliés à la télégestion, permet d'affiner et d'accroître les techniques de corrélations acoustiques. Ces techniques permettent de détecter les fuites plus rapidement.

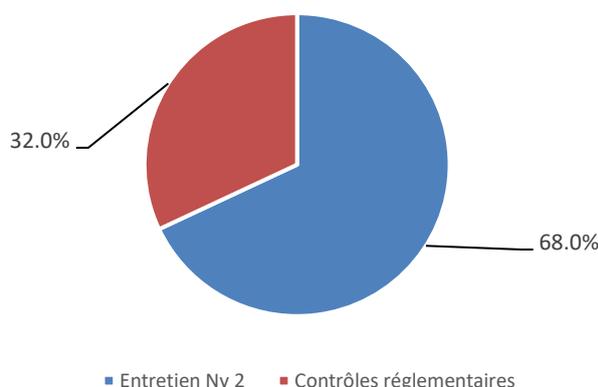
Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau. Une politique de gestion patrimoniale adaptée permet d'optimiser les performances de vos réseaux.



## LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance permettent de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

Nombre d'interventions de maintenance	2020	2021
Entretien niveau 2	35	26
Contrôles réglementaires	6	12



Les interventions de maintenance

**Entretien niveau 1 :** désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages ...).

**Entretien niveau 2 :** désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective de **complexité moyenne** (réparations réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements). L'entretien 2ème niveau n'inclut pas les opérations de renouvellement dans le cadre du compte de renouvellement et/ou du programme de renouvellement

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventive : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2020	2021
Curatif	35	26
Préventif	0	26

**Contrôles réglementaires :** permettent de vérifier la conformité des installations et des équipements ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers



## Les opérations de renouvellements

2619000101 - CNE DE MONTELMAR AEP DSP Contrat du : 01/09/2011 au : 31/12/2023 Renouvellement Réalisé en Compte année : 2021	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Pompage de La Dame	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	02/11/2021	3 750
Station de reprise de Redondon	Pompe N°1	Renouvellement complet du matériel	15/06/2021	7 826
Station de reprise de Redondon	Pompe N°2	Renouvellement complet du matériel	14/06/2021	7 826
Station de reprise de Redondon	4 Vannes aspiration / refoulement	Remplacement de composants ou rénovation	22/02/2021	1 250
Station de reprise de Redondon	2 clapets	Renouvellement complet du matériel	17/06/2021	825
Station de reprise de Redondon	Tuyauteries aspiration / refoulement	Renouvellement complet du matériel	17/06/2021	1 250
<b>Total</b>				<b>22 727</b>

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 026-212601983-20220627-20220627\_201D-DE



10.

**LES PROPOSITIONS  
D'AMELIORATION**  
*Améliorer votre  
patrimoine, une priorité*

## RESSOURCES

Matérialiser le périmètre de protection de la source de la Laupie après achèvement des procédures en cours et envisager la recherche d'une autre ressource sur des aquifères différents de ceux qui sont exploités actuellement (voir conclusion du schéma directeur).

Sécurisation de la ressource vis-à-vis du risque sécheresse

## STOCKAGE

Réparations du Génie Civil des captages, réservoirs et stations.

Augmenter les possibilités de stockage sur le haut service nord par la construction d'un réservoir sur le plateau de Géry alimenté depuis des pompes de reprise qui seront positionnées dans le réservoir de Géry.

## RESEAU

Mettre en place un programme de renouvellement ou de redimensionnement des canalisations existantes (voir conclusion du schéma directeur).

Installer de nouveaux compteurs ou débitmètres sur le réseau afin d'améliorer la sectorisation existante.

Terminer le remplacement des branchements plomb.

Effectuer quelques bouclages sur le réseau afin de sécuriser la desserte des abonnés, notamment lors de travaux.

Effectuer des travaux afin de pérenniser les canalisations aux niveaux des traversées de rivières.

## ROBINETTERIE

Améliorer le maillage et la sectorisation du réseau en installant des vannes supplémentaires.

Le plan de renouvellement mis en place dans le nouveau contrat permettra de débiter le changement de vannes défectueuses.

Toutefois, vu le nombre important de ces dernières sur le réseau (2500) et de leurs vétustés se traduisant par un manque d'étanchéité, des travaux complémentaires de renouvellement de vannes devront être engagés

Ceux-ci auront l'avantage de diminuer les perturbations auprès des abonnés, notamment lors de travaux ou de casses sur réseau.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 026-212601983-20220627-20220627\_201D-DE



11.

## LE CARE

*Le compte rendu financier  
sur l'année d'exercice*



SAUR

06/04/2022

## COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION ANNEE 2021

(en application du décret du 14 mars 2005)

### GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

Région **CENTRE-EST**  
 Centre **AUVERGNE RHONE ALPES**  
 Département **DROME**  
 Collectivité **MONTELMAR(CHT NEUF 03) EP**

LIBELLE	En Euros	Année 2020	Année 2021	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>	<b>3 263 514</b>	<b>3 296 026</b>	<b>3 296 026</b>	<b>1,0</b>
Exploitation du service	927 943	964 936	964 936	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)	2 057 000	2 045 000	2 045 000	
Travaux attribués à titre exclusif	192 523	183 043	183 043	
Produits accessoires	86 047	103 047	103 047	
<b>CHARGES</b>	<b>3 391 311</b>	<b>3 425 679</b>	<b>3 425 679</b>	<b>1,0</b>
Personnel	407 898	441 050	441 050	
Energie électrique	60 095	50 621	50 621	
Produits de traitement	8 655	14 295	14 295	
Analyses	6 753	6 452	6 452	
Sous-traitance, matières et fournitures	140 624	140 433	140 433	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	28 724	14 333	14 333	
Autres dépenses d'exploitation	213 714	223 913	223 913	
- Télécommunications, poste et télégestion	9 299	8 488	8 488	
Engins et véhicules	71 277	60 359	60 359	
- Informatique	69 281	78 179	78 179	
- Assurances	14 580	8 003	8 003	
- Locaux	27 358	41 789	41 789	
- Divers	21 920	27 095	27 095	
Contribution des services centraux et recherche	164 679	172 805	172 805	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)	2 057 000	2 045 000	2 045 000	
- Part collectivité	1 334 000	1 328 000	1 328 000	
- Autres organismes publics	723 000	717 000	717 000	
Charges relatives aux renouvellements	185 759	195 517	195 517	
- Pour garantie de continuité du service	10 075	41 280	41 280	
- Programme contractuel	42 871	39 395	39 395	
- Fonds contractuel	132 813	114 842	114 842	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	7 165	1 800	1 800	
Charges relatives investissements du domaine privé	83 933	91 770	91 770	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	26 312	27 691	27 691	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>-127 798</b>	<b>-129 653</b>	<b>-129 653</b>	<b>-1,5</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-127 798</b>	<b>-129 653</b>	<b>-129 653</b>	<b>-1,5</b>

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006  
 Réf: 140-014001 -261900 -01 2021120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

## METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégataire sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de -.

### Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

#### 1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

*Exploitation du Service* : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

*Collectivités et autres organismes publics* : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

*Travaux attribués à titre exclusif* : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

*Produits accessoires* : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

#### 2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :
  - o des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,



- des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

### 3) Commentaire des rubriques de charges

#### 1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

#### 2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

#### 3. Achats d'Eau :

Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

#### 4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

#### 5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

#### 6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
- le matériel de sécurité ;
- les consommables divers.

#### 7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- la taxe foncière ;
- les redevances d'occupation du domaine public.

#### 8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
  - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
  - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice ;
  - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
  - eSigis, logiciel de cartographie ;
  - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
  - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
  - Les primes dommages ouvrages ;
  - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
  - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

#### 9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

#### 10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

#### 11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale ;
- les taxes (TVA) ;
- les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

#### 12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique correspond à la somme des charges réelles de renouvellement non programmé et des charges réelles d'entretien électromécanique.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

#### 13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :



- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

**4) Résultat avant Impôt**

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

**5) Impôt sur les sociétés**

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

**6) Résultat**

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.



ANNEXES



Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 026-212601983-20220627-20220627\_201D-DE



## LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous  
surveillance*

## LE PATRIMOINE DE SERVICE

### Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes

Nom de l'ouvrage de prélèvement	Type d'ouvrage	Année de mise en service	Débit autorisé en m <sup>3</sup> /h	Date du rapport hydrologique	Date avis du CDC ou CSHPF	Date arrêté préfectoral	Installation alimentée par l'ouvrage	Commune
CAPTAGE DE LA BATIE	MODÈLE SOURCE	1966	130	06-07-1981	23-07-1992	06-06-1995	SOURCE DE LA BATIE ROLLAND	LA BATIE-ROLLAND
CAPTAGE DE LA LAUPIE	MODÈLE SOURCE	1966	250	06-07-1981	23-07-1992	13-07-1995	SOURCE DE LA LAUPIE	LA LAUPIE
PUITS DE LA DAME SUD	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1976	1000	10-03-1995	16-12-1992	10-11-1995	POMPAGE DE LA DAME	MONTELIMAR
PUITS DE LA DAME NORD	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1976	1000	10-03-1995	16-12-1992	10-11-1995	POMPAGE DE LA DAME	MONTELIMAR

### Les installations de production

	Année de mise en service	Capacité nominale	Nature de l'eau	Télesurveillance	Groupe électrogène	Commune
Pompage de La Dame	1976	1000 m <sup>3</sup> /h	Souterraine : Nappe alluviale	Oui	Non	MONTELIMAR
Production de Gery	1966	130 m <sup>3</sup> /h	Souterraine : Nappe alluviale	Oui	Non	MONTELIMAR

### Les ouvrages de stockage

#### *Châteaux d'eau et réservoirs :*

Libellé	Capacité stockage	Cote trop plein	Cote radier	Cote sol	Télesurveillance	Commune
Chateau La Biolle	800 m <sup>3</sup>	187	179	0	Oui	MONTELIMAR
Cuve 1 Catalins	2000 m <sup>3</sup>	138,5	134,5	135	Oui	MONTELIMAR
Cuve 1 La Gardette	500 m <sup>3</sup>	200	195,2	198	Oui	MONTELIMAR
Cuve 2 Catalins	2000 m <sup>3</sup>	138,5	134,5	135	Oui	MONTELIMAR
Cuve 2 La Gardette	500 m <sup>3</sup>	200	195,2	198	Oui	MONTELIMAR
Cuve 3 La Gardette	500 m <sup>3</sup>	200	195,2	198	Oui	MONTELIMAR
Réservoir 750 m <sup>3</sup> ancienne cuve	750 m <sup>3</sup>	111,5	109	0	Oui	MONTELIMAR
Réservoir droit	400 m <sup>3</sup>	111,2	109,2	110	Oui	MONTELIMAR
Réservoir Est 1500 m <sup>3</sup>	1500 m <sup>3</sup>	111,5	109	0	Oui	MONTELIMAR
Réservoir gauche	400 m <sup>3</sup>	111,2	109,2	110	Oui	MONTELIMAR
Réservoir L'Hôpital	600 m <sup>3</sup>	0	0	0	Oui	MONTELIMAR
Réservoir Maubec	2000 m <sup>3</sup>	129	125	127	Oui	MONTELIMAR
Réservoir Ouest 2500 m <sup>3</sup>	2500 m <sup>3</sup>	111,5	107	0	Oui	MONTELIMAR

#### *Bâches de reprise et bâches de surpression :*

Nom de la bache	Capacité stockage	Télesurveillance	Commune	Type
Bâche Redondon	300 m <sup>3</sup>	Oui	MONTELIMAR	Bâche de surpression

## Installations de surpression

Désignation	Commune	Année de mise en service	Débit nominal	Télésurveillance	Groupe électrogène	Description
Station de reprise de Bois de Laud - Catalin	MONTELIMAR	1974	150 m3/h	Oui	Non	2X150 m3/h
Station de reprise de Redondon	MONTELIMAR	1976	200 m3/h	Oui	Non	-

## Le réseau

Le réseau se constitue des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière générale gravitaire ou sous pression, l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage etc.) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué d'équipements hydrauliques, de conduites de transport et de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Acier	40	57
Amiante ciment	200	257
Béton	300	4570
Béton	400	381
Béton	500	835
Drain	150	30
Fonte	0	5
Fonte	100	41237
Fonte	110	59
Fonte	125	4192
Fonte	150	119702
Fonte	160	314
Fonte	200	25771
Fonte	250	15880
Fonte	300	7187
Fonte	32	4
Fonte	40	1319
Fonte	400	10397
Fonte	50	32
Fonte	500	10645
Fonte	60	12116
Fonte	600	1103
Fonte	63	36
Fonte	70	28
Fonte	80	40021
Fonte	90	152
Inconnu	0	479
Inconnu	100	284
Inconnu	150	1116
Inconnu	40	19
Inconnu	50	287
Inconnu	60	311
Inconnu	63	55
Inconnu	80	267

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Inox	300	29
Polyéthylène	0	29
Polyéthylène	110	266
Polyéthylène	140	11
Polyéthylène	150	12
Polyéthylène	25	167
Polyéthylène	32	182
Polyéthylène	40	1133
Polyéthylène	50	3188
Polyéthylène	63	4001
Polyéthylène	75	140
Pvc	100	6
Pvc	160	591
Pvc	200	25
Pvc	25	87
Pvc	32	329
Pvc	40	1381
Pvc	50	5652
Pvc	63	3934
Pvc	65	123
Pvc	75	38
Pvc	80	133
Pvc	90	227
Total		320832

### Les équipements de réseau

Type équipement	Nombre
Borne de puisage	2
Bouche de lavage	26
Compteur	48
Plaque d'extrémité	355
Régulateur / Réducteur	17
Vanne / Robinet	2946
Ventouse	175
Vidange / Purge	228

### Inventaire

Voir « annexes complémentaires »

**Les compteurs**

Diamètre Age	<=15mm	20mm	25mm	30mm	40mm	50mm	>50mm	Total
1	279	8	0	10	9	1	0	307
2	1403	41	0	15	4	0	4	1467
3	1216	103	0	52	18	1	2	1392
4	1049	51	1	15	32	1	4	1153
5	1355	52	0	5	13	0	6	1431
6	558	0	0	1	13	0	3	575
7	816	14	0	10	25	3	10	878
8	1274	15	0	9	29	0	6	1333
9	874	18	0	22	33	0	6	953
10	709	30	0	36	60	0	7	842
11	694	7	0	3	9	0	2	715
12	767	14	0	14	16	3	3	817
13	819	21	0	8	11	1	4	864
14	1005	29	0	14	26	1	7	1082
15	507	27	1	9	12	2	8	566
16	393	30	0	12	19	1	10	465
17	287	59	0	35	58	7	2	448
18	205	26	0	29	70	2	3	335
19	126	9	0	25	34	2	2	198
20	48	7	0	19	6	1	2	83
21	74	4	0	3	6	1	3	91
22	38	1	0	6	6	0	0	51
>22	9	1	0	4	3	0	4	21
<b>Total</b>	<b>14505</b>	<b>567</b>	<b>2</b>	<b>356</b>	<b>512</b>	<b>27</b>	<b>98</b>	<b>16067</b>

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 026-212601983-20220627-20220627\_201D-DE



14.

## LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de  
nos préoccupations*

## LA GESTION CLIENTELE

### Les branchements par commune :

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
MONTELIMAR	14 975	15 149	15 486	15 052	15 200	1%

### Les clients par commune :

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
MONTELIMAR	14 351	14 508	14 800	15 760	16 067	1%

### Les volumes par commune :

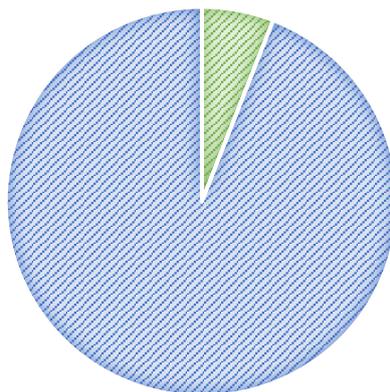
	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
MONTELIMAR	2 365 397	2 355 258	2 456 718	2 443 276	2 472 053	-1.2%

Dans le calcul du rendement de réseau, en application du décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Cependant pour être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs, les volumes présentés ci-dessus sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève.

### Caractéristiques des consommations hors VEG

Commune	Nb branchements sans consommation	Nb branchements avec consommation
MONTELIMAR	953	15114

■ Nb branchements sans consommation      ■ Nb branchements avec consommation



## Les consommations par tranche

### Les branchements par tranche

Commune	2021	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m <sup>3</sup> / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 2)	Dont > 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 3)	Communaux
MONTELIMAR	16 067	14 122	1 603	18	324
Répartition (%)	-	87,89	9,98	0,11	2,02
<b>Total</b>	16 067	14 122	1 603	18	324

### Les volumes consommés par tranche

Commune	2021	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m <sup>3</sup> / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 2)	Dont > 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 3)	Communaux
MONTELIMAR	2 472 053	974 490	943 511	368 314	185 738
<b>Total de la collectivité</b>	2 472 053	974 490	943 511	368 314	185 738
<b>Consommation moyenne par TYPE de branchement</b>	147,13	67,31	574,1	18 872,56	544.594

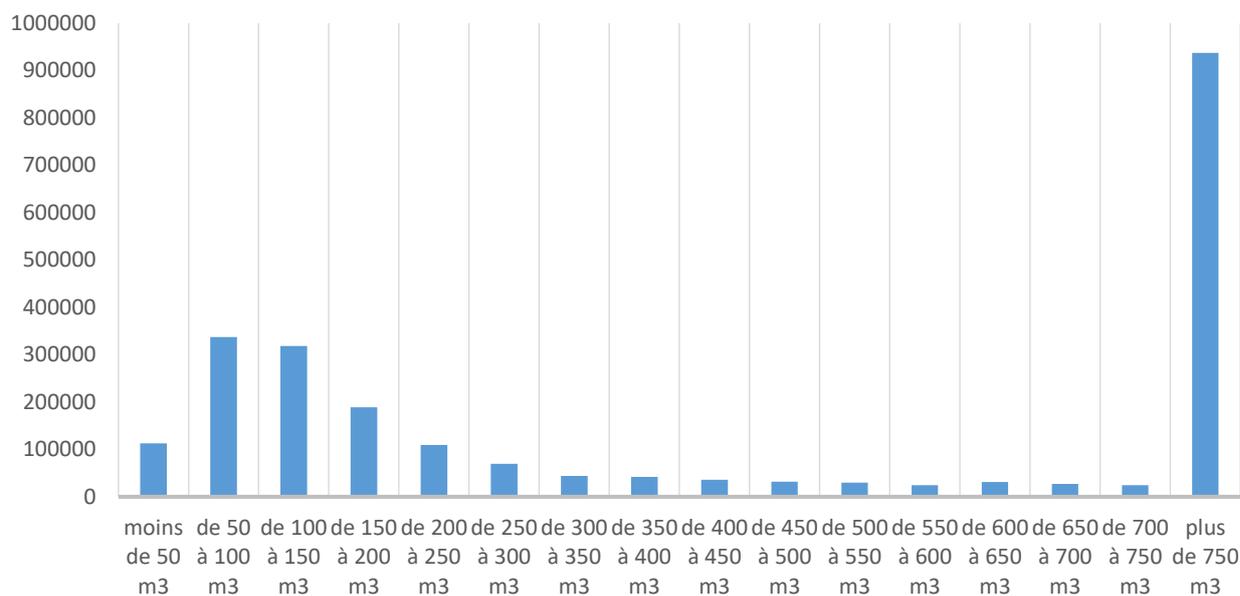
### Les consommations de plus de 6 000m<sup>3</sup>/an

Commune	Client	2020	2021	Evolution
MONTELIMAR	CENTRE HOSPITALIER GENERAL	94 583	95 569	1%
MONTELIMAR	MONTELIMAR AGGLOMERATION	16 679	62 643	275,6%
MONTELIMAR	SARL ROCAMAR	49 180	46 701	-5%
MONTELIMAR	MONSIEUR LE MAIRE DE MONTELIMAR	1 578	15 527	884%
MONTELIMAR	AUTOGRILL COTE FRANCE	9 245	13 304	43,9%
MONTELIMAR	MONSIEUR LE MAIRE DE MONTELIMAR 1	9 662	13 081	35,4%
MONTELIMAR	CLINIQUE KENNEDY	12 183	12 388	1,7%
MONTELIMAR	SDC LES PORTES DE PROVENCE	18 321	12 214	-33,3%
MONTELIMAR	AUTOGRILL COTE FRANCE 1	9 025	10 259	13,7%
MONTELIMAR	CENTRE HOSPITALIER GENERAL 1	8 788	9 848	12,1%
MONTELIMAR	SONACOTRA ADOMA	10 083	9 088	-9,9%
MONTELIMAR	SNCF CTR00000127 BUPO 67113	8 933	8 756	-2%
MONTELIMAR	ORPEA SA	5 323	8 706	63,6%
MONTELIMAR	LYCEE LES CATALINS	6 076	8 046	32,4%
MONTELIMAR	NOUGAT CHABERT ET GUILLOT	5 994	7 557	26,1%
MONTELIMAR	SAMA	16 748	7 345	-56,1%
MONTELIMAR	AZURITE MONTELIMAR SAS	3 906	7 248	85,6%
MONTELIMAR	MONTELIMAR AGGLOMERATION HABITAT	10 115	6 925	-31,5%
MONTELIMAR	SARL MADRA	86	6 634	7614%
MONTELIMAR	MONTELIMAR AGGLOMERATION HABITAT 1	6 827	6 475	-5,2%
<b>Total</b>		<b>303 335</b>	<b>368 314</b>	<b>21,42%</b>

## Spectre de consommations

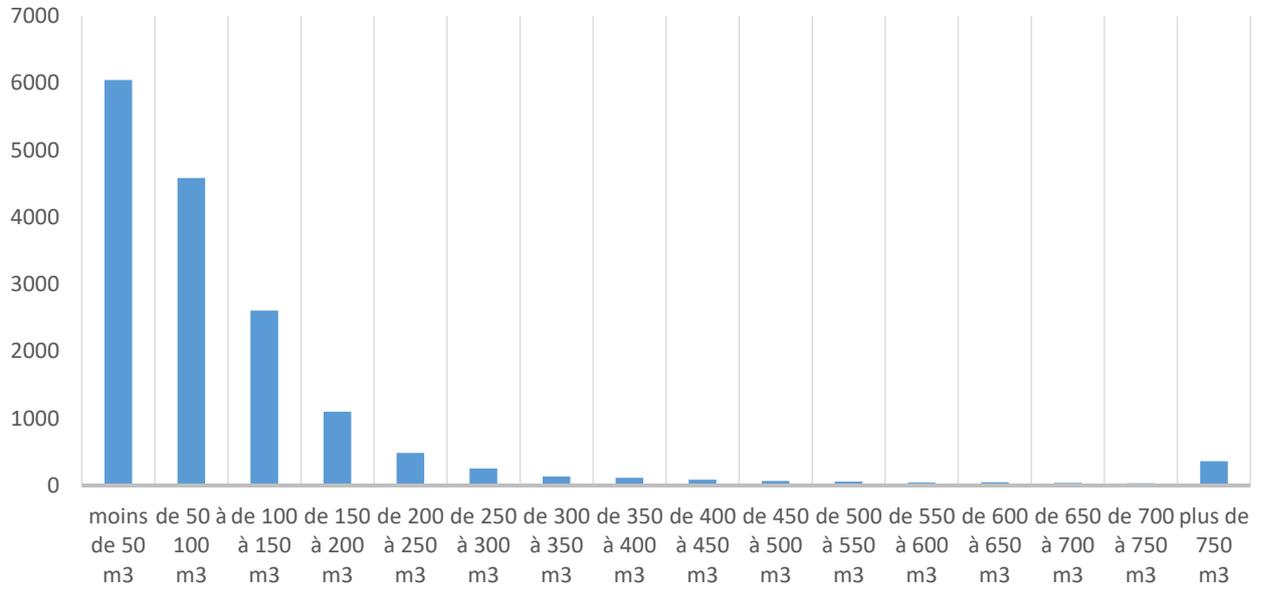
Tranche	Volume Consommé	Nombre de branchements
moins de 50 m3	112413	6046
de 50 à 100 m3	337468	4582
de 100 à 150 m3	318173	2611
de 150 à 200 m3	189021	1098
de 200 à 250 m3	109586	488
de 250 à 300 m3	69675	254
de 300 à 350 m3	43860	136
de 350 à 400 m3	42064	113
de 400 à 450 m3	35990	85
de 450 à 500 m3	31772	67
de 500 à 550 m3	30094	57
de 550 à 600 m3	24240	42
de 600 à 650 m3	31051	50
de 650 à 700 m3	26873	40
de 700 à 750 m3	24608	34
plus de 750 m3	937021	364

## Répartition des consommations par tranche





## Répartition du nombre de branchement par tranche



# LA FACTURE 120 M<sup>3</sup>

Vos Contacts :

Accueil : Chemin de la Fonderie  
26200 MONTELIMAR  
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Téléphone : 04 63 36 10 00  
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 04 63 36 10 08

**SPECIMEN**  
01 Janvier 2022

Courrier : TSA 21371  
26126 MONTELIMAR CEDEX

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

26

DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

NOM DU CLIENT  
\*\*\*\*\*

Distribution de l'eau :

**VILLE DE MONTELIMAR**

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	17,28 €	
Consommation TTC	151,86 €	soit 0,0013 €/Litre
<b>Total facture TTC</b>	<b>169,14 €</b>	
	<b>169,14 €</b>	

SAUR, SAS au capital de 101629000€ RCS Nanterre 309379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92100 LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR2635627966-NAF 3600  
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyencourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site Internet sans consentement.

**A NE PAS PAYER**

SPECIMEN

**A NE PAS PAYER**

BRANCHEMENT	COMPTEUR		Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre		
MONTELIMAR	L22AA003205A	015 mm	120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>			<b>120</b>	

SPECIMEN	FACTURE N°	Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau	126,73 € HT	133,69 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SAUR		Année 2022					16,38	5,50
Consommation part Ville		Année 2022		120	0,6174	74,09		5,50
Consommation part SAUR		Année 2022		120	0,2522	30,26		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		Année 2022		120	0,0500	6,00		5,50

			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	33,60 € HT	35,45 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		Année 2022		120	0,2800	33,60		5,50

<b>Total Facture</b>	<b>169,14 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 160,33 €  
TVA sur les débits : 8,81 €

#### ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

#### CONSOMMATION

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

#### ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée Voies navigables de France concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.



Vos Contacts :

**Accueil :** Chemin de la Fonderie  
26200 MONTELMAR  
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

**Téléphone :** 04 63 36 10 00  
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

**Dépannage 24h/24 :** 04 63 36 10 09

**SPECIMEN**  
01 Janvier 2021

**Courrier :** TSA 21371  
26126 MONTELMAR CEDEX

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

26

DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

NOM DU CLIENT  
\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

Distribution de l'eau :

**VILLE DE MONTELMAR**

**Ce document est une simulation de facture.**

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	16,66 €	
Consommation TTC	152,62 €	soit 0,0013 €/Litre
<b>Total facture TTC</b>	<b>169,28 €</b>	
	<b>169,28 €</b>	

SAUR. SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600  
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

**A NE PAS PAYER**

SPECIMEN

**A NE PAS PAYER**

BRANCHEMENT	COMPTEUR		Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre		
MONTELMAR	156102	015 mm	120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>			<b>120</b>	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Distribution de l'eau</b>	126,86 € HT	<b>133,83 € TTC</b>		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SAUR		Année 2021						15,79	5,50
Consommation part Ville		Année 2021			120	0,6174	74,09		5,50
Consommation part SAUR		Année 2021			120	0,2432	29,18		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		Année 2021			120	0,0650	7,80		5,50

Organismes publics		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
33,60 € HT	<b>35,45 € TTC</b>	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	Année 2021		120	0,2800	33,60		5,50

<b>Total Facture</b>	<b>169,28 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 160,46 €  
TVA sur les débits : 8,82 €

**ABONNEMENT**

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

**CONSOMMATION**

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

**ORGANISMES PUBLICS**

**Les Agences De l'Eau** sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

# NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M<sup>3</sup>

SAUR.

Partenaire : VILLE DE MONTEILIMAR

Date : 05/03/2022

Référence contrat : 261900/01

Produit : Eau Potable Type de contrat : Affermage Type d'encaissement : Société

### 10S Consommation part SAUR

Prix (HT) à compter du 01/01/2021 au 30/06/2021 Redevance : Consommation part SAUR  
 Devise : Euro Date d'actualisation : 09/11/2020 K : 1,128102  
 Prix révisé = [K=1,128102] \* Prix de base

### Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision :  $(0,15 + (0,5 \times ((SR18 \times K) / (SR18 \times K_0)) + 0,03 \times (1570284Y / 1570284Y_0) + 0,32 \times (FSD2 / FSD2_0)))$

formule =  $(0,15 + 0,50 SK / SK_0 + 0,03 351002 / 351002_0 + 0,32 FSD2 / FSD2_0)$

Applications des indices : Valeur connue

K intermédiaire : 1,128102

Valeurs de base des paramètres utilisés

Valeurs actualisées au 01/11/2020

Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
SR18	INDICE SALAIRE REGION RHONE-ALPES BTP BASE 1979	468,50000	01/04/2020	02/10/2020	MTPB 6105			552,10000
K	COEFF CHARGES SALARIALES DANS TP EN PROVINCE	1,75190	01/06/2013	11/10/2013	MTPB 5733			1,77900
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB,C,T)	121,50000	01/08/2020	09/10/2020	MTPB 6106			127,80000
1570284Y	ELECTRICITE MOYEN. TENSION-TARIF VERT A-2000 moyenne 12 mois	129,80000						186,80072
	Substitué avec coeff. 1,586418 par 010534766Y	010534766Y	01/06/2020	27/10/2020			1,586418	117,75000

### Détail du calcul du coefficient de variation

Résultat =  $(0,15 + (0,5 \times ((SR18 \times K) / (SR18 \times K_0)) + 0,03 \times (1570284Y / 1570284Y_0) + 0,32 \times (FSD2 / FSD2_0)))$

.	0,15				0,150000000
.	+	0,5	x	(552,1x1,779) / (468,5x1,7519)	+ 0,598335529
.	+	0,03	x	(186,8007195 / 129,8)	+ 0,043174280
.	+	0,32	x	(127,8 / 121,5)	+ 0,336592593
.					-----
.					1,128102402

K définitif : 1,128102

CRITERES TARIFAIRES

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé						
Valeur	0,2156	0,2432						

SAUR.

Partenaire : VILLE DE MONTEILIMAR

Date : 05/03/2022

Référence contrat : 261900/01

Produit : Eau Potable Type de contrat : Affermage Type d'encaissement : Société

### 10S Abonnement part SAUR

Prix (HT) à compter du 01/01/2021 au 30/06/2021 Redevance : Abonnement part SAUR  
 Devise : Euro Date d'actualisation : 09/11/2020 K : 1,128102  
 Prix révisé = [K=1,128102] \* Prix de base

### Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision :  $(0,15 + (0,5 \times ((SR18 \times K) / (SR18 \times K_0)) + 0,03 \times (1570284Y / 1570284Y_0) + 0,32 \times (FSD2 / FSD2_0)))$

formule =  $(0,15 + 0,50 SK / SK_0 + 0,03 351002 / 351002_0 + 0,32 FSD2 / FSD2_0)$

Applications des indices : Valeur connue

K intermédiaire : 1,128102

Valeurs de base des paramètres utilisés

Valeurs actualisées au 01/11/2020

Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
SR18	INDICE SALAIRE REGION RHONE-ALPES BTP BASE 1979	468,50000	01/04/2020	02/10/2020	MTPB 6105			552,10000
K	COEFF CHARGES SALARIALES DANS TP EN PROVINCE	1,75190	01/06/2013	11/10/2013	MTPB 5733			1,77900
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB,C,T)	121,50000	01/08/2020	09/10/2020	MTPB 6106			127,80000
1570284Y	ELECTRICITE MOYEN. TENSION-TARIF VERT A-2000 moyenne 12 mois	129,80000						186,80072
	Substitué avec coeff. 1,586418 par 010534766Y	010534766Y	01/06/2020	27/10/2020			1,586418	117,75000



Détail du calcul du coefficient de variation			
Résultat=(0,15+(0,5x((SR18xK)/(SR18oxKo))+0,03x((1570284Y/1570284Yo)+0,32x((FSD2/FSD2o))))			
.	0,15		0,15000000
.	+	0,5 x (552,1x1,779) / (468,5x1,7519)	+ 0,598335529
.	+	0,03 x (186,8007195/129,8)	+ 0,043174280
.	+	0,32 x (127,8/121,5)	+ 0,336592593
.			=====
.			1,128102402

K définitif : 1,128102	
CRITERES TARIFAIRES	
Diamètre compteur sur rubrique : ("Coaxiaux 1 <sup>mm</sup> 1/2",012 mm,015 mm);("Coaxiaux 2 <sup>mm</sup> ",020 mm,025 mm);(030 mm);(040 mm);(050 mm,060 mm,060/065 mm,065 mm,065 mm surbridé,080 mm,080 mm surbridé,100 mm,100 mm surbridé,125 mm,150 mm);(100-20 mm,100-25 mm,100-30 mm,100-40 mm,150-40 m...);(...)	
Compteur général sans abonnement : (Non);(Oui)	

Diamètre compteur sur rubrique "Coaxiaux 1<sup>mm</sup>1/2",012 mm,015 mm

n.r.= non assujéti à la redevance

Compteur général sans abonnement	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé						
Non	14,00	15,79						
Oui	n.r.	n.r.						

Diamètre compteur sur rubrique "Coaxiaux 2<sup>mm</sup>",020 mm,025 mm

n.r.= non assujéti à la redevance

Compteur général sans abonnement	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé						
Non	28,00	31,59						
Oui	n.r.	n.r.						

Diamètre compteur sur rubrique 030 mm

n.r.= non assujéti à la redevance

Compteur général sans abonnement	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé						
Non	70,00	78,97						
Oui	n.r.	n.r.						

Diamètre compteur sur rubrique 040 mm

n.r.= non assujéti à la redevance

Compteur général sans abonnement	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé						
Non	100,00	112,81						
Oui	n.r.	n.r.						

Diamètre compteur sur rubrique 050 mm,060 mm,060/065 mm,065 mm,065 mm surbridé,080 mm,080 mm surbridé,100 mm,100 mm surbridé,125 mm,150 mm

n.r.= non assujéti à la redevance

Compteur général sans abonnement	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé						
Non	150,00	169,22						
Oui	n.r.	n.r.						

Diamètre compteur sur rubrique 100-20 mm,100-25 mm,100-30 mm,100-40 mm,150-40 mm,40-15 mm,40-20 mm,50-15 mm,50-20 mm,60/65-20 mm,60-15 mm,60-20 mm,80-15 mm,80-20 mm,80-30 mm

n.r.= non assujéti à la redevance

Compteur général sans abonnement	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé						
Non	150,00	169,22						
Oui	n.r.	n.r.						

Diamètre compteur sur rubrique Autre

n.r.= non assujéti à la redevance

Compteur général sans abonnement	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé						
Non	n.r.	n.r.						
Oui	n.r.	n.r.						



Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 026-212601983-20220627-20220627\_201D-DE



15.

## BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

*Un regard sur notre activité*

## LES VOLUMES D'EAU

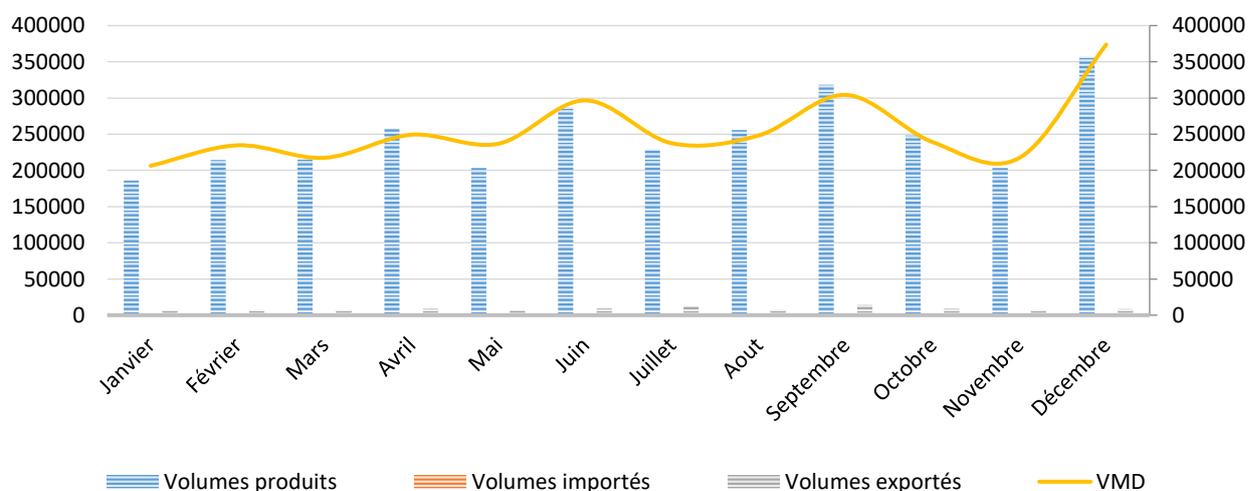
Les données présentées ci-dessous sont exprimées sur des années calendaires, comme l'indiquent les tableaux de détails mensuels.

Volume mis en distribution = Volume produit + Volume importé – Volume exporté

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit	3 069 482	2 978 223	2 949 720	3 075 164	3 164 204	2,9%
Volume importé	0	0	0	0	0	0%
Volume exporté	80 054	88 095	111 969	105 629	102 931	-2,6%
Volume mis en distribution	2 989 428	2 890 128	2 837 751	2 969 535	2 930 842	-1,3%

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Janvier	214 371	237 458	271 922	256 342	206 347	-19,5%
Février	270 759	225 167	234 550	214 699	234 632	9,3%
Mars	223 084	247 920	238 059	199 243	217 343	9,1%
Avril	249 913	190 785	248 844	276 126	249 250	-9,7%
Mai	260 075	251 873	206 692	210 642	236 781	12,4%
Juin	295 158	256 776	241 774	225 328	296 690	31,7%
Juillet	257 461	295 099	255 834	328 819	237 427	-27,8%
Aout	282 543	252 549	310 017	270 586	248 264	-8,2%
Septembre	261 593	243 994	257 911	320 724	304 236	-5,1%
Octobre	255 224	216 571	237 841	202 948	239 234	17,9%
Novembre	200 327	257 799	143 077	217 838	217 252	-0,3%
Décembre	218 920	214 137	191 230	246 240	243 386	-1,2%
<b>Total</b>	<b>2 989 428</b>	<b>2 890 128</b>	<b>2 837 751</b>	<b>2 969 535</b>	<b>2 930 842</b>	<b>-1,3%</b>

### Représentation graphique des volumes mensuels sur l'année de l'exercice



Pour le calcul des indicateurs ci-dessous, les volumes utilisés sont extrapolés sur la période de relève puis ramenés sur 365j afin de se conformer au décret n°2007-675 et arrêté du 2 mai 2007 des indicateurs du maire.

## LES VOLUMES PRELEVES MENSUELS PAR RESSOURCE

### Pompage de La Dame - Production la Dame Refoulemen-Index Volumétrique Brut

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	129 838	106 325	95 039	133 076	103 193	119 073	200 273	202 278	234 505	152 577	150 367	168 699	1 795 243
2021	99 656	108 255	100 337	118 852	112 425	147 420	121 027	135 010	186 188	137 948	108 144	113 939	1 489 201
2021	Valeur extrapolée sur périodes de relèves ramenée sur 366 jours :												1 580 952

### Production de Gery - Cpt arrivée source de la Bati-INDEX VOLUME BRUT

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

### Traitement Avenue de Villeneuve - LAUP10 - Débitmètre production la laupie

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	213 926	147 783	131 917	172 738	125 024	114 381	148 896	89 623	84 325	73 760	50 892	104 222	1 457 487
2021	155 529	161 221	132 211	136 997	130 196	176 725	148 818	128 964	119 568	121 444	110 405	187 108	1 709 186
2021	Valeur extrapolée sur périodes de relèves ramenée sur 366 jours :												1 645 041

## LES VOLUMES PRODUITS MENSUELS PAR RESSOURCE

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution.  
 Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

Selon les cas, ce volume est donc celui qui est comptabilisé :

- ⇒ en sortie d'usine de traitement,
- ⇒ ou en sortie de station de pompage si simple désinfection,
- ⇒ ou en sortie de réservoir si alimentation gravitaire avec simple désinfection.

Ce volume peut donc être différent de celui qui est prélevé dans le milieu naturel.

### Pompage de La Dame - DAME11-Production la Dame Refoulemen

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	129 838	106 325	95 039	133 076	103 193	119 073	200 273	202 278	234 505	152 577	150 367	168 699	1 795 243
2021	99 656	108 255	100 337	118 852	112 425	147 420	121 027	135 010	186 188	137 948	108 144	113 939	1 489 201
2021	Valeur extrapolée sur périodes de relèves ramenée sur 366 jours :												1 580 952

### Production de Gery - GERY12 Cpt arrivée source de la Bati-INDEX VOLUME BRUT

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

### Réservoirs de Narbonne + pompage secours - tot distrib=NARB10 + NARB11 - CATA10

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	134 711	114 275	108 774	150 169	122 676	117 901	140 286	78 814	96 101	56 408	74 684	85 122	1 279 921
2021	113 215	133 563	123 848	139 226	130 572	158 353	128 646	120 816	132 271	110 245	116 047	137 770	1 544 572
2021	Valeur extrapolée sur périodes de relèves ramenée sur 366 jours :												1 459 230

## LES VOLUMES EXPORTES MENSUELS PAR RESSOURCE

Volume vendu en gros ou exporté à un autre service (hors industriel) y compris à titre provisoire ou de secours. Le volume exporté est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Si la fourniture se fait dans le cadre d'une adhésion entre collectivités, le volume fourni doit être tout de même être comptabilisé comme exporté et non comme volume comptabilisé à un abonné.

Les ventes d'eau aux industriels ne sont pas des ventes d'eau en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriels.

### MONTELIMAR COMPTAGE MESURE ET PRODUCTION - ALLA10 - Compteur d'export d'Allan ALLA10

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	0	0	0	55	50	1 690	3 362	3 490	2 177	433	0	257	11 514
2021	133	0	29	33	45	210	4 221	630	4 131	2 294	1 536	1 421	14 683

### MONTELIMAR COMPTAGE MESURE ET PRODUCTION - ANCO10 - Compteur d'export d'Ancône

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	6 611	4 324	3 000	4 420	11 871	5 901	5 617	4 202	5 120	4 270	4 476	5 567	65 379
2021	4 731	5 376	5 211	6 285	4 242	5 966	4 864	3 771	7 123	4 751	3 380	5 502	61 202

### MONTELIMAR COMPTAGE MESURE ET PRODUCTION - RHON10 - Compteur d'export de Châteauneuf du Rhône

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	1 327	1 310	1 246	1 889	1 823	2 358	2 526	2 562	2 321	1 087	2 428	1 400	22 277
2021	1 379	1 503	1 395	2 274	1 712	2 518	3 013	2 955	2 693	1 700	1 914	1 299	24 355

### MONTELIMAR COMPTAGE MESURE ET PRODUCTION - RHON12 - Compteur d'export de Châteauneuf Iles

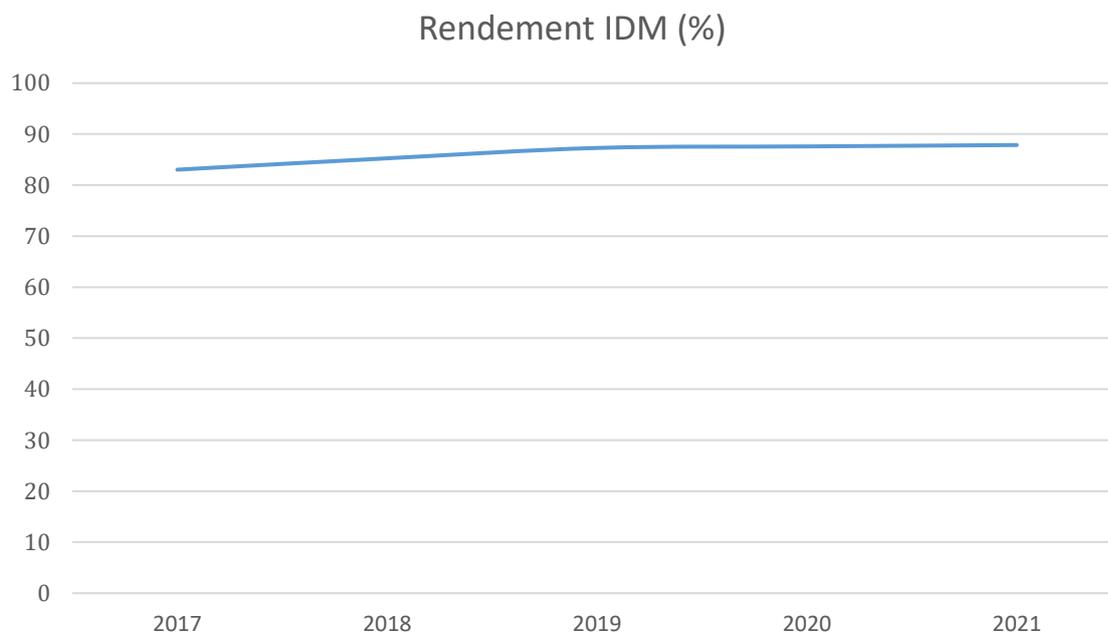
	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	269	267	324	755	1 483	1 697	235	252	264	247	309	357	6 459
2021	281	307	207	236	217	389	148	206	276	214	109	101	2 691

## LES INDICATEURS

### Le rendement IDM (Indicateur du maire)

$$\text{Rendement IDM} = \frac{V \text{ consommé autorisé} + V \text{ vendu en gros}}{V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros}}$$

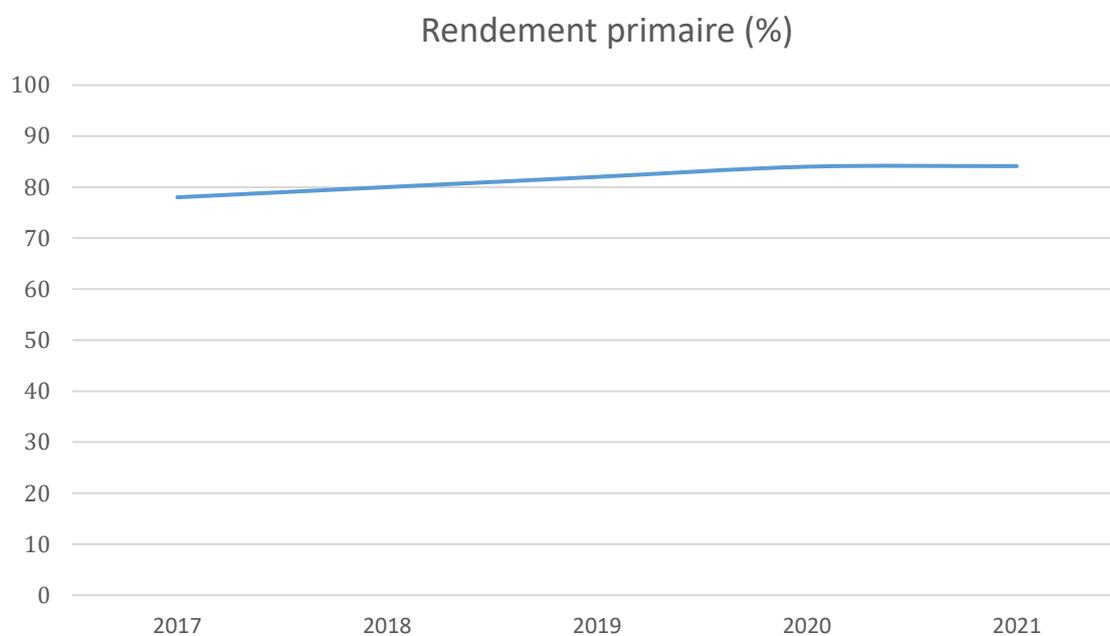
	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit	3 093 349	2 968 045	3 068 968	3 025 074	3 040 182	0,5%
Volume acheté en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume vendu en gros	79 544	87 101	102 212	112 510	101 173	-10,1%
Volume consommé autorisé	2 488 811	2 443 094	2 549 016	2 537 119	2 569 803	-1.3%
Rendement IDM (%)	83,03	85,25	86,39	87,59	87,86	0,3%



## Le rendement primaire

$$\text{Rendement primaire} = \frac{V_{\text{consommé}}}{\text{Volume mis en distribution}}$$

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit	3 093 349	2 968 045	3 068 968	3 025 074	3 040 182	0,5%
Volume acheté en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume vendu en gros	79 544	87 101	102 212	112 510	101 173	-10,1%
Volume mis en distribution	3 013 805	2 880 944	2 966 756	2 912 563	2 939 010	0,9%
Volume consommé	2 346 114	2 311 141	2 416 987	2 443 276	2 472 053	-1,2%
Rendement primaire (%)	77,85	80,22	81,47	83,89	84,11	0,3%

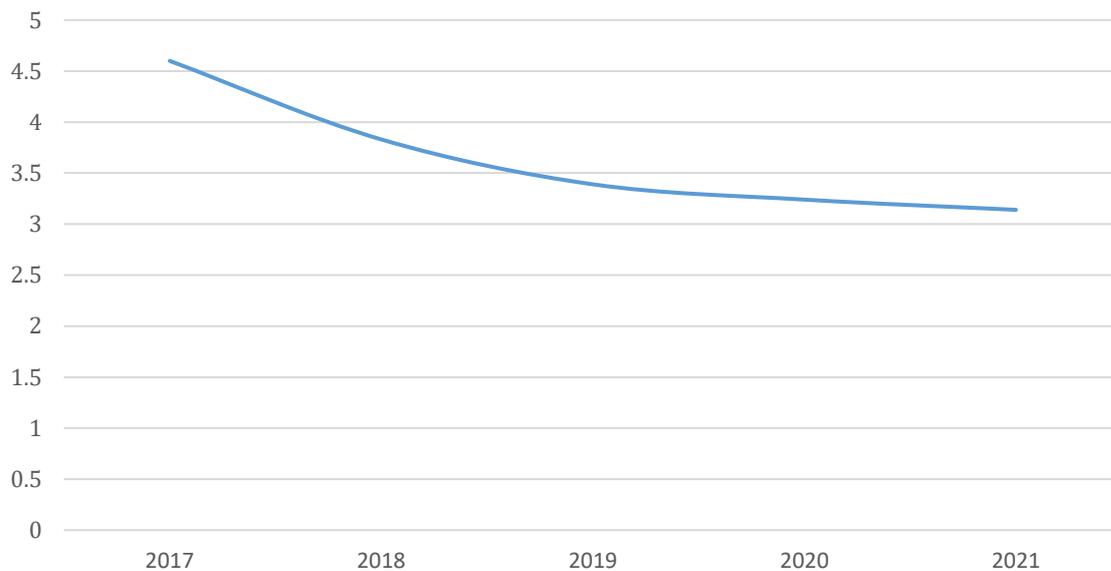


## **Indice Linéaire de pertes**

$$\text{Indice linéaire de pertes (ILP)} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Vconsommé autorisé}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit	3 093 349	2 968 045	3 068 968	3 025 074	3 040 182	0,5%
Volume acheté en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume vendu en gros	79 544	87 101	102 212	112 510	101 173	-10,1%
Volume mis en distribution	3 013 805	2 880 944	2 966 756	2 912 563	2 939 010	0,9%
Volume consommé autorisé	2 488 811	2 443 094	2 549 016	2 537 119	2 569 803	-1.3%
Linéaire du réseau	312	313	315	316	321	1,6%
Indice linéaire de pertes (en m3/km/j)	4,6	3,83	3,63	3,24	3,14	-3,1%

Indice linéaire de pertes (m3/km/jour)

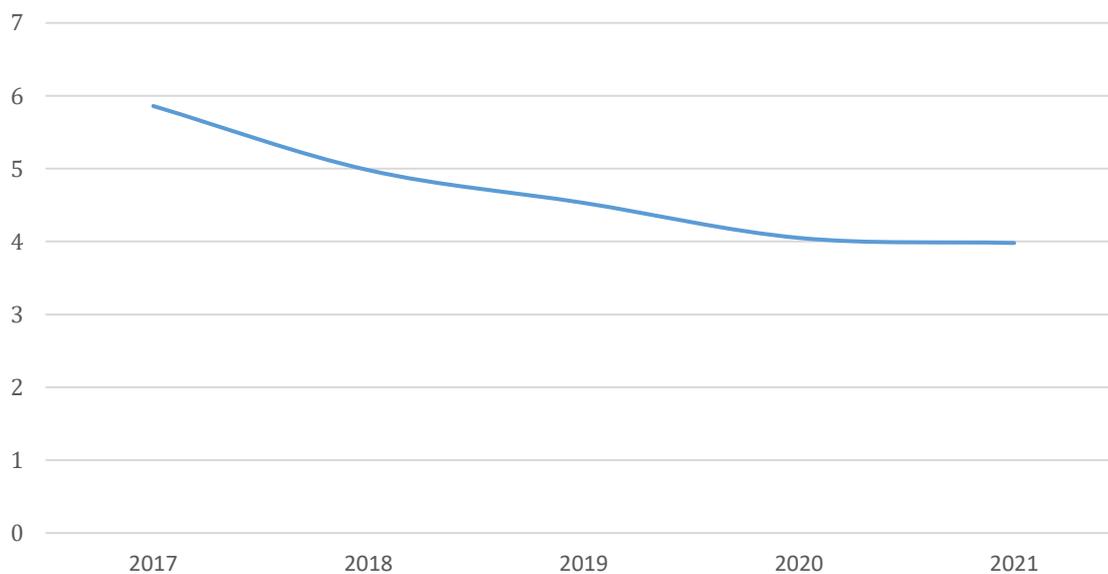


## Indice Linéaire de volume non compté

$$\text{Indice linéaire de volume non compté (ILVNC)} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit	3 093 349	2 968 045	3 068 968	3 025 074	3 040 182	0,5%
Volume acheté en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume vendu en gros	79 544	87 101	102 212	112 510	101 173	-10,1%
Volume mis en distribution	3 013 805	2 880 944	2 966 756	2 912 563	2 939 010	0,9%
Volume consommé	2 346 114	2 311 141	2 416 987	2 443 276	2 472 053	-1,2%
Linéaire du réseau	312	313	315	316	321	1,6%
Indice linéaire de volume non compté	5,86	4,98	4,78	4,05	3,98	-1,7%

Indice linéaire de volume non compté (m3/km/jour)

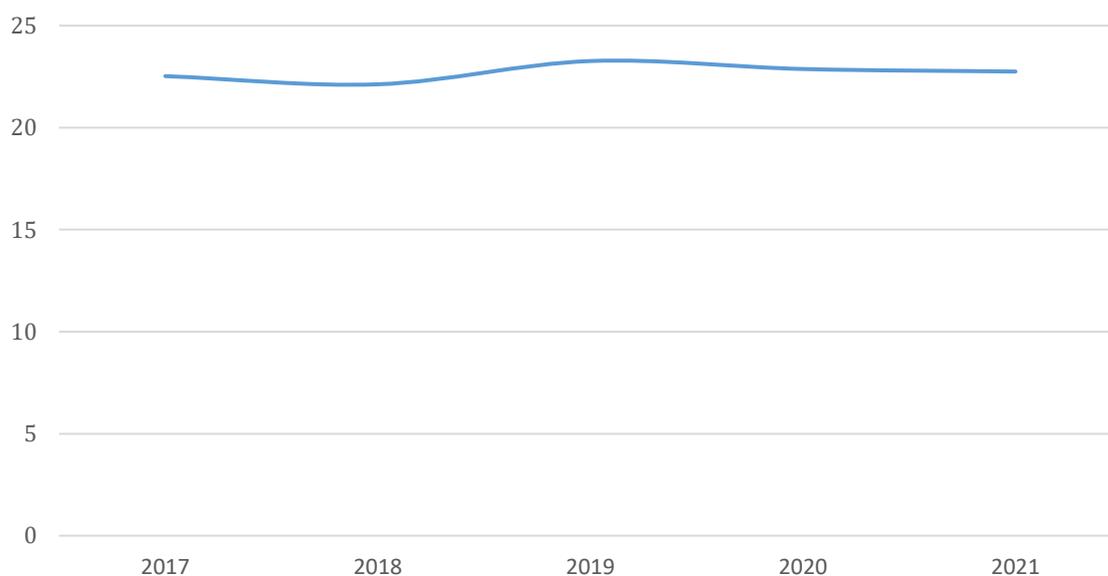


## Indice Linéaire de consommation

$$\text{Indice linéaire de consommation (ILC)} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume exporté}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit	3 093 349	2 968 045	3 068 968	3 025 074	3 040 182	0,5%
Volume acheté en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume vendu en gros	79 544	87 101	102 212	112 510	101 173	-10,1%
Volume mis en distribution	3 013 805	2 880 944	2 966 756	2 912 563	2 939 010	0,9%
Volume consommé autorisé	2 488 811	2 443 094	2 549 016	2 537 119	2 569 803	-1.3%
Linéaire du réseau	312	313	315	316	321	1,6%
Indice linéaire de consommation (m3/km/j)	22,52	22,12	23,03	22,87	22,75	-0,5%

Indice linéaire de consommation (m3/km/jour)



## CONSOMMATION D'ÉNERGIE

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
La-Batie Vanne de Décharge Montboucher	290	292	296	225	258	268
Pompage de La Dame	611 316	706 838	410 275	674 772	605 180	485 659
Production de Gery	859	1 122	921	471	991	502
Réservoir de Maubec	449	584	1 456	74	490	498
Réservoirs de Narbonne + pompage secours	2 536	2 747	530	2 870	2 857	2 784
Station chloration chemin les Marronniers	131	1 793	2 938	1 295	1 008	891
Station de reprise de Bois de Laud - Catalin	80 935	83 076	785	84 632	88 295	89 233
Station de reprise de Redondon	149 644	147 378	85 350	195 201	217 868	200 486
Traitement Avenue de Villeneuve	806	727	170 584	968	2 597	4 526
Vanne Hydro-électrique de Nocaze	247	273	610	598	539	1 104
<b>Total</b>	<b>847 213</b>	<b>944 830</b>	<b>673 745</b>	<b>961 106</b>	<b>920 083</b>	<b>785 951</b>

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

## CONSOMMATION DE REACTIFS

Nom de l'installation	Filière de traitement	Produit	Quantité annuelle consommée	unité
LA DAME	Désinfection	Chlore	855	kg
AVENUE DE VILLENEUVE	Désinfection	Javel	14840	L
GERY	Désinfection	Chlore	0	kg
STATION DE BOIS DE LAUD	Chloration relais	Chlore	400	kg
STATION DE REDONDON	Chloration relais	Chlore	95	kg
CHEMIN DES MARRONNIERS	Chloration relais	Javel	20	L

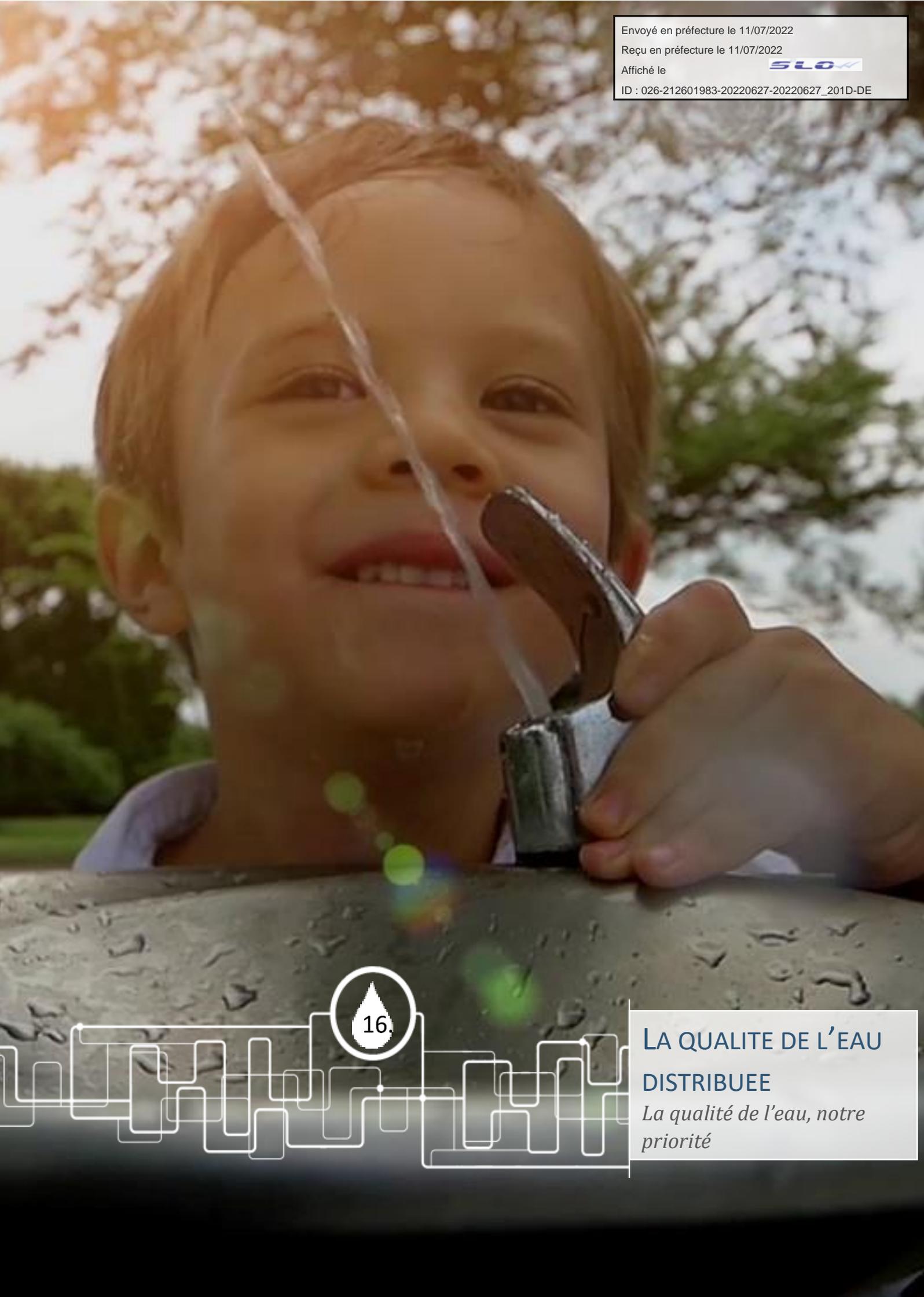
Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



ID : 026-212601983-20220627-20220627\_201D-DE



16.

## LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

*La qualité de l'eau, notre  
priorité*

## GENERALITES

### - PUIITS DE LA DAME

Eau moyennement minéralisée présentant une dureté de 22°F.

La teneur en nitrates fluctue entre 5 et 9 mg/l (rappel de la norme : 50 mg/l).

Pas de traces de pesticides observées.

### SOURCE DE LA LAUPIE

Eau moyennement minéralisée présentant une dureté voisine de 29°F.

La teneur en nitrates fluctue entre 5 et 23 mg/l (rappel de la norme : 50 mg/l).

Pas de traces de pesticides observées.

### - SOURCE DE LA TOUR, LA BATIE ROLLAND

La ressource n'a pas été utilisée cette année.

Eau minéralisée, présentant une dureté de 20 à 27 °F.

La teneur en Nitrates peut parfois dépasser la norme de qualité (50 mg/l)

## L'EAU BRUTE

### Synthèse des analyses sur l'eau brute

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)
Bactériologique	16	0
Physico-chimique	16	0
Nombre total d'échantillons	16	0

## L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION

### Synthèse des analyses sur l'eau point de mise en distribution

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	15	15	100	0	0	0
Physico-chimique	15	14	93	0	0	0
Nombre total d'échantillons	15	14	93	0	0	0

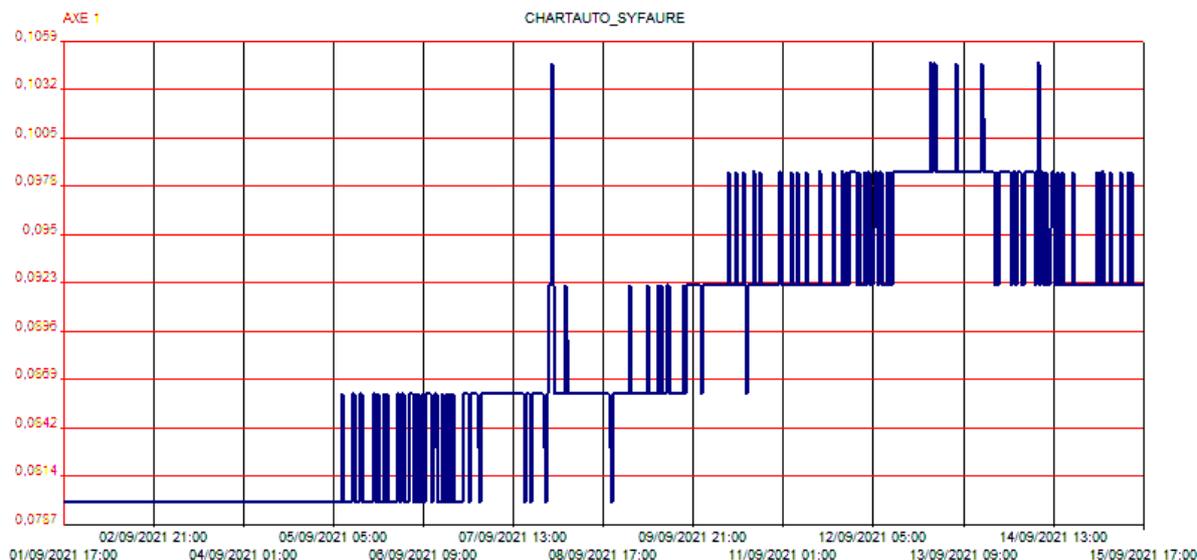
### Détail des non conformités sur l'eau point de mise en distribution

Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Turbidité Formazine Néphélométrie	ARS	07/09/21	Sortie réservoir	NFU	1	2,4	Pas d'alerte ARS

### Commentaire sur l'eau point de mise en distribution

Un dépassement sur la turbidité a été constaté par l'ARS le 07/09/21 en sortie du réservoir de NARBONNE : 2.4 NTU, contre une norme à 2 NTU. Ce dépassement est difficilement explicable ; en effet le turbidimètre installé sur l'eau brute de la source de La Laupie n'a pas mesuré de telles valeurs. D'ailleurs entre le 1<sup>er</sup> et le 7 Septembre la turbidité d'eau brute est restée inférieure à 0.2 NTU. Ce dépassement physico-chimique n'a pas entraîné de non-conformité bactériologique.

Courbe de turbidité de l'eau brute de Narbonne du 01 au 07/09/2021 : la turbidité est restée < 0.2 NTU.



## L'EAU DISTRIBUEE

### Synthèse des analyses sur l'eau distribuée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	67	67	100	36	36	100
Physico-chimique	67	67	100	36	36	100
Nombre total d'échantillons	67	67	100	36	36	100

### Commentaire sur l'eau distribuée

*Aucune non-conformité n'a été détectée.*

*L'eau distribuée est restée de bonne qualité en tous points du réseau. Aucun dépassement bactériologique n'a été constaté dans le cadre du contrôle de l'ARS et de l'autocontrôle de l'exploitant.*

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 026-212601983-20220627-20220627\_201D-DE



17.

## LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

*Garantir la performance de votre réseau*

## LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :

Description du contrat			
CNE DE MONTELIMAR AEP DSP			
Délégation de service public			
début contrat : 21 juin 2018 fin contrat : 31 décembre 2023			
Caractéristiques techniques du service			
Libellé		2021	Commentaire
Exploitation			
VP.059	Volume produit sur la période de relève ramené sur 365 jours	3 040 182	m <sup>3</sup>
VP.060	Volume importé sur la période de relève ramené sur 365 jours	0	m <sup>3</sup>
VP.061	Volume exporté sur la période de relève ramené sur 365 jours	101 173	m <sup>3</sup>
VP.221	Volumes consommés sans comptage	0	m <sup>3</sup>
VP.220	Volume de service du réseau	98 980	m <sup>3</sup>
VP.233	Volume consommé autorisé + Volume exporté	2 670 976	m <sup>3</sup>
VP.234	Volume produit + Volume importé	3 040 182	m <sup>3</sup>
Données clientèles			
VP.232	Volume consommé comptabilisé (sur la période de relève ramené sur 365 jours)	2 472 053	m <sup>3</sup>
VP.063	Volume comptabilisé domestique	2 148 296	m <sup>3</sup>
VP.201	Volume comptabilisé non domestique	215 613	m <sup>3</sup>
VP.056	Nombre d'abonnés total	16 067	
	dont nombre d'abonnés domestiques	16 033	
	dont nombre d'abonnés non domestiques	34	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	48 888	
Indicateurs de performance			
P104.3	Rendement de réseau de distribution	87,86%	%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	3,98	m <sup>3</sup> /km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,14	m <sup>3</sup> /km/j
VP.224	Indice linéaire de consommation	22,75	m <sup>3</sup> /km/j
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	100	/120
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	NR	Calcul
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,37	Calcul

Tarification de l'eau potable			
<b>D102.0</b>	<b>Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1</b>	<b>1,41</b>	<b>€TTC/m<sup>3</sup></b>
<b>Part communale et intercommunale</b>			
VP.191	Montant annuel HT de la part fixe revenant à la collectivité sur la facture au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année N+1	0,00	€HT/an
	Consommation (part collectivité) : Prix au m <sup>3</sup> HT de 0 à 120 m <sup>3</sup>	0,6174	€HT/m <sup>3</sup>
<b>VP.178</b>	<b>Montant HT de la facture 120m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	<b>74,09</b>	<b>€HT/120m<sup>3</sup></b>
<b>Part distributeur (déléataire)</b>			
VP.190	Montant annuel HT de la part fixe revenant au délégataire sur la facture au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année N+1	16,38	€HT/an
	Prix au m <sup>3</sup> HT de 0 à 120 m <sup>3</sup> au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année N+1 revenant au délégataire	0,2522	€HT/m <sup>3</sup>
<b>VP.177</b>	<b>Montant de la facture 120m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	<b>46,64</b>	<b>€HT/120m<sup>3</sup></b>
<b>Organismes publics</b>			
VP.215	Agence de l'eau (protection de la ressource)	0,0500	€HTVA/m <sup>3</sup>
VP.216	Agence de l'eau (redevance pollution)	0,28	€HTVA/m <sup>3</sup>
VP.214	Voies Navigables de France (VNF) prélèvements	-	€HTVA/m <sup>3</sup>
VP.219	Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	-	€HTVA/m <sup>3</sup>
VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	5,5	%
<b>VP.179</b>	<b>Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m<sup>3</sup></b>	<b>48,42</b>	<b>€TTC/120m<sup>3</sup></b>
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux)	-	€HT
VP.185	Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N	3 252 372	€HT
	<b>Montant total d'une facture 120m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1</b>	<b>169,15</b>	<b>€TTC/120m<sup>3</sup></b>
DC.195	Montant financier HT des travaux engagés	-	€HT

Qualité de l'eau			
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité			
<b>P101.1</b>	<b>Conformité microbiologique de l'eau distribuée</b>	<b>100%</b>	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
P101.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	82	
P101.1b	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes	0	
<b>P102.1</b>	<b>Conformité physico-chimique de l'eau distribuée</b>	<b>98,8%</b>	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
P102.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	82	
P102.1b	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes	1	
DC.192	Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines)	-	Rapport entre volume prélevé par pompage sur volume prélevé total moins les imports
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau			
Production propre du service			
<b>P108.3</b>	<b>Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau</b>	-	Calcul
VP.212	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau total	-	%
VP.062	Volume prélevé total	3 225 993	m <sup>3</sup> /an
VP.059	Volume produit total	3 040 182	m <sup>3</sup> /an
Achats d'eau			
VP.193	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (pour les imports d'eau)	NR	

Réseau			
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable			
<b>P107.2</b>	<b>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable</b>	<b>0,37</b>	
VP.077	Linéaire de réseau hors branchement	320,832	km
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) sous réserve des informations en notre possession	5,933	km
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux			
<b>P103.2 B</b>	<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux</b>	<b>100</b>	
<b>Partie A : Plan des réseaux</b>			
VP.236	Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	OUI	
VP.237	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	OUI	
<b>Partie B : Inventaire des réseaux</b>			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux	OUI	
VP.239	Pourcentage de linéaire de réseau eau potable avec diamètres et matériaux renseignés au 31/12	99,12%	%
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux	OUI	
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau eau potable avec date ou période de pose renseigné au 31/12 A	99,26%	%
<b>Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>			
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	OUI	
VP.243	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	
VP.244	Localisation des branchements du réseau d'eau potable	NON	
VP.245	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	OUI	
VP.246	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	OUI	
VP.247	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	OUI	
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	NON	
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseau	OUI	

Gestion financière			
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	0	€HTVA
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0	€/m <sup>3</sup>
Données CCSPL			
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées / 1000 ab.	1,62	%
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	94,31	%
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2	jours
VP.020	Nombre d'interruptions de service non programmées	26	
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
VP.182	Encours total de la dette	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
VP.183	Épargne brute annuelle	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
P155.1	Taux de réclamations / 1000 ab	3,53	%
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	54	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité

## DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
<b>PARTIE A</b>			
<b>Plan du réseau</b>			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
<b>Total Partie A :</b>		<b>15</b>	
<b>PARTIE B</b>			
<b>Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage</b>			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
<b>Informations structurelles</b>	VP.239	99,12%	15
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		318,01	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		320,83	
<b>Connaissance de l'âge des canalisations</b>	VP.241	99,26%	15
Linéaire de réseau eau potable avec période de pose renseignée au 31/12 (kml)		318,46	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		320,83	
<b>Total Partie B :</b>		<b>30</b>	
<b>PARTIE C</b>			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	NON	0
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
<b>Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations</b>	VP.248		0
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		NON	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		NON	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	OUI	5
<b>Total Partie C :</b>		<b>55</b>	
<b>VALEUR DE L'INDICE</b>		<b>100</b>	

**P108.3** : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

**Pompage de La Dame**

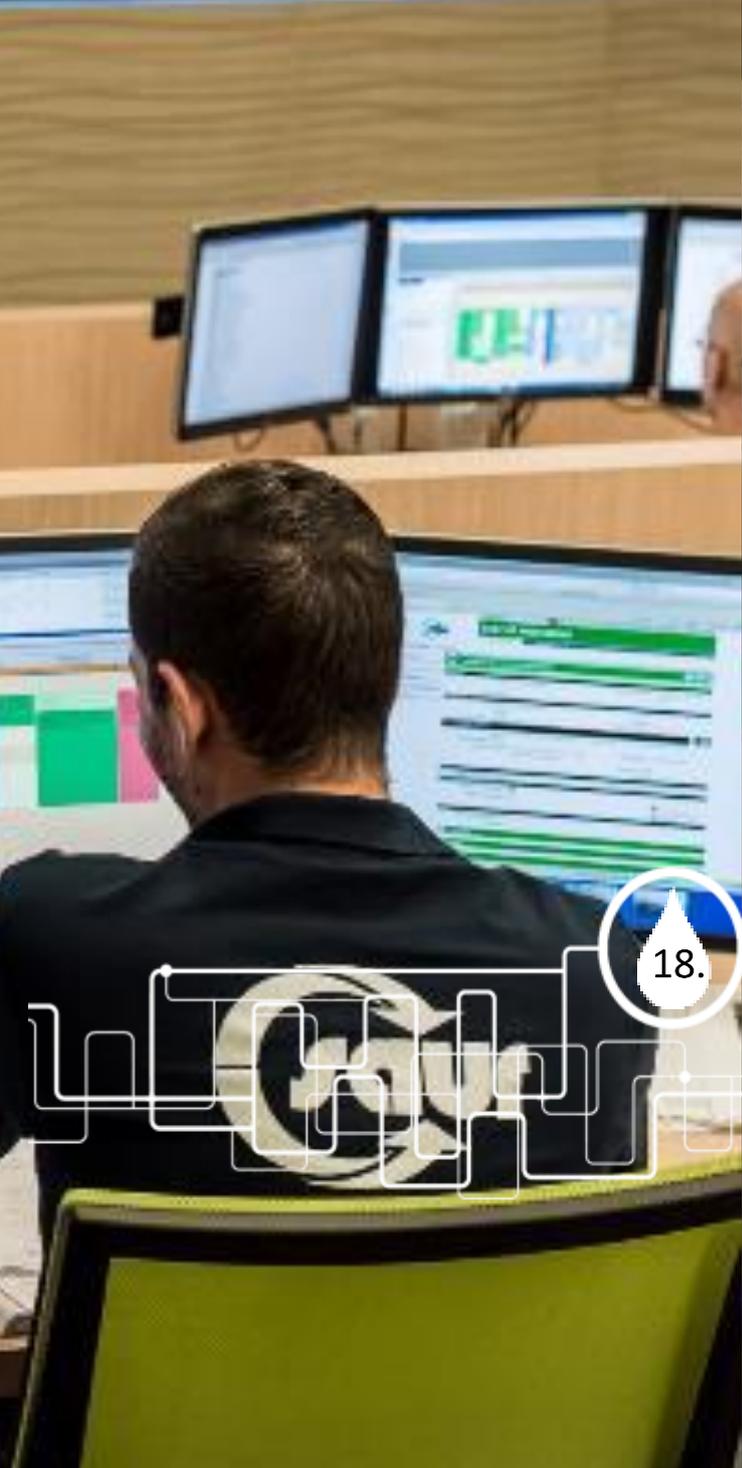
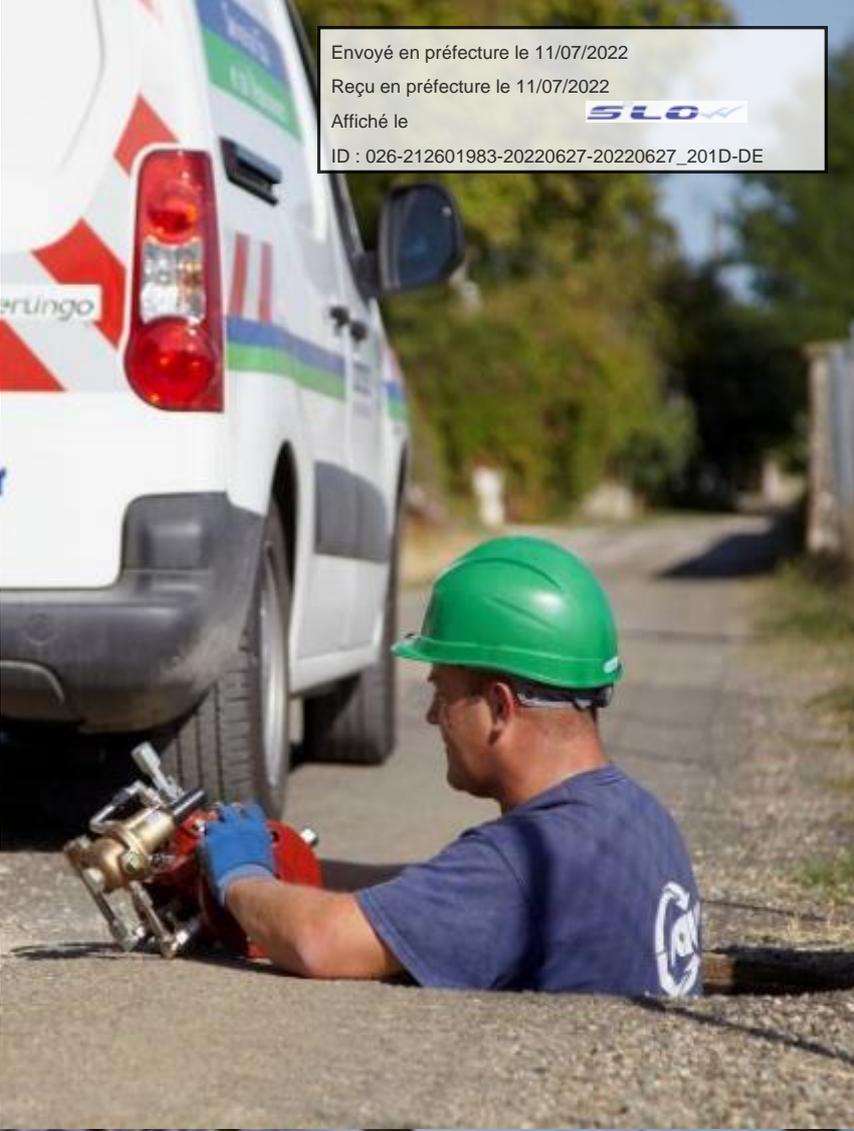
Référence	Libellé	Valeur	Note
MIR_009	Etude confiée à un géologue	OUI	20
MIR_019	Périmètre de protection défini	OUI	20
MIR_029	Dossier déposé en préfecture	OUI	10
MIR_003	Arrêté préfectoral notifié	OUI	10
MIR_002	Arrêté préfectoral mis en œuvre	NON	0
MIR_020	Suivi régulier du périmètre avec relevé des infractions éventuelles pour la protection de la ressource en eau	OUI	20
<b>Total</b>			<b>80</b>

**Source de la Batie Rolland**

Référence	Libellé	Valeur	Note
MIR_009	Etude confiée à un géologue	OUI	20
MIR_019	Périmètre de protection défini	OUI	20
MIR_029	Dossier déposé en préfecture	OUI	10
MIR_003	Arrêté préfectoral notifié	OUI	10
MIR_002	Arrêté préfectoral mis en œuvre	NON	0
MIR_020	Suivi régulier du périmètre avec relevé des infractions éventuelles pour la protection de la ressource en eau	OUI	20
<b>Total</b>			<b>80</b>

**Source de La Laupie**

Référence	Libellé	Valeur	Note
MIR_009	Etude confiée à un géologue	OUI	20
MIR_019	Périmètre de protection défini	OUI	20
MIR_029	Dossier déposé en préfecture	OUI	10
MIR_003	Arrêté préfectoral notifié	OUI	10
MIR_002	Arrêté préfectoral mis en œuvre	NON	0
MIR_020	Suivi régulier du périmètre avec relevé des infractions éventuelles pour la protection de la ressource en eau	NON	0
<b>Total</b>			<b>60</b>



**LES INTERVENTIONS  
REALISEES**  
*Préserver et moderniser  
votre patrimoine*

## LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

### Les nettoyages de réservoirs

Commune	Site	Ouvrage	Date de lavage
Montélimar	Réservoir de La Biolle et Hopital	Chateau La Biolle	23/11/21
Montélimar	Réservoir de La Biolle et Hopital	Réservoir L'Hôpital	24/11/21
Montélimar	Réservoir de Maubec	Réservoir Maubec	16/11/21
Montélimar	Réservoirs de La Gardette	Cuve 1 La Gardette	08/01/21
Montélimar	Réservoirs de La Gardette	Cuve 2 La Gardette	
Montélimar	Réservoirs de La Gardette	Cuve 3 La Gardette	07/01/21
Montélimar	Réservoirs de Narbonne + pompage secours	Réservoir 750 m3 ancienne cuve	09/11/21
Montélimar	Réservoirs de Narbonne + pompage secours	Réservoir Est 1500 m3	07/11/21
Montélimar	Réservoirs de Narbonne + pompage secours	Réservoir Ouest 2500 m3	08/11/21
Montélimar	Station de reprise de Bois de Laud - Catalin	Cuve 1 Catalins	17/11/21
Montélimar	Station de reprise de Bois de Laud - Catalin	Cuve 2 Catalins	19/11/21
Montélimar	Station de reprise de Redondon	Bâche Redondon	10/11/21

### Les recherches de fuites

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Montélimar	04/01/21	Rue Pasteur, 26200 Montélimar	300	1
Montélimar	05/01/21	Quartier Espoulette, 26200 Montélimar	200	0
Montélimar	12/01/21	Rue de Lorraine, 26200 Montélimar	100	1
Montélimar	25/01/21	Quartier Géry, 26200 Montélimar	2000	0
Montélimar	26/01/21	Lot Beaulieu, 26200 Montélimar	100	1
Montélimar	29/01/21	Rue d'Isly, 26200 Montélimar	500	1
Montélimar	19/02/21	Centre-Ville, 26200 Montélimar	100	0
Montélimar	18/03/21	Quartier les Alexis, 26200 Montélimar	1500	0
Montélimar	22/03/21	Quartier Cabiac, 26200 Montélimar	1000	0
Montélimar	26/03/21	Quartier Montlouis, 26200 Montélimar	2000	0
Montélimar	29/03/21	Quartier Margerie, 26200 Montélimar	1000	0
Montélimar	29/03/21	Centre-ville, 26200 Montélimar	400	0
Montélimar	30/03/21	Quartier la Resse, 26200 Montélimar	1500	0
Montélimar	31/03/21	Centre-ville, 26200 Montélimar	1200	0
Montélimar	01/04/21	Quartier Fortuneau, 26200 Montélimar	1000	0
Montélimar	02/04/21	Quartier les Champs, 26200 Montélimar	2000	0
Montélimar	18/04/21	Rue Léon Blum, 26200 Montélimar	100	1
Montélimar	23/04/21	7 Rue Jean Giono, 26200 Montélimar	10	1
Montélimar	30/04/21	14 Place des Clercs, 26200 Montélimar	50	0
Montélimar	17/05/21	7 Rue Léon Blum, 26200 Montélimar	100	1
Montélimar	21/05/21	Quai du Roubion, 26200 Montélimar	2700	0
Montélimar	26/05/21	Avenue Jean Jaurès, 26200 Montélimar	1300	0
Montélimar	27/05/21	Centre-Ville, 26200 Montélimar	1000	0
Montélimar	28/05/21	Route de Sauzet, 26200 Montélimar	1500	0

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Montélimar	01/06/21	Rue José Maria de Heredia, 26200 Montélimar	100	0
Montélimar	03/06/21	Chemin de Bellevue, 26200 Montélimar	50	1
Montélimar	08/06/21	Rue des Eaux Claires, 26200 Montélimar	25	0
Montélimar	09/06/21	Pont canal N102, 26200 Montélimar	75	1
Montélimar	14/06/21	Rue Baudina, 26200 Montélimar	80	1
Montélimar	14/06/21	Rue des Eaux Claires, 26200 Montélimar	100	1
Montélimar	15/06/21	Chemin de la Resse, 26200 Montélimar	150	1
Montélimar	17/06/21	Rue Georges Brassens, 26200 Montélimar	50	1
Montélimar	23/06/21	Rue Jean Giono, 26200 Montélimar	150	1
Montélimar	29/06/21	Z.A du Meyrol, 26200 Montélimar	1000	1
Montélimar	21/07/21	Chemin des Catalins, 26200 Montélimar	1900	0
Montélimar	30/07/21	Quartier Bagatelle, 26200 Montélimar	1700	0
Montélimar	04/08/21	Pracomptal, 26200 Montélimar	1400	0
Montélimar	06/08/21	Boulevard Gambetta, 26200 Montélimar	500	1
Montélimar	16/08/21	Rue Robert Desnos, 26200 Montélimar	150	0
Montélimar	23/08/21	26 Rue Montant au Château, 26200 Montélimar	10	1
Montélimar	21/09/21	78 Avenue Saint Didier, 26200 Montélimar	10	1
Montélimar	22/09/21	7 Rue Roger Poyol, 26200 Montélimar	20	1
Montélimar	29/09/21	6 Allée Bizarelis, 26200 Montélimar	1	1
Montélimar	14/10/21	Avenue Jean Jaures, 26200 Montélimar	20	0
Montélimar	26/10/21	24 Rue des Muguets, 26200 Montélimar	5	1
Montélimar	05/11/21	Ecole Margerie, 26200 Montélimar	15	1
Montélimar	05/11/21	Rue Charles Chabert, 26200 Montélimar	2	0
Montélimar	23/11/21	Chemin de Beaulieu, 26200 Montélimar	250	0
Montélimar	26/11/21	Chemin d'Espoulette, 26200 Montélimar	2100	0
Montélimar	10/12/21	Chemin de Beaulieu, 26200 Montélimar	2000	0
Montélimar	17/12/21	Quartier Redondon, 26200 Montélimar	2500	0
Montélimar	20/12/21	Route de Dieulefit, 26200 Montélimar	500	0
Montélimar	21/12/21	Route d'Allan, 26200 Montélimar	2500	0
Montélimar	28/12/21	33 Rue André Ducatez, 26200 Montélimar	5	1
Montélimar	30/12/21	Quartier Maubec, 26200 Montélimar	2500	0

### Synthèse des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Montélimar	6

### Détails des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Montélimar	Fonte	100	07/01/21	Rue Pasteur, 26200 Montélimar
Montélimar	Fonte	150	13/04/21	5000 Chemin sous les Travailleurs, 26200 Montélimar
Montélimar	Fonte	80	16/06/21	4bis Chemin de la Resse, 26200 Montélimar
Montélimar	Fonte	150	22/09/21	78bis Avenue Saint Didier, 26200 Montélimar
Montélimar	Fonte	150	12/10/21	Allée Paul François Beautheac Maubec, 26200 Montélimar
Montélimar	Fonte	100	22/12/21	12 Boulevard Gambetta, 26200 Montélimar

**Synthèse des fuites/casses réparées sur branchements**

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Montélimar	13

**Détails des fuites/casses réparées sur branchements**

Commune	Date	Adresse
Montélimar	28/01/21	8 Lotissement Beaulieu, 26200 Montélimar
Montélimar	14/04/21	20 Chemin de Beusseret, 26200 Montélimar
Montélimar	30/04/21	8 Rue Jean Giono, 26200 Montélimar
Montélimar	09/06/21	10 Rue Jean Giono, 26200 Montélimar
Montélimar	11/06/21	RN102 Route du Teil, 26200 Montélimar
Montélimar	14/06/21	6 Rue des Eaux Claires, 26200 Montélimar
Montélimar	16/06/21	Impasse Baudina, 26200 Montélimar
Montélimar	18/06/21	32 Rue Georges Brassens, 26200 Montélimar
Montélimar	01/07/21	3 Rue Henri Matisse, 26200 Montélimar
Montélimar	02/07/21	13 Rue Jules Michelet, 26200 Montélimar
Montélimar	09/07/21	10 Rue Chastagnier, 26200 Montélimar
Montélimar	07/09/21	2 Rue Louis Chancel, 26200 Montélimar
Montélimar	29/09/21	113 Rue Jean-Baptiste Agricole Peru, 26200 Montélimar

**Détail des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau**

Commune	Nature	Date	Adresse
Montélimar	Manoeuvre de vannes	04/01/21	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	05/01/21	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	11/01/21	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	18/01/21	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	21/01/21	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	28/01/21	MONTELIMAR
Montélimar	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	29/01/21	12 Rue Gaillée, 26200, Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	02/02/21	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	03/02/21	43 Chemin de Margerie, 26200, Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	03/02/21	69 Chemin de Géry, 26200, Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	09/02/21	4 Allee Jean Louis Pellapra, 26200, Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	09/02/21	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	10/02/21	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	15/02/21	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	16/02/21	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	17/02/21	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	24/02/21	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	11/03/21	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	12/03/21	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	06/05/21	MONTELIMAR
Montélimar	Vérification ponctuelle de vanne	10/05/21	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	13/05/21	31 Rue Paul Loubet, 26200, Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	19/05/21	MONTELIMAR

Commune	Nature	Date	Adresse
Montélimar	Manoeuvre de vannes	25/05/21	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	26/05/21	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	27/05/21	MONTELIMAR
Montélimar	Vérification ponctuelle de vanne	01/06/21	1 Chemin de la Rochelle,26200,Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	07/06/21	24 Avenue d'Aygu,26200,Montélimar
Montélimar	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	15/06/21	48 Avenue de Villeneuve,26200,Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	16/06/21	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	21/06/21	2 Rue Roger Poyol,26200,Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	24/06/21	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	24/06/21	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	30/06/21	1 Rue Zamenhof,26200,Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	06/07/21	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	06/07/21	3 Rue Alain Fournier,26200,Montélimar
Montélimar	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	21/07/21	5000 Boulevard Charles Andre,26200,Montélimar
Montélimar	Vérification ponctuelle de vanne	22/07/21	MONTELIMAR
Montélimar	Vérification ponctuelle de vanne	10/08/21	126 Avenue du Teil,26200,Montélimar
Montélimar	Vérification ponctuelle de vanne	10/08/21	132 Avenue du Teil,26200,Montélimar
Montélimar	Vérification ponctuelle de vanne	10/08/21	105 Avenue du Teil,26200,Montélimar
Montélimar	Purge de réseau	12/08/21	10 Petit Chemin de Sarda,26200,Montélimar
Montélimar	Vérification ponctuelle de vanne	17/08/21	760 Chemin de l'Abri,26740,Montboucher-sur-Jabron
Montélimar	Vérification ponctuelle de vanne	17/08/21	110 Route de Saint Gervais,26200,Montélimar
Montélimar	Vérification ponctuelle de vanne	17/08/21	113 Chemin de Margerie a Montboucher,26200,Montélimar
Montélimar	Vérification ponctuelle de vanne	17/08/21	115 Chemin de Ruty,26740,Montboucher-sur-Jabron
Montélimar	Vérification ponctuelle de vanne	20/08/21	113 Chemin de Margerie,26200,Montélimar
Montélimar	Vérification ponctuelle de vanne	20/08/21	23 Chemin du Rang,26200,Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	07/09/21	113 Rue Jean-Baptiste Agricol Peru,26200,Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	15/09/21	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	15/09/21	62 Avenue Jean Jaurès,26200,Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	22/09/21	74 Avenue Saint Didier,26200,Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	27/09/21	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	30/09/21	62 Avenue Jean Jaurès,26200,Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	04/10/21	MONTELIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	11/10/21	22 Rue Giuseppe Moro,26200,Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	12/10/21	MONTELIMAR

Commune	Nature	Date	Adresse
Montélimar	Manoeuvre de vannes	19/10/21	MONTE LIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	25/10/21	0,26200,MONTE LIMAR,FRANCE
Montélimar	Manoeuvre de vannes	26/10/21	0,26200,MONTE LIMAR,FRANCE
Montélimar	Manoeuvre de vannes	27/10/21	0,26200,MONTE LIMAR,FRANCE
Montélimar	Manoeuvre de vannes	27/10/21	0,26200,MONTE LIMAR,FRANCE
Montélimar	Manoeuvre de vannes	28/10/21	0,D56,26200,MONTE LIMAR
Montélimar	Manoeuvre de vannes	29/10/21	0,26200,MONTE LIMAR,FRANCE
Montélimar	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	03/11/21	0,26200,MONTE LIMAR,FRANCE
Montélimar	Manoeuvre de vannes	09/11/21	0,26200,MONTE LIMAR,FRANCE
Montélimar	Manoeuvre de vannes	10/11/21	0,26200,MONTE LIMAR,FRANCE
Montélimar	Manoeuvre de vannes	15/11/21	0,26200,MONTE LIMAR,FRANCE
Montélimar	Manoeuvre de vannes	15/11/21	0,26200,MONTE LIMAR,FRANCE
Montélimar	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	16/11/21	0,26200,MONTE LIMAR,FRANCE
Montélimar	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	16/11/21	222 Route de Marseille,26198,26200,Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	23/11/21	21 Rue Pee de Colas,26198,26200,Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	25/11/21	0,26200,MONTE LIMAR,FRANCE
Montélimar	Manoeuvre de vannes	25/11/21	67a Route d'Espeluche,26198,26200,Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	29/11/21	67a Route d'Espeluche,26198,26200,Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	02/12/21	1 Rue Louis Aragon,26198,26200,Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	03/12/21	1 Route de Dieulefit,26198,26200,Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	06/12/21	0,26200,MONTE LIMAR,FRANCE
Montélimar	Manoeuvre de vannes	07/12/21	30b Chemin de la Rochelle,26198,26200,Montélimar
Montélimar	Manoeuvre de vannes	08/12/21	0,26200,MONTE LIMAR,FRANCE
Montélimar	Manoeuvre de vannes	12/12/21	0,26198,26200,MONTE LIMAR,FRANCE
Montélimar	Manoeuvre de vannes	15/12/21	0,26198,26200,MONTE LIMAR,FRANCE
Montélimar	Manoeuvre de vannes	16/12/21	0,26198,26200,MONTE LIMAR,FRANCE
Montélimar	Manoeuvre de vannes	22/12/21	0,26198,26200,MONTE LIMAR,FRANCE

## Les interventions réalisées pour tiers

En 2021, SAUR a répondu à 846 Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et/ou demandes de Renseignement (DR).

COMMUNE	ATU	DICT	DT	DT_DICT
MONTELIMAR	43	214	247	342

**ATU** : Avis Travaux Urgent

**DICT** : Déclaration d'Intention Commencement de Travaux

**DPA** : Demande de Permission et d'Autorisation de Voirie

**DT** : Déclaration de projet de Travaux

**IPT** : Information Préalable aux Travaux

**LR** : Lettre de Rappel

**NR** : Nouvelle Réglementation ( Document à jour)

## LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

### Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
Montélimar	26	0	26

### Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
Montélimar	Réservoirs de La Gardette	Echelle accès cuve	06/01/21	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Bois de Laud - Catalin	Pompe d'injection	19/02/21	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Redondon	Ensemble chloration murale	01/03/21	Curatif
Montélimar	Traitement Avenue de Villeneuve	Chloration	15/03/21	Curatif
Montélimar	Pompage de La Dame	Pompage de La Dame	17/03/21	Curatif
Montélimar	Réservoirs de Narbonne + pompage secours	Pompe 1	18/03/21	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Redondon	Tuyauteries aspiration / refoulement	10/06/21	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Redondon	Pompe N°1	11/06/21	Curatif
Montélimar	Réservoirs de Narbonne + pompage secours	Télésurveillance S550	15/06/21	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Redondon	Pompe N°1	15/06/21	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Bois de Laud - Catalin	Télésurveillance S550	16/06/21	Curatif
Montélimar	MONTELMAR COMPTAGE MESURE ET PRODUCTION	Telesurveillance Chaban Delmas	07/07/21	Curatif
Montélimar	Pompage de La Dame	Coffret basse tension	26/07/21	Curatif
Montélimar	Réservoirs de Narbonne + pompage secours	Télésurveillance S550	03/08/21	Curatif
Montélimar	Pompage de La Dame	2 chlorus sur bouteilles	01/09/21	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Redondon	Extracteur d'air	03/09/21	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Redondon	Tuyauteries aspiration / refoulement	07/09/21	Curatif
Montélimar	Station chloration chemin les Marroniers	Poste Local M2619 TI MARRONNIERS	24/09/21	Curatif
Montélimar	Vanne Hydro-électrique de Nocaze	Vanne Hydro-électrique de Nocaze	01/10/21	Curatif
Montélimar	Station chloration chemin les Marroniers	Chloration	06/10/21	Curatif
Montélimar	Pompage de La Dame	Ensemble chloration mural	08/10/21	Curatif
Montélimar	Station de reprise de Bois de Laud - Catalin	Chloromètres (x2)	25/10/21	Curatif
Montélimar	Traitement Avenue de Villeneuve	Tuyauterie-	27/10/21	Curatif
Montélimar	Pompage de La Dame	Portail	23/11/21	Curatif
Montélimar	Réservoir de La Biolle et Hopital	6 vannes	26/11/21	Curatif
Montélimar	Station chloration chemin les Marroniers	Poste Local M2619 TI MARRONNIERS	29/11/21	Curatif

**Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques**

Commune	Installation	Equipement	Date
Montélimar	Réservoir de Maubec	Réservoir de Maubec	23/03/21
Montélimar	Production de Gery	Production de Gery	23/03/21
Montélimar	Réservoir de La Biolle et Hopital	Réservoir de La Biolle et Hopital	23/03/21
Montélimar	Traitement Avenue de Villeneuve	Traitement Avenue de Villeneuve	23/03/21
Montélimar	Réservoirs de Narbonne + pompage secours	Réservoirs de Narbonne + pompage secours	23/03/21
Montélimar	Vanne Hydro-électrique de Nocaze	Vanne Hydro-électrique de Nocaze	02/04/21
Montélimar	Station chloration chemin les Marroniers	Station chloration chemin les Marroniers	02/04/21

**Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage**

Commune	Installation	Equipement	Date
Montélimar	Pompage de La Dame	Pont roulant	23/03/21
Montélimar	Pompage de La Dame	Pont roulant manuel et palan	23/03/21

**Les interventions de contrôle réglementaire pression**

Commune	Installation	Equipement	Date
Montélimar	Pompage de La Dame	Ballon anti bélier N°295	19/01/21
Montélimar	Pompage de La Dame	Ballon pompe à vide	20/01/21
Montélimar	Pompage de La Dame	Ballon anti bélier N°294	22/01/21

## LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

### Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

2619000101 - CNE DE MONTELIMAR AEP DSP Contrat du : 01/09/2011 au : 31/12/2023 Dotations non actualisées en Compte au : 31/12/2021	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total (€)
<b>Dotations(€)</b>	11 672	34 921	34 921	34 921	34 921	34 921	34 921	34 921	34 921	34 921	34 921	34 921	34 921	<b>430 726</b>

2619000101 - CNE DE MONTELIMAR AEP DSP Contrat du : 01/09/2011 au : 31/12/2023 Coefficients en Compte au : 31/12/2021	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Coefficient de la dotation</b>	1,000000	1,020031	1,038832	1,057303	1,066577	1,069075	1,090234	1,085268	1,117213	1,128188	1,128102
<b>Coefficient de report de solde</b>	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000

2619000101 - CNE DE MONTELIMAR AEP DSP Contrat du : 01/09/2011 au : 31/12/2023 Bilan financier en Compte au : 31/12/2021	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total (€)
<b>Dotation actualisée (€)</b>	11 672	35 621	36 277	36 922	37 246	37 333	38 072	37 899	39 014	39 398	39 395	<b>388 849</b>
<b>Report de solde actualisé (€)</b>	0	- 4 304	- 15 536	16 995	- 23 548	- 2 348	14 285	15 294	- 54 457	- 35 503	- 57 451	
Non Programmé au contrat	PARTIEL					10 800		2 500		2 500	1 250	<b>17 050</b>
	TOTAL	6 264			54 661	9 586	5 600	22 870	94 770	8 900	58 846	16 902
Programmé au contrat	TOTAL	9 712	46 853	3 746	22 804	6 460	4 300	14 193	10 380	11 160	4 575	<b>134 183</b>
<b>Total renouvellement(€)</b>	<b>15 976</b>	<b>46 853</b>	<b>3 746</b>	<b>77 465</b>	<b>16 046</b>	<b>20 700</b>	<b>37 063</b>	<b>107 650</b>	<b>20 060</b>	<b>61 346</b>	<b>22 727</b>	<b>429 632</b>



Solde(€)	- 4 304	- 15 536	16 995	- 23 548	- 2 348	14 285	15 295	- 54 457	- 35 503	- 57 451	- 40 783
2619000101 - CNE DE MONTELIMAR AEP DSP Contrat du : 01/09/2011 au : 31/12/2023 Renouvellement Réalisé en Compte année : 2021											
	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant							
Pompage de La Dame	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	02/11/2021	3 750							
Station de reprise de Redondon	Pompe N°1	Renouvellement complet du matériel	15/06/2021	7 826							
Station de reprise de Redondon	Pompe N°2	Renouvellement complet du matériel	14/06/2021	7 826							
Station de reprise de Redondon	4 Vannes aspiration / refoulement	Remplacement de composants ou rénovation	22/02/2021	1 250							
Station de reprise de Redondon	2 clapets	Renouvellement complet du matériel	17/06/2021	825							
Station de reprise de Redondon	Tuyauteries aspiration / refoulement	Renouvellement complet du matériel	17/06/2021	1 250							
<b>Total</b>				<b>22 727</b>							

### La garantie pour la continuité de service

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

***Pas d'opérations réalisées au titre de la garantie au cours de l'exercice 2021***

**Compte de renouvellement des accessoires réseaux :**

Commune	Localisation	Nature des travaux	Montant en € HT
Montélimar	Chemin du Rang	Obturation antenne PVC DN40mm	1 317€
Montélimar	Pont Roosevelt	Création débitmètre	6 025€
Montélimar	Pont Roosevelt	Création débitmètre	7 155€
Montélimar	Avenue Kennedy	Remplacement Vanne DN500mm	12 883€
Montélimar	Montée de Narbonne	Reprise Antenne	3 688€
Montélimar	Réservoir Narbonne	Sécurisation Trappe	1 475€
Montélimar	Route de Dieulefit	Remplacement vanne DN150mm	2 970€
Montélimar	Chemin de Redondon	Remplacement regard compteur	1 469.30€
Montélimar	Route de Saint Gervais	Mise à la côte BAC	1 355€
Montélimar	Quai du Roubion	Renouvellement vannes	3 401.65€
Montélimar	Route de Saint Paul	Débouchage vanne	2 562.67€
Montélimar	Route de Saint Paul	Mise en place vanne	2 970€
Montélimar	Route de Saint Gervais	Reprise Antenne branchements	4 748.67€

**Bilan financier du fond contractuel réseau**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Dotation OCR réseau (€)	5 389	16 445	16 748	17 046	55 240	55 520	55 520	55 520	55 520	55 520	55 520	<b>443 988</b>
Total Renouvellement (€)	6 157	20 459	5 979	55 766	67 530	62 615	99 854	32 767	75 620	43 831	52 020.3	<b>520 598</b>
Solde compte de renouvellement (€)	-768	-4 014	10 769	-38 720	-12 290	-7 095	-47 334	22 743	-20 100	11 689	3 499.71	<b>-76 610</b>

**Programme contractuel renouvellement branchements:**

Détail des renouvellements branchements réalisés pour l'année 2021

Commune	Nature	Date	Adresse
Montélimar	PVC	08/02/2021	Chemin des Peupliers
Montélimar	PVC	04/03/2021	Chemin de Beausejour
Montélimar	Plomb	12/03/2021	34 Impasse Baudina
Montélimar	PVC	26/03/2021	19 rue F. Arago
Montélimar	PVC	25/03/2021	6 Chemin de Sauviers
Montélimar	plomb	07/05/2021	Impasse Bourgneuf
Montélimar	plomb	07/06/2021	6 Boulevard Meynot
Montélimar	plomb	16/06/2021	29 Impasse Baudina
Montélimar	pvc	14/06/2021	Chemin du Perchoir
Montélimar	plomb	31/08/2021	3 Route de Chateauneuf

## Bilan des renouvellements branchements réalisés

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Nombre de branchements à réaliser	14	40	40	40	40	40	40	30	20	20	20	<b>344</b>
Nombre de branchements renouvelés	6	39	86	37	21	13	8	4	6	27	10	<b>257</b>
Solde programme de renouvellement	8	1	-46	3	19	27	32	36	34	-7	10	<b>87</b>

## ANNEXES COMPLEMENTAIRES

### L'INVENTAIRE

#### **26031PE00001 - Source de la Batie Rolland**

Code	Libellé	Marque
EPD00001057	Batardeau	-
GBT00010234	Portail	-
GBT00010235	Cloture	-
GBT00010236	2 portes	-
GBT00010237	Fen^tres - qté 5	-
GBT00010238	Garde corps	-
GBT00010306	Echelle	-
GRC00787501	1 tampon foug	PONT A MOUSSON
KST00008102	Poste Local M2619 CA LA BATIE ROLLAND	SOFREL
VAN00600927	1 vanne DN250	BAYARD

#### **26031VA00001 - La-Batie Vanne de Décharge Montboucher**

Code	Libellé	Marque
IQW00003757	Compteur Electrique La-Batie Vanne de Décharge Montboucher	-
KST00066592	Poste Local M2619 VA DECHARGE LABATIE	SOFREL

#### **26157PE00001 - Source de La Laupie**

Code	Libellé	Marque
EPD00001008	Batardeau	-
GBT00010230	fenêtres	-
GBT00010233	2 echelles dans tunnel	-
GBT00010413	Porte	-
GBT00010459	Passerelle avec gard corps	-
GBT00010460	escalier + rembarde	-
GRC00787500	2 capots visite tunnel	-

KST00008103	Poste Local M2619 CA LA LAUPIE	SOFREL
VAN00600926	1 vanne	BAYARD

### 26198CO00005 - MONTELMAR COMPTAGE MESURE ET PRODUCTION

#### 26198CO00005-0000-01 - Réducteur - Stabilisateur

Code	Libellé	Marque
VDB00006229	Monostab Chemin de Bauthéac	BAYARD
VDB00006230	Monostab Route d'Espeluche	BAYARD
VDB00006231	Monostab Chemin du Bois de Lion	BAYARD
VDB00006232	Monostab Chemin de Pascal	BAYARD
VDB00006233	Monostab Route de Saint Gervais	BAYARD
VDB00006234	Monostab Rue Gustave Monod	BAYARD
VDB00006263	Hydrostab Chemin du Perchoir	BAYARD
VDB00006264	Hydrostab Route de Sauzet	BAYARD
VDB00006265	Hydrostab ZA du Meyrol	BAYARD
VDB00006266	Hydrostab Rue du Dauphiné	BAYARD

#### 26198CO00005-0000-02 - Ventouses

Code	Libellé	Marque
VVE00051460	Ch. de Ravaly au sud Bd. des Présidents	BAYARD
VVE00051461	Ch. de Ravaly entre Bd. des Présidents et Ch. des Contrebandiers	BAYARD
VVE00051462	Rue Ravensburg/Voie ferrée	BAYARD
VVE00051463	Ch. de Nocaze/Voie ferrée	BAYARD
VVE00051464	Av. John Kennedy/Voie ferrée	BAYARD
VVE00051465	Avenue Olivier de Serres	BAYARD
VVE00051466	Chemin du Bois du Lion	BAYARD
VVE00051467	Chemin de Narbonne	BAYARD
VVE00051468	Chemin des Robinettes Sud	BAYARD
VVE00051469	Chemin de La Dame	BAYARD

#### 26198CO00005-0000-04 - Vannes

Code	Libellé	Marque
VAN00600337	Rue du Fust	BAYARD
VAN00600338	Rue Maurice Meyer	BAYARD
VAN00600339	Rue Megisserie	BAYARD

VAN00600340	Rue du Canal	BAYARD
VAN00600341	Rue Mitton	BAYARD
VAN00600342	Rue Cuiraterie	BAYARD
VAN00600343	Rue du Collège	BAYARD
VAN00600344	Rue Pierre Julien	BAYARD
VAN00600345	Rue Adhémar	BAYARD
VAN00600346	Rue Porte Neuve	BAYARD
VAN00600347	Rue Raymond Daujat	BAYARD
VAN00600348	Rue Quatre Alliances	BAYARD
VAN00600349	Rue du Fossé	BAYARD
VAN00600350	Rue Verdette	BAYARD
VAN00600351	Rue Corneroche	BAYARD
VAN00600352	Rue Tourvieille	BAYARD
VAN00600353	Avenue Jean Jaurès	BAYARD
VAN00600354	Route de Châteauneuf	BAYARD
VAN00600355	Impasse du Tricastin	BAYARD
VAN00600356	Chemin des Grèzes	BAYARD
VAN00600357	Rue Montaigne	BAYARD
VAN00600358	Chemin des Combes	BAYARD
VAN00600359	Quai du Jabron	BAYARD
VAN00600360	Avenue d'Espoulette	BAYARD
VAN00600361	Ch. des Maronniers à proximité station de La Dame	BAYARD
VAN00600362	Vieille Route du Teil	BAYARD
VAN00600363	Ch. des Maronniers/Allée des Amandiers s/200 Fte	BAYARD
VAN00600364	Ch. des Maronniers/Allée des Amandiers s/200 Fte	BAYARD
VAN00600365	Ch. des Maronniers/Allée des Amandiers s/150 Fte	BAYARD
VAN00600366	Avenue du Teil	BAYARD
VAN00600368	Rue A. Ducatez	BAYARD
VAN00600369	Rue de Sarda	BAYARD
VAN00600370	Allée L. Deschamps	BAYARD
VAN00600371	Avenue de Rochemaure	BAYARD
VAN00600372	Chemin de la Chaîne	BAYARD
VAN00600373	Chemin de la Gravière	BAYARD
VAN00600374	Route de St. Paul	BAYARD
VAN00600375	Rue A. Daudet	BAYARD

VAN00600376	Impasse J. Aicard	BAYARD
VAN00600377	Rue Mistral	BAYARD
VAN00600378	Rue des Cédres	BAYARD
VAN00600379	Chemin des Contrebandiers	BAYARD
VAN00600380	Ch. des Catalins/Av. de La Gondole	BAYARD
VAN00600381	Chemin du Boid de Laud	BAYARD
VAN00600382	Ch. des Catalins/Les Portes du Soleil Sud	BAYARD
VAN00600383	Ch. des Catalins/Les Portes du Soleil Nord	BAYARD
VAN00600384	Place C. Colomb	BAYARD
VAN00600385	Place Galillée	BAYARD
VAN00600386	Av. St. Lazare s/150 Fte	BAYARD
VAN00600387	Av. St. Lazare s/200 Fte	BAYARD
VAN00600388	Chemin de La Manche	BAYARD
VAN00600389	Rue Léon Blum	BAYARD
VAN00600390	Rue du Docteur Jeune	BAYARD
VAN00600391	Chemin de la Nitrière	BAYARD
VAN00600412	Chemin de Ravaly	BAYARD
VAN00600413	Chemin des Catalins	BAYARD
VAN00600414	Qrt. La Manche	BAYARD
VAN00600415	Voie ferrée/Av. John Kennedy	BAYARD
VAN00600416	Ch. de Ravaly/Ch. des Contrebandiers	BAYARD
VAN00600417	Rue Maréchal Leclerc/Av. Jean Jaurès	BAYARD
VAN00600418	Rue Pierre Julien	BAYARD
VAN00600419	Rue Sahut	BAYARD
VAN00600420	Rue Arc du Pin	BAYARD
VAN00600421	Place du Prado	BAYARD
VAN00600422	Rue Point du Jour	BAYARD

**26198CO00010 - Compteurs de sectorisation**

Code	Libellé	Marque
IQE00005817	2619 CS Chemin de Ravaly	-
KST00055488	Télétransmission	SOFREL
IQE00006209	Compteur Espoulette	SIEMENS
KST00008639	Telesurveillance Espoulette	SOFREL
IQE00005810	Compteur Sarda	SIEMENS

KST00008640	Telesurveillance Sarda	SOFREL
IQE00006212	Compteur Ducatez	SIEMENS
KST00008641	Telesurveillance Ducatez	TECHNOLOG
IQE00006213	Compteur Route du Teil	SIEMENS
KST00008314	Telesurveillance Route du Teil	SOFREL
IQE00006214	Compteur Daurelle	SIEMENS
KST00008642	Telesurveillance Daurelle	SOFREL
IQE00006215	Debitmetre Paul Latard	SIEMENS
KST00008644	Telesurveillance Paul Latard	SOFREL
IQE00006216	Compteur d'eau Marronniers	ACTARIS
KST00008645	Telesurveillance Marronniers	SOFREL
IQE00006219	Compteur Perdiguier	-
KST00008646	Telesurveillance Perdiguier	SOFREL
IQE00006220	Compteur parking C.Delmas	-
KST00008647	Telesurveillance Chaban Delmas	SOFREL
IQE00006222	Compteur George Pompidou	ITRON
KST00008648	Telesurveillance Pompidou	SOFREL
IQE00006223	Compteur export Allan (Telesurveillance commune)	-
IQE00006224	Compteur Vente en gros ASF oues (Telesurveillance commune)	-
IQE00006225	Vente en gros ASF est (Telesurveillance commune)	-
IQE00006226	Compteur route Allan	ITRON
KST00008375	Telesurveillance route d'Allan	SOFREL
IQE00006091	Compteur de sectorisation Chateauneuf EXPORT LES ILES	-
IQE00006227	Compteur route de StPaul	-
IQE00006229	Compteur gravières	ITRON
KST00008650	Telesurveillance gravières	SOFREL
IQE00006228	Compteur chemin du reservoir haut	ITRON

**26198CO00025 - Comptage vente EG ASF**

Code	Libellé	Marque
IQE00006122	Compteur Vente en gros ASF Aire Ouest	PONT A MOUSSON

**26198CO00026 - Comptage gros consommateurs de Montélimar**

Code	Libellé	Marque
IQE00005646	Compteur gros consommateur de l'Hôpital	SENSUS

IQE00005647	Compteur gros consommateur de la Clinique Kennedy	SOCAM
IQE00005648	Compteur gros consommateur de Géant Casino	SENSUS
IQE00005649	Compteur d'eau Autoroute 1	INVENSYS
IQE00005650	Compteur d'eau Autoroute 2	INVENSYS
IQE00005651	Compteur gros consommateur du Lycée Les Catalins	FLOSTAR
IQE00005652	Compteur gros consommateur de la piscine	ACTARIS
IQE00005653	Compteur d'eau de la Fontaine du Temple	INVENSYS
IQE00005654	Compteur gros consommateur de la Fontaine du Théâtre	INVENSYS
IQE00005655	Compteur d'eau Fontaine St. Martin	ACTARIS
IQE00005656	Compteur gros consommateur de la Fontaine Hôtel de Ville	INVENSYS
IQE00005657	Compteur gros consommateur du Musée de La Miniature	INVENSYS
IQE00005658	Compteur d'eau Place des Halles	INVENSYS
IQE00005704	Compteur gros consommateur de la Fontaine Bd. Desmarais	INVENSYS
KST00008130	Cello compteur GC de Géant Casino	SOFREL
KST00008212	Cello compteur GC de la clinique Kennedy	TECNOLOG
KST00008214	Cello compteur GC du Lycée des Catalins	TECNOLOG
KST00008215	Cello compteur GC de la piscine Aloa	TECNOLOG
KST00008216	Cello compteur GC de la fontaine du Théâtre	TECNOLOG
KST00008217	Cello compteur GC de la fontaine de l'Hôtel de Ville	TECNOLOG
KST00008218	Cello compteur GC du musée de la miniature	TECNOLOG
KST00008219	Cello compteur GC de la fontaine Bd Desmarais	TECNOLOG
KST00008228	Cello compteur GC de l'Hôpital	SOFREL

**26198CO00027 - Comptage vente EG d'Allan**

Code	Libellé	Marque
IQA00001032	ALLA10 - Compteur d'export d'Allan ALLA10	PONT A MOUSSON
VAN00600921	Vanne	-

**26198CO00028 - Comptage vente EG d'Ancône**

Code	Libellé	Marque
IQA00001029	ANCO10 - Compteur d'export d'Ancône	ACTARIS
KST00008227	Cello compteur vente EG à Ancône	SOFREL
VAN00600924	Vanne	-

**26198CO00030 - Comptage vente EG de Châteauneuf Iles**

Code	Libellé	Marque
IQA00001030	RHON12 - Compteur d'export de Châteauneuf Iles	INVENSYS
KST00008222	Cello compteur vente EG à Chateauneuf Qrt Les Iles	TECHNOLOG
VAN00600923	2 vannes	-

**26198CO00032 - Comptage vente EG de Châteauneuf du Rhône**

Code	Libellé	Marque
IQA00001031	RHON10 - Compteur d'export de Châteauneuf du Rhône 1	SENSUS
KST00008221	Cello compteur vente EG à Chateauneuf-du-Rhône	TECHNOLOG
VAN00600922	Vanne	-

**26198CO00006 - Purge Chemin de pellaprat**

Code	Libellé	Marque
IQE00006178	PURG01 - Cpteur purge chemin de pellaprat	-
VPU00068864	Purge Chemin de pellaprat	-

**26198CO00007 - Purge Rue Cyprien cuchet**

Code	Libellé	Marque
IQE00006179	PURG02 - Cpteur purge rue Cyprien cuchet	-
VPU00068865	Purge Rue Cyprien cuchet	-

**26198CO00008 - Purge Chemin du Ponton**

Code	Libellé	Marque
IQE00006180	PURG03 - Cpteur purge chemin du Ponton	-
VPU00068866	Purge Chemin du Ponton	-

**26198CO00009 - Purge Chemin de saint prix**

Code	Libellé	Marque
IQE00006181	PURG04 - Cpteur pruge chemin de saint prix	-
VPU00068867	Purge Chemin de saint prix	-

**26198CO00033 - Purge Vieille route d'Ancône**

Code	Libellé	Marque
IQE00031721	PURG05 - Cpteur purge Vieille route d'Ancône	-
VPU00209073	Purge05 Vieille route d'Ancône	-

### 26198PT00001 - Pompage de La Dame

Code	Libellé	Marque
IQW00003561	Compteur Electrique Pompage de La Dame	MATRA

### 26198PT00001-0000-01 - Puits Nord

Code	Libellé	Marque
GBT00010201	Garde corps	-
GBT00010202	Echelle avec créoline	-
GBT00010307	Cloture grillagée	-
GOU00002532	Porte local	-
GOU00002533	2 Fenetres	-
GOU00002552	Portail	-
ICT00005161	Inter flotteur + sonde de niveau	TELEMECANIQUE
KAA00001169	Anti intrusion	TELEMECANIQUE
NCA00008293	Coffret 24V	-
VAN00600904	6 vannes à barbacannes DN 400	BAYARD
VCL00013534	Clapet crèpine DN400	BAYARD
XTU00012405	Tuyauterie de refoulement DN 400	-

### 26198PT00001-0000-02 - Puits Sud

Code	Libellé	Marque
GBT00010203	Garde corps	-
GBT00010204	Echelle avec créoline	-
GOU00002534	Porte local	-
GOU00002535	2 fenetres	-
ICT00005139	Inter flotteur + sonde de niveau	TELEMECANIQUE
KAA00001168	Anti intrusion	TELEMECANIQUE
NCA00008294	Coffret 24V	-
VAN00600905	6 vannes à barbacannes DN 400	BAYARD
VCL00013535	Clapet crèpine DN 400	BAYARD

XTU00012406	Tuyauterie de refoulement	-
-------------	---------------------------	---

**26198PT00001-0000-04 - Pompage**

Code	Libellé	Marque
CCO00000882	Compresseur air ballon	KAESER
DAM00002147	Ballon anti bélier N°295	CHABANON
DAM00002224	Ballon anti bélier N°294	CHABANON
DAM00002225	Ballon pompe à vide	RONOT
ICA00005047	2 manometres des ballons	-
ICA00005048	5 manometres reprises	SERCEC
ICT00005160	Pressostat sortie station	-
IFE00004136	DAME11 - Débitmètre production	SIEMENS
IQA00001084	Cpt d'eau réamorçage	FLOSTAR
PCS00004740	Pompe N°4	KSB
PCS00004741	Pompe N°3	KSB
PCS00004742	Pompe N°2	GOURDIN
PCS00004743	Pompe N°1	KSB
PEV00000077	Pompe à vide	SIHI
VAN00600906	Vanne de vidange collecteur DN 200	KSB AMRI
VAN00600907	2 Vannes amont / aval collect aspiration DN 500	KSB AMRI
VAN00600908	8 vannes amont / aval pompes DN 300	KSB
VAN00600909	Vanne sortie station DN 500	KSB AMRI
VAN00600910	2 vannes sous ballon DN 150	DANFOSS
VCL00013417	clapets refoulement DN 300 groupe 4	MIROUX
VCL00013422	Clapet refoulement DN 300 groupe 2	SOCLA
VCL00013423	Clapets refoulement DN 300 groupe 3	SOCLA
VCL00013536	2 clapets sous ballon DN 150	SOCLA
VCL00013619	clapets refoulement DN 300 groupe 1	MIROUX
VDB00006322	Réducteur pression réamorçage	-
XTU00012407	Collecteur aspiration DN 350	-
XTU00012408	Collecteur refoulement DN 500	-
XTU00012409	Tuyauteires amont / aval des pompes DN 300	-
XTU00012454	Tuyauterie et vanettes réamorçage	-
XTU00012455	Tuyauterie pompe à vide	-
XTU00012456	Tuyauteries des ballons	-

BCL00001651	2 chlorus sur bouteilles	CIR
BCL00001652	Ensemble chloration mural	CIR
JCC00001436	Chauffage	CIR
PCS00004683	Pompe eau motrice N°1	GRUNDFOS
PCS00004882	Pompe eau motrice N°2	GRUNDFOS
UGD00000855	Détecteur de fuite de chlore	OLDHAM
KMC00000499	Ligne pilote	-
KST00008298	Télésurveillance S50	SOFREL
NCA00008072	Armoire de puissance	-
NCA00008073	Armoire auxiliaire	-
NPA00001039	Cables HT =50ml	-
NPA00001040	Cables BT	-
NPD00002532	Disjoncteur Q162A	MERLIN GERIN
NPD00002545	Disjoncteur Q142A	MERLIN GERIN

**26198PT00001-0000-06 - Poste HT**

Code	Libellé	Marque
NPH00000391	Cellule protection du transformateur 2	-
NPH00000392	Cellule disjoncteur HT	SCHNEIDER ELECTRIC
NPH00000393	Cellule protection du transformateur 1	-
NPH00000394	Cellule comptage arrivée EDF	SCHNEIDER ELECTRIC
NPH00000396	Cellule générale	SCHNEIDER ELECTRIC
NPT00000547	Transformateur 2	-
NPT00000548	Transformateur 1	-
UPI00000541	Matériel de protection du personnel	-

**26198PT00001-9700-01 - Général station**

Code	Libellé	Marque
GBT00010205	Portes d'accès doubles - qté 5	-
GBT00010206	Portes d'accès simples - qté 5	-
GBT00010207	Garde corps accès vannes + atelier	-
GBT00010208	Fenêtres doubles	-
GBT00010209	Cloture grillagée	-
GBT00010210	Escalier étage supérieur atelier	-
GBT00010290	Escalier accès vannes	-

GOU00002536	Portail + portillon entrée principale	-
GOU00002551	Portail secondaire coté nord	-
GRC00787517	Couvertures et grilles aération diverses	-
GRC00787518	Caillebotis	-
JCC00001427	Chauffages station	ETIREX
KAA00001167	Anti intrusion	TELEMECANIQUE
NCA00008086	Coffret éclairage	-
NCA00008295	Coffret basse tension	-
NEP00001963	Eclairage station	-
NPO00000303	Condensateur 2	LEGRAND
NPO00000305	Condensateur 1	-
PSB00008858	Vide cave	-
TLV00004650	Pont roulant	-
TLV00004807	Pont roulant manuel et palan	-
UEI00000515	Protection incendie	-

### 26198PT00003 - Production de Gery

Code	Libellé	Marque
IQW00003558	Compteur Electrique Production de Gery	SCHLUMBERGER

### 26198PT00003-0000-01 - Chambre de vannes dans local

Code	Libellé	Marque
VAN00600916	5 vannes DN 250 + 1 vanne DN 200	BAYARD
XTU00012413	Tuyauteries	-

### 26198PT00003-0000-02 - Chambre de vannes sous chaussée

Code	Libellé	Marque
IFA00000472	GERY12 - Débitmètre arrivée source la Batie	SIEMENS
IQA00001028	GERY11 - Cpt d'eau liaison Catalins	SCHLUMBERGER
VAN00600915	Vanne électrique + filtre DN 200	DANFOSS
VAN00600917	6 vannes DN 200	BAYARD
VAN00600918	Vanne DN 300	BAYARD
VAN00600920	Vanne DN 150	BAYARD
VDA00009876	Boite à boues DN 150	BAYARD
VDA00009898	Boite à boues DN 200	BAYARD

VDR0005465	Hydro stab DN 200	BAYARD
XTU00012178	Tuyauteries	-

**26198PT00003-0000-03 - Local des anciens réservoirs**

Code	Libellé	Marque
GBT00010223	Porte local	-
GBT00010224	Echelle chambre de vannes	-
GBT00010225	Garde corps	-
GBT00010226	Passerelle	-
GBT00010227	Fenêtres	-
VAN00600919	5 vannes DN 200	BAYARD

**26198PT00003-0000-04 - Local analyseur chlore + comptage distribution**

Code	Libellé	Marque
GBT00010320	Porte accès	-
IAN00003070	Analyseur de chlore	HACH
XYR00000366	Tuyauteries et accessoires analyseur	HACH
GBT00010321	Echelle	-
GRC00787529	Caillebotis	-
IQA00001027	gery10 - Cpt d'eau distribution GERY10	SCHLUMBERGER
VAN00600965	Vanne DN 300	BAYARD

**26198PT00003-4030-01 - Local chloration / comptage arrivée**

Code	Libellé	Marque
GBT00010322	2 portes accès simple	-
NCA00008025	Coffret de commande	-
GBT00010219	Echelle	-
GRC00787530	Caillebotis	-
IQA00001086	Cpt d'eau arrivée la batie	-
VAN00600966	Vanne DN 250	BAYARD
BCL00001669	Ensemble chloration	CIR
BCL00001689	Accessoires chloration	CIR
IQA00001085	Cpt d'eau	SOCAM
JCC00001429	Chauffage	ETIREX

**26198PT00003-9700-01 - Général station**

Code	Libellé	Marque
GBT00010218	Portillon	-
GBT00010220	Porte accès aux réservoirs et chambre de vannes	-
GBT00010221	Cloture	-
GBT00010222	Portail	-
IFE00004046	Débitmètre Sortie Réservoir de Gery	SIEMENS
IQE00006218	CS sortie de Gery	SIEMENS
KAA00001139	Anti intrusion	TELEMECANIQUE
KST00008223	Cello Compteur de sectorisation Catalin-Géry	TECNOLOG
KST00008300	Télésurveillance S50	SOFREL
NCA00008296	Armoire de commande vannes	-
NEP00002085	Eclairage station	-
NPD00002535	Disjoncteur	-

**26198SG00003 - Réservoirs**

Code	Libellé	Marque
GBT00010387	Echelle acces cuves	FORNES
GBT00010310	Echelle de cuve	-
GRC00787527	2 grilles d'event	-
ICT00005164	Interrupteur à flotteur	TELEMECANIQUE
ICT00005165	Interrupteur à flotteur	TELEMECANIQUE
XTU00012176	Tuyauterie et crépine	-
GBT00010311	Echelle de cuve	-
GRC00787528	2 grilles d'event	-
ICT00005166	Interrupteur à flotteur	TELEMECANIQUE
XTU00012177	Tuyauterie et crépine	-

**26198SG00005 - Réservoir de Maubec**

Code	Libellé	Marque
BCL00001714	chloration	CIR
GBT00009693	Garde corps chambre de vanne	-
GBT00009694	Escalier avec garde corps chambre de vannes	-
GBT00010242	Cloture	-
GOU00002496	Porte	-

GOU00002539	Portail	-
GRC00787523	Caillebotis	-
IAN00003106	Transmetteur chlore	HACH
IAN00003107	Analyseur chlore	HACH
IQE00006221	Compteur sortie reservoir Maubec	SIEMENS
IQW00003776	Compteur Electrique Réservoir de Maubec	LANDIS & GYR
KAA00001163	Anti intrusion	TELEMECANIQUE
KST00008349	Poste Local M2619 RE MAUBEC	SOFREL
NPD00002544	Disjoncteur	MERLIN GERIN
VAN00600928	3 Vannes	KSB AMRI
VCL00013447	Clapet DN400	SOCLA
XTU00012414	Tuyauterie	-

**26198BE00008 - Réservoir Maubec**

Code	Libellé	Marque
GBT00009695	Echelle de cuve	-
GBT00009696	Garde corps	-
GBT00010239	Escalier avec gard corps accès bache	-
GRC00787502	Tampon foug	PONT A MOUSSON
ICA00005046	Sonde de niveau	HITEC
ICT00005159	Poire de niveau	FLYGT
IFE00004151	Débitmètre Sortie Réservoir de Maubec	SIEMENS
VAN00601001	Vanne d'isolement arrivée DN 200	PONT A MOUSSON
VAN00601357	Vanne papillon DN 300	-
VCG00001124	Hydro savy	CLA-VAL
VVE00052160	Micro ventouse	-
XTU00012480	Tuyauterie avec crepine	CLA-VAL

**26198SG00006 - Réservoir de La Biolle et Hopital**

Code	Libellé	Marque
IQW00003648	Compteur Electrique Réservoir de La Biolle et Hopital	LANDIS & GYR

**26198BE00012 - Chateau La Biolle**

Code	Libellé	Marque
GBT00010243	Porte	-

GBT00010244	6 Fenetres carreaux verres	-
GBT00010245	Echelle accès cuve avec en partie crénoline	-
GBT00010246	Garde corps et mains courantes diverses	-
GBT00010301	Echelle de cuve	-
GRC00787522	Couvertures tuyauteries	-
IAN00003104	Analyseur chlore	HACH
IAN00003105	Transmetteur chlore	HACH
ICA00005076	Sonde de niveau	HITEC
ICT00005158	Poires de niveau	FLYGT
IFE00004141	Débitmètre Sortie Réservoir de la Biolle Direction Les Clées	SIEMENS
IFE00004150	Débitmètre Sortie Réservoir de la Biolle Direction Beaussere t	SIEMENS
KAA00001165	Anti intrusion	TELEMECANIQUE
VAN00600929	6 vannes	PONT A MOUSSON
XTU00012415	Tuyauteries inox	-
XTU00012416	Tuyauteries autres	-

**26198BE00013 - Réservoir L'Hôpital**

Code	Libellé	Marque
GBT00010249	Porte	-
GBT00010250	Echelle chambre de vanne	-
GBT00010251	Garde corps	-
GBT00010298	Fenetre avec protection	-
GBT00010300	Escalier accès bache	-
GBT00010457	Echelle acier accès cuve	-
ICA00005045	Sonde de niveau	HITEC
ICT00005157	Poires de niveau	FLYGT
IQE00006123	Compteur d'eau DN 150	-
KAA00001164	Anti intrusion	TELEMECANIQUE
VAN00600930	4 vannes	PONT A MOUSSON
VCG00000952	Hydro savy	CLA-VAL
VCG00001112	Starter DN200	BAYARD
XTU00012417	Tuyauteries	-

**26198SG00006-9700-01 - Général station**

Code	Libellé	Marque
------	---------	--------

GBT00010247	Cloture	-
GBT00010248	Portail principal	-
GBT00010302	Portillon principal	-
GBT00010303	Portail secondaire	-
KST00008544	Télésurveillance S50	SOFREL
NEP00001948	Eclairage station	-
NEP00002076	Réarmeur disjoncteur	ARC
NPD00002543	Disjoncteur	GARDY

### 26198SG00007 - Réservoirs de La Gardette

Code	Libellé	Marque
BCL00001711	chloration	CIR
GBT00009792	Echelles accès réservoirs et ch. de vannes	-
GBT00010252	Porte local	-
GBT00010254	Garde corps	-
GBT00010255	Passerelle chambre de vannes	-
GBT00010256	Cloture	-
GBT00010257	Portillon	-
GBT00010291	Fenetre carreau de verre evac grille protection	-
GBT00010297	Contre marches meunière	-
IAN00003100	Analyseur chlore	HACH
IAN00003101	Transmetteur chlore	HACH
JCJ00000355	3 grilles d'aération	-
KAA00001162	Anti intrusion	TELEMECANIQUE
KST00008543	Télétransmission S550 dans coffret	SOFREL
VAN00600931	10 vannes	BAYARD
VCG00001113	Starter	BAYARD
VCL00013539	Clapet DN150	BAYARD
XTU00012058	Tuyauterie trop plein	-
XTU00012450	Tuyauterie	-

### 26198BE00003 - Cuve 3 La Gardette

Code	Libellé	Marque
GBT00010292	Echelle de cuve	-

GRC00787520	Capot foug	PONT A MOUSSON
XTU00012448	Canalisation avec crépine	-

**26198BE00004 - Cuve 2 La Gardette**

Code	Libellé	Marque
GBT00010293	Echelle de cuve	-
GBT00010294	Echelle accès cuve	-
GRC00787521	Capot foug	PONT A MOUSSON
ICA00005022	Sonde de niveau	HITEC
ICT00005141	Inters flotteur jour / nuit - qté 2	TELEMECANIQUE
XTU00012449	Canalisation avec crépine	-

**26198BE00005 - Cuve 1 La Gardette**

Code	Libellé	Marque
GBT00010253	Echelle accès cuve	-
GBT00010295	Echelle de cuve	-
GRC00787503	Capot foug	PONT A MOUSSON
XTU00012418	Canalisation avec crépine	-

**26198SG00008 - Réservoirs de Narbonne + pompage secours**

Code	Libellé	Marque
IQW00003559	Compteur Electrique Réservoirs de Narbonne + pompage secours	LANGÉ

**26198SG00001 - Réservoirs**

Code	Libellé	Marque
GBT00010315	Echelle de cuve	-
ICT00005167	Poire de niveaux	FLYGT
XTU00012461	Tuyauteries avec crépine	-
GBT00010316	Echelle de cuve	-
GBT00010317	Passerelle avec garde corps	-
ICA00005052	Sonde de niveau	HITEC
ICT00005168	Poires de niveaux	FLYGT
VAN00600964	Vanne DN 400	KSB AMRI
XTU00012462	Tuyauteries avec crépine	-
GBT00010217	Echelle de cuve	-

GBT00010314	Garde corps	-
VAN00600963	Vanne DN 400 avec rallonge de manœuvre	KSB AMRI
VDA00009907	Flotteur à bras du trop plein	-
XTU00012460	Tuyauteries avec crépine	-

**26198SG00008-0000-01 - Analyses**

Code	Libellé	Marque
IAN00003078	Analyseur de chlore - entrée réservoir	CIR
IAN00003079	Analyseur de chlore - sortie réservoir	CIR

**26198SG00008-0000-02 - Galerie partie est**

Code	Libellé	Marque
ICA00005051	Manometre pression	-
IQA00001034	CATA10 - COMPTEUR M3 LIAISON CATALINS-NARBONNE	SCHLUMBERGER
JCE00001061	Extracteur d'air	ELGE
NCA00008348	Coffret vanne électrique et ventilation	-
VAN00600960	Vanne a cheval DN 150	AVK
VAN00600961	2 Vannes DN80 amont / aval réducteur	AVK
VAN00600962	Vanne fromage DN 250	-
VAN00601114	Vanne électrique DN250	KSB AMRI
VDA00009906	Boite à boues	-
VDB00006319	Réducteur de pression	-
XTU00012459	Tuyauteries acier galva + inox	-

**26198SG00008-0000-03 - Galerie partie ouest**

Code	Libellé	Marque
GBT00009644	Garde corps escalier	FORNES
GBT00010313	Passerelle	-
IFA00000467	NARB11 - Débitmètre DN200	SIEMENS
IFA00000475	NARB10 - Débitmètre distribution	SIEMENS
VAN00600913	Vanne 9*DN300	-
VAN00600914	Vanne 1*DN250+1*DN150+2*DN100+1*DN80	-
XTU00012412	Tuyauteries	-

**26198SG00008-9040-01 - Pompage secours**

Code	Libellé	Marque
------	---------	--------

DAM00002277	Ballon anti béliér	CHARLATTE
IFE00004140	Débitmètre	SIEMENS
KST00008480	télégestion	SOFREL
NCA00008394	Armoire de commande	RATTEAU ALSTHOM
NPV00002519	Variateur de vitesse	SCHNEIDER ELECTRIC
PCS00004950	Pompe	FLOWSERVE PLEUGER
VAN00601332	Vanne DN 200 (x2)	PONT A MOUSSON
VAN00601333	Vanne isolement anti béliér	PONT A MOUSSON
VCL00013637	CLapet de retenu (x2)	SOCLA
XTU00012641	Tuyauterie et collecteur DN 200	-

**26198SG00008-9700-01 - Général station**

Code	Libellé	Marque
GBT00009646	Echelle 4 m - qté 2	-
GOU00002495	Porte d'accès réservoirs	-
KAA00001131	Anti intrusion	-
KST00008135	Télésurveillance S550	SOFREL
NCA00008313	Coffret 24V	-
NEP00001953	Eclairage station	-
NPD00002534	Disjoncteur	SCHLUMBERGER

**26198SR00001 - Station de reprise de Bois de Laud - Catalin**

Code	Libellé	Marque
IQW00003562	Compteur Electrique Station de reprise de Bois de Laud - Cat alin	LANDIS & GYR

**26198SG00002 - Réservoir des Catalins**

Code	Libellé	Marque
GBT00010309	Echelle de cuve	-
GRC00787525	2 Capots foug	PONT A MOUSSON
ICT00005162	Poire de niveau	FLYGT
VAN00600958	Vanne DN300	KSB AMRI
XTU00012458	Tuyauteries remplissage + de cuve avec crepine	-
GBT00010198	Echelle de cuve	-
GRC00787495	2 Capots foug	PONT A MOUSSON
ICT00005217	Interrupteurs à flotteur - qté 3	-

VAN00600903	Vanne DN300	KSB AMRI
XTU00012404	Tuyauteries remplissage + de cuve avec crepine	-
BCL00001648	Ensemble chloration murale	CIR
BCL00001649	Chloromètres (x2)	CIR
GBT00010199	Garde corps niveau supérieur et escaliers	-
GBT00010308	Echelle pour passage canalisation	-
GOU00002486	Porte principal d'accès réservoir	-
GOU00002553	Porte secondaire d'accès réservoir	-
GRC00787494	2 Capots tole sur toit d'aération	-
GRC00787524	Caillebotis	-
IAN00003128	Analyseur chlore	CIR
ICA00005020	Transmetteur de pression a diaphragme	-
IFA00000473	Débitmètre arrivée	KROHNE
IFE00004149	Débitmètre Sortie Réservoir des Catalins	SIEMENS
KAA00001172	2 Anti intrusion	TELEMECANIQUE
NCA00008396	Coffret de raccordement pompe	-
PCS00004951	Pompe d'injection	KSB
VAN00600956	2 vannes DN400 départ et trop plein	AVK
VAN00600957	3 vannes DN300 distribution	KSB AMRI
VCL00013545	Clapet DN250 distribution	DANFOSS
VDR00005464	Vanne survitesses DN 600 distribution	LEZIER
XTU00012457	Tuyauteries	-

**26198SR00001-6050-01 - Reprise de bois de Laud**

Code	Libellé	Marque
CCO00000940	Compresseur air ballon	KAESER
DAM00002297	Ballon anti bélier	MASSAL
GOU00002528	6 fenestres a guichet	-
GOU00002529	Porte accès double	-
GRC00787526	Caillebotis	-
ICA00005049	Manometre ballon	-
ICA00005050	2 manometres reprises	-
IQE00005675	LAUD10 - Cpt d'eau distribution	-
JCC00001426	Aérotherm	APPLIMO
KAA00001171	Anti intrusion	TELEMECANIQUE

NCA00008291	Armoire de commande	-
NPO00000297	Condensateur	-
PCS00004744	Pompe N°2	FLOWSERVE PLEUGER
PCS00004745	Pompe N°1	FLOWSERVE PLEUGER
VAN00600458	Vannes aspiration DN 200 (2 SILAX + 1 FSH)	SOCLA
VAN00600459	Vannes Refoulement DN 125 (*2)	SOCLA
VAN00600460	Vanne isolement ballon DN 80	PONT A MOUSSON
VAN00601352	Vanne DN 250	PONT A MOUSSON
VCL00013533	2 clapets DN125	CLASAR
VCL00013639	Clapet DN 250 (vers Narbonne)	-
VCL00013640	clapet DN 250	-
XTU00011994	Tuyauterie Refoulement DN 150	-
XTU00011995	Tuyauterie Aspiration DN 200	-
XTU00012647	Tuyauterie inox DN 250	PONT A MOUSSON

**26198SR00001-9700-01 - Général station**

Code	Libellé	Marque
GBT00010200	Cloture grillagée station	-
GOU00002531	Portail station	-
GOU00002554	Portillon station	-
IQE00006217	Sortie reservoir des Catalins	SIEMENS
KMC00000498	Ligne pilote	-
KST00008136	Télésurveillance S550	SOFREL
NCA00008027	Coffret éclairage	-
NCA00008292	Coffret de protection BT	-
NEP00002108	Eclairage station	-
NPD00002531	Disjoncteur general	MERLIN GERIN
NPT00000541	Transformateur cabine	TSA

**26198SR00002 - Station de reprise de Redondon**

Code	Libellé	Marque
IQW00003560	Compteur Electrique Station de reprise de Redondon	LANDIS & GYR

**26198SG00004 - Bache**

Code	Libellé	Marque
------	---------	--------

GBT00009697	Echelle de cuve	-
GBT00009698	Escalier avec main courante accès réservoir	-
GRC00787498	Capot foug	PONT A MOUSSON
ICA00005021	Sonde de niveau	HITEC
ICT00005140	Interrupteur à flotteur	TELEMECANIQUE
IQA00001035	REDO10 - Cpt d'eau distribution	SCHLUMBERGER
VAN00600912	3 Vannes	KSB AMRI
VCG00001110	Hydro stab	CLA-VAL
XTU00012605	Tuyauteries avec crépine	CLA-VAL

**26198SR00002-0000-01 - Transformateur**

Code	Libellé	Marque
NPD00002533	Disjoncteur du transformateur	SCHEIDT_INDUS
NPT00000542	Transformateur sur poteau	TSA

**26198SR00002-6050-01 - Reprise**

Code	Libellé	Marque
CCO00000906	Compresseur air ballon	CREYSSENSAC
DAM00002243	Ballon anti belier	CHARLATTE
ICA00005041	2 Manometres pression service	BOURDON HAENNI - BAUMER
ICA00005042	Manometre pression ballon	SERCEC
ICT00005156	Pressostat	TELEMECANIQUE
NCA00008063	Armoire de commande	-
NPO00000291	Condensateur	-
PCS00004866	Pompe N°1	GOURDIN
PCS00004867	Pompe N°2	GOURDIN
VAN00600911	4 Vannes aspiration / refoulement	KSB AMRI
VAN00600949	Vanne sous ballon DN 80	BAYARD
VAN00600950	Vanne d'isolement DN150	BAYARD
VCL00013537	2 clapets	CLASAR
XTU00012410	Tuyauteries aspiration / refoulement	-

**26198SR00002-9700-01 - Général station**

Code	Libellé	Marque
BCL00001709	Chloromètres (x2)	CIR

BCL00001710	Ensemble chloration murale	CIR
GBT00010211	Fenêtres pavés de verres avec protect métal	-
GBT00010212	Porte double isolée local technique	-
GBT00010213	Cloture grillage	-
GBT00010214	Portail station	-
GBT00010318	Porte intérieur	-
GBT00010319	Fenêtre du réservoir	-
GRC00787496	Caillebotis	-
GRC00787497	Grilles d'aération	-
JCC00001428	Chauffages	AIRELEC
JCE00001045	Extracteur d'air	-
KAA00001166	Anti intrusion	TELEMECANIQUE
KMC00000500	Ligne pilote	-
KST00008541	Télésurveillance S50	SOFREL
NEP00002074	Eclairage station	-
NPD00002410	Disjoncteur général	SCHNEIDER ELECTRIC
PSB00008831	Vide cave	SALMSON

### 26198TS00001 - Station chloration chemin les Marronniers

Code	Libellé	Marque
BPD00002192	Pompe doseuse	PROMINENT
IAN00003102	Analyseur chlore	HACH
IAN00003103	Transmetteur afficheur chlore	HACH
IQE00006114	Compteur	ITRON
IQW00003710	Compteur Electrique Station chloration chemin les Marronniers	-
KST00008187	Poste Local M2619 TI MARRONNIERS	SOFREL
NCA00008395	Armoire électrique	-
RCB00001563	Cuve de rétention pour bac	PROMINENT
RCB00001564	Réservoir PE 60 l transparent	PROMINENT
UPI00000551	douche sécurité	TRIONYX
VAN00601351	Vanne OCA DN 200	PONT A MOUSSON
VDA00009964	Major	PONT A MOUSSON

### 26198TS00001-4030-01 - Local Chloration

Code	Libellé	Marque
BCL00001715	Chloration	-
XTU00012651	Tuyauterie	-

#### 26198TS00002 - Traitement Avenue de Villeneuve

Code	Libellé	Marque
IQW00003728	Compteur Electrique Production Avenue de Villeneuve	LANGÉ

#### 26198TS00002-0000-01 - Chambre de vannes

Code	Libellé	Marque
GBT00010282	Echelle	FORNES
GRC00787511	Couverture	PONT A MOUSSON
IFE00004045	LAUP10 - Débitmètre production la laupie	SIEMENS
PSB00008961	Vide cave	-
VAN00600598	Vanne électrique DN300	KSB
VAN00600621	Vanne électrique vidange DN200	KSB
VAN00600943	Actionneur de vanne	BERNARD CONTROLS (ne plus utiliser)
XTU00012056	Tuyauterie	-

#### 26198TS00002-4030-01 - Local chloration

Code	Libellé	Marque
BCL00001716	Chloration	-
BPD00002145	Pompe doseuse javel N°1	PROMINENT
BPD00002149	Pompe doseuse javel N°2	PROMINENT
JCC00001435	Chauffage	ETIREX
RCB00001515	Cuve hypochlorite de sodium N°2	-
RCB00001516	Cuve hypochlorite de sodium N°1	-
XTU00012432	Tuyauterie-	-

#### 26198TS00002-9700-01 - General station

Code	Libellé	Marque
GBT00009716	Clôture	FORNES
GBT00009717	Portail	-
GBT00009718	2 portes	FORNES

IAN00002972	Turbidimetre	HACH
KAA00001138	Anti intrusion	TELEMECANIQUE
KMC00000472	Ligne pilote	-
KST00008112	Poste Local M2619 TI AVENUE VILLENEUVE	SOFREL
NCA00008078	Armoire électrique	-
NEP00002084	Eclairage	-
NPD00002541	Disjoncteur	BACO
UPI00000540	Lave oeil	-
XTU00012433	Tuyauterie- pot-vanettes turbidimetre	-

### 26198VA00001 - Vanne Hydro-électrique de Nocaze

Code	Libellé	Marque
GBT00010228	Echelle mobile	-
GRC00787499	Couverture type telecom	-
ICT00005169	Poire de niveau	FLYGT
IFE00004053	Débitmètre	SIEMENS
IQW00003777	Compteur Electrique Vanne Hydro-électrique de Nocaze	SIEMENS
KST00008542	Télesurveillance VA NOCAZE	SOFREL
NCA00008074	Armoire de commande	-
NPD00002536	Disjoncteur	GARDY
PCS00004712	Pompe amorçante	GRUNDFOS
VAN00600925	2 vannes amont/aval DN 500	BAYARD
VDA00009875	Boite à boue DN300	CLA-VAL
VDA00009899	Boite à boue DN 500	-
VDR00005452	Vanne de régulation hydro-électrique DN300	CLA-VAL
VDR00005466	Vanne de régulation hydrobloc	CLA-VAL

## LES BIENS DE REPRISE

Il s'agit des biens qui appartiennent au délégataire et qui peuvent être vendus à la Collectivité à l'issue du contrat.

Il s'agit des compteurs client et des équipements listés ci-dessous :

Localisation	Description de l'équipement	Date de pose
Production de Gery	Cello de sectorisation Catalin-Géry	06/04/2007
Réseau communal de Montélimar	Sofrel Gros Consommateur de Géant Casino	19/04/2007
Réseau communal de Montélimar	Sofrel Gros Consommateur de la clinique Kennedy	19/04/2007
Réseau communal de Montélimar	Cello Gros Consommateur de la piscine Aloa	19/04/2007



Réseau communal de Montélimar	Sofrel Gros Consommateur de l'Hôpital	06/04/2007
Réseau communal de Montélimar	Sofrel Gros consommateur du Lycée des Catalins	19/04/2007
Réseau communal de Montélimar	Sofrel Vente en gros à Allan	19/04/2007
Réseau communal de Montélimar	Sofrel Vente en gros aux Autoroutes du Sud de la France	19/04/2007
Réseau communal de Montélimar	Sofrel Vente En Gros à Ancôme	06/04/2007
Réseau communal de Montélimar	Sofrel Vente En Gros à Chateauneuf Qrt Les Iles	06/04/2007
Réseau communal de Montélimar	Sofrel Vente En Gros à Chateauneuf-du-Rhône	06/04/2007

## LES FLUX FINANCIERS

A l'issue de l'actuel contrat de délégation, les engagements financiers suivants devront faire l'objet d'un solde :

- Régularisation éventuelle de TVA (sur les investissements de la Collectivité, liés à l'exploitation du service, ayant fait l'objet d'une attestation délivrée par cette dernière),
- Régularisation des surtaxes collectées et reversées, après déduction des impayés éventuels,
- Transfert de propriété des biens de reprise éventuels,
- Régularisation des fonds et programme de renouvellement s'il y a lieu,
- Régularisation de tout autre type d'engagement contractuel spécifique (fond de travaux, fond d'investissement, ...).

## LE PATRIMOINE IMMOBILIER

Au cours de l'exercice considéré, il n'y a pas eu de variation du patrimoine immobilier de la collectivité, confié au délégataire, ou du fait du délégataire.

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage : Analyses réalisées par l'exploitant ayant pour objectif d'affiner et d'optimiser le réglage des installations. Ces données peuvent provenir de plusieurs sources :

- Instruments portables ou installés à poste fixe de mesure de la qualité de l'eau,
- Analyses de qualité de l'eau pratiquées selon des méthodes rapides adaptées au terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer

Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau avant compteur et un compteur général.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Contrat-abonnés : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégué prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Le volume non compté est égal à la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégué (bureaux) entièrement dédié au service.

Période de relève des compteurs : Les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période de temps correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution : Point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

**Programme d'investissement** : Il s'agit des engagements pris par le Déléguataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

**Qualité eau au point de mise en distribution** : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

**Qualité eau brute** : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

**Qualité eau distribuée** : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

**Qualité eau traitée** : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

**Rapport bactériologique** : Ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

**Rapport physico-chimique** : Ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

**Rendement hydraulique d'une installation** : Il correspond au rapport Volume d'eau produite sur volume d'eau brute admis sur l'installation. Il traduit le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

**Rendement du réseau de distribution** : Il correspond au rapport entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Le rendement est un bon indicateur environnemental mais ne traduit qu'indirectement l'état du réseau car il dépend de la consommation et du volume exporté ou vendu en gros. .

**Réseau de distribution public** : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

**Réseau de distribution intérieur** : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Surveillance de l'exploitant : Elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimes, voire insuffisantes.

Terre de décantation : Ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volume comptabilisé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage . Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros (VEG).

Volume consommateurs sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volume consommé autorisé : Il correspond au volume comptabilisé augmenté du volume besoin réseau consommateurs

Volume consommé hors VEG : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat. Ce volume n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros (VEG) ou Volume d'eau exportée.

Volume de pointe : Volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volume eau brute : Volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (rivière, lac, barrage, nappe phréatique, ...). L'eau est qualifiée de brute pour signifier qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. Outre les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sur le périmètre du contrat, les volumes d'eau brute intègrent les éventuels achats d'eau brute hors périmètre du contrat auquel on retranche les éventuels volumes d'eau brute vendus hors périmètre du contrat.

Volume exporté (ou vendu en gros) : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume importé (ou acheté en gros) : Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume produit : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée duquel il faut éventuellement retrancher le volume besoin usine (si ce dernier est pris après le compteur de production).

Volume besoin usine : Volume d'eau traitée sur les installations de production qui est utilisé à l'intérieur de ces mêmes usines pour différents usages (préparation de réactifs chimiques, nettoyage, ...)

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution d'eau en vu d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat . Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé ou acheté en gros et duquel on retranche le volume exporté ou vendu en gros.

Volume eau traitée : C'est le volume d'eau que les installations fournissent à l'aide de traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature de l'eau brute que l'on souhaite rendre potable.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 026-212601983-20220627-20220627\_201D-DE



20.

LES NOUVEAUX  
TEXTES  
REGLEMENTAIRES

## NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES EAU POTABLE

*Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2021 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.*

*Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.*

### PROTECTION ET GESTION DE LA RESSOURCE

➤ **Décret n°2021-588 du 14 mai 2021 relatif à la création d'un comité d'anticipation et de suivi hydrologique**

Le décret a pour effet la création d'un comité d'anticipation et de suivi hydrologique en vue notamment de mieux anticiper et gérer les épisodes de sécheresse en métropole et dans les territoires ultramarins. Il est composé de membres issus des différents collèges du Comité national de l'eau.

➤ **Décret n°2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse**

Le décret :

Encadre la réalisation d'études d'évaluation des volumes prélevables dans les milieux naturels en période de basses eaux pour les usages anthropiques, sur les bassins en déséquilibre sur cette période ;

Renforce l'encadrement et l'harmonisation à l'échelle du bassin et du département de la gestion de crise sécheresse dans les zones d'alerte et la célérité des décisions afin de renforcer l'efficacité et l'équité de celles-ci ;

Simplifie le classement de bassins en zone de répartition des eaux où des exigences renforcées dans la gestion des prélèvements sont applicables, en unifiant la compétence au seul niveau du préfet coordonnateur de bassin ;

Renforce la compétence du préfet coordonnateur de bassin en matière de gestion quantitative de la ressource en eau et notamment en matière de cadrage et de portage des études d'évaluation des volumes prélevables et d'approbation de leur répartition entre usages ;

Améliore le contenu du dossier de demande et de l'arrêté d'autorisation unique de prélèvement prévue pour la gestion collective de l'irrigation en répondant aux insuffisances et incompréhensions signalées par le juge ;

Renforce le statut de prescriptions annuelles du plan annuel de répartition qui fixe précisément à chaque irrigant le volume auquel il a droit et les modalités de prélèvement et d'en accélérer l'établissement de manière à coller à la temporalité des campagnes d'irrigation.



## ENVIRONNEMENT

- **Loi n°2020-1672 du 24 décembre 2020 relative au Parquet Européen, à la justice environnementale et à la justice pénale spécialisée**

Ce dispositif législatif instaure de nouvelles mesures en matière de lutte contre les atteintes à l'environnement qui sont les suivantes :

Création d'une nouvelle convention judiciaire d'intérêt public en matière environnementale (CJIP) : l'article 15 donne la possibilité au procureur de la République de proposer à une personne morale mise en cause pour un délit prévu par le code de l'environnement et ses infractions connexes, de conclure une CJIP ;

Une nouvelle spécialisation des juridictions judiciaires en matière environnementale : la loi introduit dans le code de procédure pénale un nouvel article 706-2-3 créant des pôles régionaux spécialisés en matière d'atteinte à l'environnement.

- **Décret n°2021-837 du 29 juin 2021 portant diverses réformes en matière d'évaluation environnementale et de participation du public dans le domaine de l'environnement**

Le décret modifie plusieurs dispositions du code de l'environnement compte tenu des évolutions apportées par la loi n° 2018-148 du 2 mars 2018 ratifiant les ordonnances n° 2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes et n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Ce décret modifie également des dispositions relatives à la nomenclature et à la procédure d'évaluation environnementale pour mieux transposer la directive 2011/92/UE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement. Enfin, ce décret modifie également une disposition du code de la sécurité sociale.

- **Décret n°2021-1000 du 30 juillet 2021 portant diverses dispositions d'application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et de simplification en matière d'environnement**

Le titre III de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 a introduit plusieurs dispositions visant à accélérer et simplifier les procédures administratives applicables aux entreprises dans le domaine de l'environnement. Le décret vise principalement à prévoir les dispositions réglementaires nécessaires à son application.

Le décret retouche :

- La procédure d'autorisation environnementale ;
- La procédure d'enregistrement ICPE ;
- La demande de prolongation ou de renouvellement d'une autorisation environnementale ;
- La décision d'exécution anticipée des travaux ;
- La consultation du public en matière environnementale.

## EXPLOITATION DES OUVRAGES

- **Décret n°2021-474 du 20 avril 2021 relatif au paiement des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux entreprises dont l'activité est affectée par une mesure de police administrative en réponse à l'épidémie du covid-19**

Le décret précise les bénéficiaires de l'interdiction des suspension, interruption ou réduction, y compris par résiliation de contrat, de la fourniture d'électricité, de gaz ou d'eau et de l'obligation de report des factures dues pour ces fournitures, prévue par l'article 14 de loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

En revanche, les fournisseurs et services distribuant l'eau potable pour le compte des communes compétentes au titre de l'article L. 2224-7-1 du code général des collectivités territoriales, les fournisseurs d'électricité titulaires de l'autorisation mentionnée à l'article L. 333-1 du code de l'énergie et fournisseurs de gaz titulaires de l'autorisation mentionnée à l'article L. 443-1 du même code ne sont pas tenus d'appliquer les dispositions du VI de l'article 14 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 susmentionnée aux échéances de paiement de factures reportées en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 2020-316 du 25 mars 2020 relative au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de covid-19, exigibles entre le 12 mars 2020 et l'expiration d'un délai de deux mois après la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire prévu par la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions.

## DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

### ➤ **Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux**

En application de l'article R. 2112-2 du code de la commande publique, le présent arrêté approuve le nouveau cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.

Ce document fixe les conditions d'exécution de nature administrative applicables à cette catégorie de marchés publics. Son utilisation n'est pas obligatoire ; il ne s'applique qu'aux marchés publics qui s'y réfèrent expressément et il est possible de s'y référer tout en dérogeant à certaines de ses clauses dans les documents particuliers du marché.

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 8 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.

Les nouveaux CCAG issus des arrêtés du 30 mars 2021, entrés en vigueur définitivement le 1er octobre dernier, ont fait l'objet d'une nouvelle modification. Au-delà de simples retouches quant à la forme, quelques corrections plus conséquentes ont été réalisées. Elles constituent, d'après la DAJ, des harmonisations visant à "éviter toute difficulté dans l'interprétation des nouveaux CCAG". (**Arrêté du 30 septembre 2021 modifiant les cahiers des clauses administratives générales des marchés publics**)

### ➤ **Décret n°2021-631 du 21 mai 2021 relatif à la suppression de l'exigence de présentation par les entreprises d'un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers dans leurs démarches administratives**

Les opérateurs économiques français, candidats à un marché public, n'auront plus à fournir à l'acheteur public un extrait du registre national du commerce et des sociétés (K pour les entreprises individuelles et K bis pour les sociétés commerciales) ou du répertoire des métiers pour attester qu'ils ne se trouvent pas dans un des cas d'interdictions de soumissionner, mentionnés à l'article L. 2141-3 du code de la commande publique, liés à l'existence d'une procédure collective. Désormais, la transmission du numéro unique d'identification délivré par l'INSEE, soit le numéro SIREN, suffira.

### ➤ **Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets**

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a été publiée au journal officiel le 24 août 2021. Les dispositions qui impactent la commande publique entrent en vigueur à une date fixée par décret, et au plus tard le 22 août 2026. Les modifications sont les suivantes :

Le verdissement des spécifications techniques :

Antérieurement, le code de la commande publique ne prévoyait qu'une obligation de prendre en compte les objectifs de développement durable au stade de la détermination de la nature et de l'étendue du besoin. La présente loi complète cette obligation en l'étendant, pour les marchés publics et les contrats de concession, à la phase de formalisation du besoin par des spécifications techniques (article L.2111-2 et L. 3111-2 du code de la commande publique). En imposant une prise en compte de ces objectifs, l'article 35 de la loi concrétise une obligation d'introduire des considérations environnementales dès le stade de la définition du besoin ;

La prise en compte des considérations environnementales de l'offre dans les critères d'attribution :

La loi prévoit une obligation de prise en compte des considérations environnementales dans les clauses du marché. De ce fait, l'article 35 de la loi oblige les acheteurs et les autorités concédantes, de retenir au moins un critère d'attribution prenant en compte les caractéristiques environnementales de l'offre ;

Les caractéristiques environnementales n'ont pas été énumérés. La formulation retenue par l'article 35 laisse aux acheteurs une certaine souplesse pour qu'ils aient la capacité de déterminer le critère le plus approprié au regard des caractéristiques du contrat.

La prise en compte des considérations environnementales dans les conditions d'exécution ;

La loi impose aux acheteurs de fixer dans leurs contrats des conditions d'exécution prenant en compte des considérations relatives à l'environnement ;

L'obligation est inscrite à l'article L. 2112-2 du code de la commande publique qui dispose que les acheteurs doivent impérativement prévoir dans leurs marchés publics des conditions d'exécution prenant en compte l'environnement. Pour les contrats de concession, cette obligation est inscrite au sein de l'article L. 3114-2 du même code.

La prise en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution du marché ;

L'article 35 instaure, pour les marchés publics et concessions, dont le montant est supérieur aux seuils européens, une obligation de prendre en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi, notamment en faveur des personnes défavorisées, dans les conditions d'exécution.

Autres mesures :

Les objectifs de développement durable sont désormais inscrits au côté des principes fondamentaux de la commande publique (nouvel article L. 3-1) ;

Les acheteurs peuvent désormais exclure un soumissionnaire qui ne satisfait pas à l'obligation d'établir un plan de vigilance pour l'année qui précède celle de l'engagement de la consultation (article L. 2141-7-1 et L. 3123-7-1 du code de la commande publique) ;

L'inclusion, dans les rapports annuels du délégataire, de la description des mesures mises en œuvre pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique dans le cadre de l'exécution du contrat (article L. 3131-5 du code de la commande publique ;

Enfin, la loi climat renforce les pénalités applicables en cas de mauvais raccordement au réseau d'assainissement : désormais la somme due (au moins équivalente à la redevance qui aurait dû être payée) pourra être majorée jusqu'à 400% contre 100% auparavant (article L. 1331-8 du code la santé publique).

➤ **Décret n°2021-1111 du 23 août 2021 modifiant les dispositions du code de la commande publique relatives aux accords-cadres et aux marchés publics de défense ou de sécurité**

Le décret supprime, à compter du 1er janvier 2022, la possibilité de conclure des accords-cadres sans maximum.

Il simplifie également la passation des marchés publics de défense ou de sécurité, en particulier ceux répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure au seuil européen. Notamment, il relève à 100 000 euros HT le seuil de dispense de procédure applicable à ces marchés, et supprime l'obligation de publication au BOAMP ou dans un JAL des avis de marché à partir de 90 000 euros HT et des avis d'attribution des marchés supérieurs au seuil européen.

Il favorise également l'accès des PME à ces marchés en supprimant l'obligation de constituer des garanties financières en contrepartie du versement de certaines sommes.

➤ **Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République**

L'article 1er de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République impose à tous les titulaires de contrats de la commande publique « *d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public* ».

Désormais les titulaires doivent prendre les mesures nécessaires à cet effet en s'assurant notamment que l'ensemble des personnes participant à l'exécution de la mission de service public (salariés, sous-traitants ...) « *s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité* ».

Les nouvelles prescriptions issues de la loi confortant le respect des principes de la République s'appliquent aux contrats pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis de publicité a été envoyé à la publication à compter du 25 août 2021.

Concernant les contrats en cours et ceux pour lesquels une consultation ou un avis de publicité était en cours à cette même date, les modifications éventuellement nécessaires pour se conformer aux dispositions devront être apportées dans un délai d'un an (25 août 2022) mais uniquement s'agissant des contrats dont le terme intervient après le 25 février 2023.

➤ **Arrêté du 7 octobre 2021 relatif à la composition du cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux et de génie civil**

Le présent arrêté remplace et abroge l'arrêté du 28 mai 2018 du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé de la transition écologique relatif à la composition du cahier des clauses techniques générales de travaux de génie civil. Cette modification a été rendue nécessaire par l'évolution des spécifications techniques applicables aux travaux de génie civil et de bâtiment produits par des groupe de travail d'experts.

➤ **Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique**

Cet avis vient fixer les seuils européens applicables à la commande publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour 2 ans. Les seuils de procédure formalisée pour les marchés publics sont les suivants :

2022-2023	
Marchés de fournitures et services des pouvoirs adjudicateurs centraux	<b>140 000 euros</b>
Marchés de fournitures et services des autres pouvoirs adjudicateurs	<b>215 000 euros</b>
Marchés de fournitures et services des entités adjudicatrices et marchés de fournitures et services de défense ou de sécurité	<b>431 000 euros</b>
Marchés de travaux et les contrats de concession	<b>5 382 000 euros</b>

Le seuil applicable aux contrats de concessions est de **5 382 000 €HT**.

## DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

➤ **Arrêté du 28 janvier 2021 relatif à la détermination du plafond annuel de taxes et redevances perçues par chaque agence de l'eau pour l'année 2021**

L'article 1 de l'arrêté vient fixer le montant du plafond annuel des taxes et redevances perçues par les agences de l'eau mentionné au tableau I de l'article 46 de la loi de finances pour 2012.

➤ **Décret n°2021-128 du 8 février 2021 relatif au vice-président représentant les usagers dans les conseils d'administration des agences de l'eau**

Le décret vient préciser que le deuxième vice-président représente à la fois les usagers économiques et les usagers non-économiques du conseil d'administration de chaque agence de l'eau.

➤ **Loi organique n°2021-467 du 19 avril 2021 relative à la simplification des expérimentations mises en œuvre sur le fondement du quatrième alinéa de l'article 72 de la Constitution**

La loi organique rénove et allège le cadre juridique des expérimentations locales :

Elle prévoit qu'il est désormais possible de mettre fin à la procédure par laquelle le Gouvernement autorise les collectivités territoriales à participer aux expérimentations prévues par la loi ou le règlement, de sorte que la seule délibération motivée permettra aux collectivités territoriales de mettre en œuvre une expérimentation ;

Toutefois, le représentant de l'Etat peut présenter une demande de suspension assortie d'un recours dirigé contre la délibération précitée ;

Les mesures expérimentales pourront être maintenues dans tout ou partie des collectivités territoriales ayant participé à l'expérimentation. Les normes qui régissent l'exercice de la compétence locale ayant fait l'objet de l'expérimentation pourront être modifiées à l'issue de celle-ci.

➤ **Arrêté du 27 mai 2021 modifiant l'arrêté du 19 octobre 2018 approuvant le schéma national des données sur l'eau, les milieux aquatiques et les services publics d'eau et d'assainissement**

L'arrêté du 27 mai 2021 vient compléter l'arrêté du 19 octobre 2018 en y ajoutant les annexes 2 à 4 :

-Annexe 2 - système d'information de la planification de l'eau et des milieux aquatiques

-Annexe 3 - système d'information de l'hydrométrie et de la prévision des crues

-Annexe 4 - système d'information des services publics d'eau et d'assainissement

➤ **Décret n°2021-807, 24 juin 2021 relatif à la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau en application de l'article L. 211-1**

Conformément à l'article 69 de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, le décret permet la mise en œuvre de la réutilisation des eaux usées traitées et de l'utilisation des eaux de pluie dans les installations classées de protection de l'environnement (ICPE) et les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA).

➤ **Décret n°2021-1076 du 12 août 2021 relatif au Comité national de l'eau**

Le décret complète la composition du Comité national de l'eau, par l'ajout parmi ses membres du vice-président du Comité national de la biodiversité (CNB) et du président du bureau du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML). Il intègre dans le collège des usagers, un représentant de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels, et met à jour l'intitulé de certains organismes représentés. Par ailleurs, il complète la disposition relative à la présidence des comités consultatifs et permanents.

➤ **Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements & décret n°2021-1311, du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements**

L'ordonnance et le décret viennent favoriser, pour la publication, la transmission ou la conservation des actes, le recours à la voie électronique. De ce fait, l'obligation d'assurer l'affichage et la publication sur papier des actes, est révoquée.

Une dérogation est toutefois prévue pour les communes de moins de 3500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes qui ne disposent pas des moyens techniques et humains pour dématérialiser les actes. Un second seuil, fixé à 50 000 habitants, au-dessus duquel la transmission des actes au préfet est obligatoirement électronique.